

---

**Ministère de la culture et de la communication**

**Délégation au développement  
et aux affaires internationales (DDAI)**

---

# **Diversité culturelle et cohésion sociale**

**Contributions du groupe de travail**

**réuni par la DDAI en 2004-2005**

**publiées sous la responsabilité d'Ariane Salmet**

Mars 2007



Ce document rend compte du travail du groupe de réflexion "Diversité culturelle et cohésion sociale", réuni par la Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI) en 2004-2005 et animé par Ariane Salmet, chef de la mission pour le développement des publics.

Les opinions exprimées dans ces textes n'engagent que leurs auteurs.

**Ont participé à ce groupe de réflexion :**

MCC / DDAI : Irène Bourse, Aline Denis (département des affaires européennes et internationales); Olivier Donnat, Jean-Michel Guy, Pierre Mayol (département des études, de la prospective et des statistiques) ; Olivier Gagnier (département de l'éducation, des formations, des enseignements et des métiers) ; Georges Rosevègue (mission pour le développement des publics) ; Claude Rouot (mission de la recherche et de la technologie)

Musée du Louvre : Françoise Féger (développement des publics)

**Ont été invités pour des entretiens :**

Michel Wieviorka, sociologue, directeur du Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS) à l'Ecole des hautes études en sciences sociales

Benoît Guillemont, conseiller pour l'action culturelle à la DRAC Rhône-Alpes

Luc Gruson, directeur adjoint de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration

Sylvia Faure, sociologue, maître de conférences à l'université Lumière Lyon 2

**Coordination du groupe :**

Lisbeth Berger

Secrétariat d'édition : Pierre Mayol

Mise en page : Dominique Jourdy

# Table des matières

<b>Préambule</b>	<b>5</b>
<hr/>	
<i>Diversité et cohésion sociale, Jean-Michel Guy</i>	
<b>Introduction</b>	<b>10</b>
<hr/>	
<i>Les grands chemins de la réflexion et de l'action, Pierre Mayol</i>	
<b>Textes méthodologiques</b>	<b>19</b>
<hr/>	
<i>De la communauté au communautarisme, approche étymologique, Pierre Mayol</i>	
<i>La diversité culturelle dans les politiques mises en œuvre par le Ministère de la culture et de la communication depuis 25 ans, Claude Rouot</i>	
<i>Du multiculturalisme au dynamisme culturel, Pierre Mayol</i>	
<i>Art, productions artistiques et cohésion sociale, Claude Rouot</i>	
<b>Exemples</b>	<b>57</b>
<hr/>	
<i>La Direction des publics du musée du Louvre : un exemple d'action, Françoise Féger</i>	
<i>Dialogue interculturel et prévention des conflits : Banlieues d'Europe</i>	
<i>Le musée Dauphinois, Olivier Gagnier</i>	
<i>D'une culture à l'autre : la MJC de Noisiel, Olivier Gagnier</i>	
<b>Propositions à partir des réflexions du groupe Diversité culturelle et cohésion sociale</b>	<b>69</b>
<hr/>	
<i>Partenariat entre le FASILD et le MCC</i>	
<i>Lancement d'un appel à projets</i>	
<i>Charte de la diversité dans les établissements culturels</i>	
<i>Les réseaux régionaux de la CNHI</i>	
<i>Langues, littératures et traductions ; le numérique</i>	
<i>Soutenir les festivals</i>	
<b>Conclusion</b>	<b>79</b>
<hr/>	
<b>Annexes</b>	<b>83</b>
<hr/>	
<i>Comptes rendus des réunions du groupe Diversité culturelle et cohésion sociale</i>	

“ L'homme s'intéresse surtout à son semblable,  
et, dès qu'a commencé l'ère des pérégrinations et des voyages,  
c'est le spectacle des **diversités** sociales  
associé à la **diversité** des lieux  
qui a piqué son attention. ”

Paul VIDAL DE LA BLACHE, *Principes de géographie humaine*, 1922, p. 3.

## Préambule

# Diversité et cohésion sociale

Jean-Michel Guy

### **1. Diversité du monde, diversité de la France**

---

La France prône la diversité des cultures du monde. Son droit de développer sa culture, par sa politique culturelle, s'accompagne du droit des autres pays et des autres peuples à développer la leur sur son territoire. Les traités européens (Maastricht, Amsterdam, Nice...) donnent à l'Union européenne le droit de conduire des actions culturelles à caractère supranational, et permettent à chaque État membre de développer sa vie culturelle comme il l'entend. En France, cette diversité est liée aux migrations installées sur le territoire, elle fait partie de son Histoire et de son histoire culturelle.

### **2. Les cultures étrangères en France**

---

La France accepte que les étrangers présents sur son sol promeuvent leurs cultures. Elle abrite des centres culturels explicitement voués à cette fin (Institut du monde arabe, Institut Goethe, Centre culturel suédois, Maison du Japon, Maison des cultures du monde, etc.) Elle-même facilite l'expression de ces cultures par des saisons culturelles, des spectacles, des festivals en France ou à l'étranger, par les actions de l'Afaa et d'autres organismes multilatéraux ou bilatéraux. La diversité culturelle, qui commence par le respect et la promotion des cultures étrangères, est présente en France depuis longtemps et elle fait partie de ses institutions.

### **3. Justice sociale, diversité des identités collectives et des individualités artistiques**

---

Au sens strict, les individus n'ont qu'une identité, symbolisée par leur nom. Mais cette identité résulte d'une constellation d'identifications et d'appartenances multiples, variables, provisoires, parfois même éprouvées comme contradictoires (se dire Français et Corse, aimer l'opéra et le hard rock...) L'identité de chaque personne est partagée par le sentiment d'appartenance, qui met, si on peut dire, le singulier au pluriel. Pour qu'une personne se sente « française », « bourguignonne », « homosexuelle » ou « lusophone », il faut qu'existent des « identités collectives » (associations, sociétés, communautés, tribus, clans, clubs, etc.) qui créent un sentiment d'appartenance. Il s'ensuit que soutenir les « identités collectives », c'est offrir plus de réseaux d'identifications aux personnes, et c'est renforcer les identités personnelles.

Les identités collectives et non les groupes constitués : la nuance demeure importante. La « culture bretonne » n'équivaut pas à « l'ensemble des pratiques de tous les

Bretons, vivants ou disparus. » La « langue française » n'est pas la (seule) langue des Français. L'emploi de l'article défini « les » à propos d'identités collectives est embarrassant, car, même employé sans verbe, dans des expressions comme « Les Bretons », « Les Noirs », il sous-entend un verbe être (« Les Bretons sont ainsi ») qui enferme des individus singuliers dans une identité (mais il existe aussi des singuliers génériques qui enferment, comme le « concept » d'ivoirité : être vraiment Ivoirien.) Que faire politiquement de ces « identités collectives particulières » dont la juxtaposition ne semble pas former la « culture nationale française » ?

Prenons l'exemple paradigmatique des sourds : chaque sourd en tant que citoyen a les mêmes droits que les entendants. Il ne saurait donc être exclu de l'accès au patrimoine artistique ou scientifique. Une politique de non-discrimination est nécessaire, et doit passer par des actions favorisant l'accès des sourds à « la » culture, comme bien public national. Mais d'un autre côté, les sourds ont une histoire commune, un art « à eux », une langue, une « culture sourde » : au nom de la diversité culturelle, il peut être légitime de soutenir cette culture particulière, bien qu'en apparence elle ne soit pas d'intérêt général.

Favoriser l'accès des handicapés au bien public d'une part, reconnaître la singularité de leur culture d'autre part, sont deux objectifs de politique culturelle distincts. Le premier relève de la justice sociale, l'autre de la diversité culturelle.

Le premier implique de lutter contre d'éventuels ghettos (de pauvres, de riches.) C'est un objectif social plus que culturel. Pour le ministère de la Culture, la question est de savoir comment participer, au même titre que les autres ministères, à cet objectif général. La lutte contre les exclusions, et pour la « mixité sociale » s'inscrit dans cette politique générale.

Le deuxième relève plus spécifiquement de la politique culturelle. La question est celle-ci : au nom de quel principe la France devrait-elle soutenir les cultures particulières, quels que soient les critères par lesquels elles se définissent (pratique commune d'une langue, d'une musique, d'un patrimoine régional, etc.) ? Et que faire ? Il existe un troisième objectif, relevant également d'une politique de protection de la diversité artistique, mais s'appliquant aux individus plutôt qu'aux groupes : c'est l'encouragement à la création artistique.

En matière artistique, il s'agit de garantir que des artistes ne soient victimes d'inclusions ou d'exclusions forcées, et puissent exprimer librement leur individualité. La diversité culturelle, au niveau individuel, passe notamment par une diversification accrue des critères et des instances d'appréciation de la valeur artistique. Les experts nommés par l'État, les directeurs d'établissements artistiques plus ou moins sous tutelle (musées, scènes nationales) sont-ils à cet égard suffisamment divers ? Quel est le juste compromis entre le souci d'encourager la diversité artistique (donc un nombre croissant d'artistes), les contraintes des marchés (l'emploi artistique notamment) et d'autres objectifs de politique culturelle (facilitation de l'accès au biens et services culturels publics, par exemple) ?

#### **4. Deux notions supérieures : dignité et liberté**

---

La diversité évoque le pluralisme politique, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la liberté religieuse, la liberté de conscience, etc. Avant de se mettre d'accord, au niveau international ou national, sur un éventuel « droit à la diversité », dont se prévaudraient des individus ou des groupes menacés dans leur vie culturelle, il faut rappeler que deux notions, la dignité de la personne et la liberté culturelle, sont philosophiquement supérieures à la diversité.

La dignité veut qu'on ne puisse nier ce qui constitue la personne, son sentiment d'appartenance à un groupe, ou son appartenance tout court, même non choisie (être né juif, être née femme, etc.) La politique de vietnamisation forcée des Khmères fut une atteinte à la dignité autant qu'à la diversité. Autrement dit, avant de craindre comme le diable un « communautarisme » censé attenter à l'intégrité républicaine, la France doit se poser la question de la protection des personnes qui se définissent par une appartenance.

La liberté culturelle consiste en la possibilité de choisir ses appartenances, et d'en changer à sa guise. Aucune personne, au nom du respect de sa « diversité d'appartenance », ne peut être comme « vissée » à une croyance, à un statut ou à une position culturelle définitive. La liberté culturelle est précisément qu'il n'existe pas de clôture aux parcours culturels et artistiques à cause d'un destin sociologique de classe, de croyance, de nation ou d'ethnie.

#### **5. Deux questions délicates : religion et ethnie**

---

Deux questions embarrassent la France, celle de l'appartenance religieuse et celle de l'appartenance ethnique, au point de bloquer le débat franco-français dans des oppositions absurdes (république contre démocratie par exemple, cf. les propos de M. Wievorka).

Le ministère de la culture est mal placé pour apporter des éclaircissements, encore moins des réponses, à ces deux questions, qui relèvent davantage du ministère de l'intérieur ou du ministère des affaires étrangères.

En tout cas, il faut rappeler :

– que la question ethnique est primordiale pour un grand nombre de pays et qu'elle est posée en termes de « respect des minorités. » La France n'a pas, sur son sol – c'est bien connu ! – la moindre minorité ethnique : les Corses ne forment pas un peuple (rappelons le débat parlementaire sur le sujet), ni les Basques, ni les Roms, ni les Antillais. Quant aux autres – Tamouls, Marocains, Turcs, Suisses... – ils sont, disons, fondus dans la masse citoyenne. La seule réponse française institutionnelle à ce qui est une vraie et grave question chez d'autres (Roumains en Hongrie, Hongrois en Serbie, Serbes au Kosovo, Hurons au Canada, Kurdes en Turquie, et ainsi de suite) s'appelle « décentralisation. » Elle est probablement insuffisante : une politique de reconnaissance institutionnelle de la culture (corse, basque, martiniquaise, rom, etc.) permettrait sans doute de déminer la question ethnique sous-jacente.

– Et que la notion française de laïcité mérite – c'est le moins qu'on puisse dire – quelque explicitation (voir l'action de l'Islam de France en ce sens lors de la

mobilisation pour la libération des otages.) Le discours français serait mieux entendu si la France s'interdisait de soutenir les religions... autrement qu'au titre de la laïcité. Permettre à des gens d'exercer leur culte, oui. Considérer leur religion comme une culture, non.

## **6. La diversité est républicaine**

---

L'échec relatif de la « démocratisation de la culture » (toujours mal définie) a conduit certains observateurs de la vie culturelle (comme Augustin Girard dans les années 65 !) à proposer une politique de « démocratie culturelle ». Comme la protection ou la promotion de la diversité culturelle semble plus naturellement relever de la « démocratie » (assimilée au pluralisme) que de la « démocratisation » (des valeurs d'une élite), et que les démocrates semblent s'opposer – sur le modèle du bipartisme américain – aux républicains, on aboutit à ce sophisme : la diversité n'est pas républicaine. Pis : elle pourrait, poussée jusqu'à ce paroxysme nommé « communautarisme », menacer la République.

Il s'agit d'en finir avec ces oppositions stériles et de reconnaître la diversité comme bien public. Le bien public auquel tous les citoyens doivent avoir accès, ne se réduit pas à une « culture nationale commune », conservée dans les musées, enseignée à l'école, enrichie par nos artistes consacrés, qui serait la seule à être vraiment républicaine. Il existe aussi une foule de « cultures particulières », dont la vocation n'est pas d'abord d'être partagées par l'ensemble de la « communauté nationale », mais qui font pourtant partie de la richesse culturelle commune. Sans elles, que deviendrait la République ?

Ces cultures sont vivaces : elles puisent dans leur histoire et leur fonds patrimonial (mais aussi à d'autres sources) les moyens de leur renouvellement constant. Elles ne sont a priori ni plus ni moins fermées que la « culture française » aux autres cultures. On peut même se demander si leur propension au métissage n'est pas parfois supérieure à celle de la « culture nationale » (n'est-il pas plus aisé de mâtiner de rock une musique celtique que de « moderniser » la musique classique ?) Elles portent des valeurs, oui, communautaires ou, si l'on préfère, qui signalent une appartenance à une même région, à une même langue, à un même centre d'intérêt.

Pourquoi faut-il les soutenir ? Parce qu'elles enrichissent la culture française tout court, au même titre que les cultures étrangères accueillies sur le sol français. Parce que leurs croisements contribuent à la diversité des citoyens, et d'abord des expressions artistiques. Et plus fondamentalement parce que « la culture nationale » ou « la culture française » (à commencer par l'un de ses fleurons, la gastronomie) n'est faite que d'elles !

Il faut aussi garder à l'esprit que nombre de nos concitoyens dénie à notre « culture nationale » sa prétention à l'universalité et à sa supériorité transcendante. L'étude sur les publics de la danse a montré que les danses « d'art » (danse classique, danse contemporaine) ne sont pas perçues comme des danses « suprasociales » mais comme les danses de groupes sociaux dominants. Autrement dit : ce que certains prennent pour un summum de « la culture » est disqualifié par d'autres comme une « sous-

culture » parmi d'autres. L'opposition entre « démocratisation » (de la haute culture dont la définition est contrôlée par quelques-uns) et « démocratie » traduirait donc des relations de domination. Aujourd'hui, la seule chance de salut de la musique classique, fort mal en point, est de faire l'objet d'une politique de « diversité culturelle » : qu'on la considère comme la culture, menacée, de certains groupes sociaux et non comme le nec plus ultra de la musique.

Le passage à une philosophie de la diversité, qui abolirait les hiérarchies entre les cultures particulières, a un prix politique : la réaffirmation du critère de l'excellence comme seul garant de la richesse de la diversité. Car toute diversité n'est pas bonne à prendre ! Celle des supermarchés n'assure que la richesse des supermarchands. La diversité culturelle publique doit échapper à la logique marchande. Sinon, on tombe dans le paradoxe qui fait des émissions de télé-réalité (Loft Story, Star Academy) des œuvres de création.

Si le ministère fait preuve de sollicitude à l'égard des cultures particulières et rétablit entre elles une égalité de traitement, il doit veiller à ne promouvoir que ce par quoi elles apportent de nouvelles qualités. Donc : pas de critères uniques de l'excellence (le bon rock, le bon cirque, la bonne peinture ne s'évaluent pas à l'aune d'une même définition du « bon »), mais l'excellence en tout pour prix d'une politique culturelle de la diversité.

## **7. Soutenir l'interculturel et le métissage ?**

La grande peur française est le multiculturalisme, lequel est toujours suspecté d'engendrer un communautarisme synonyme de division sociale.

Si l'on soutient des cultures particulières (celle des sourds, des Bretons, des Juifs, etc.) c'est à la condition expresse qu'elles se déclarent elles-mêmes d'intérêt général, qu'elles fassent la preuve de leur ouverture, qu'elles n'excluent personne, et si possible – c'est le Grand Rêve de l'Interculturel et du Métissage – qu'elles dialoguent avec d'autres cultures. En posant cette condition, on ne respecte pas ces cultures pour elles-mêmes, mais en tant qu'elles contribuent à la Grande Cuisine Française !

C'est l'idée centrale, semble-t-il, du projet de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration : non pas montrer la vie et la culture des Maliens – par exemple – au Mali avant leur émigration ou en France après, mais « noyer » la culture malienne dans des catégories « franco-françaises » du type : « la vague d'immigration des années soixante-dix. » On comprend l'intérêt politique d'un tel concept « black-blanc-beur » de Cité – versant institutionnel de l'équipe nationale de foot –, qui flatte la culture française, par ailleurs patrie des droits de l'homme et terre d'asile ! Mais il y a deux risques, celui d'enfermer les immigrés dans leur identité d'immigrés au mépris de leurs cultures d'origine, et l'inverse, de nier leurs difficultés sociales actuelles en exaltant trop leurs différences.

Si l'on veut faire de cette Cité un exemple, et profiter de son ouverture pour promouvoir une politique de la diversité, qui aille bien au-delà de l'immigration, un sérieux effort conceptuel reste à entreprendre...

## Introduction

# Les grands chemins de la réflexion et de l'action

Pierre Mayol

*« Mais qu'y a-t-il de si merveilleux  
à me démontrer, moi, un et multiple ?  
A distinguer en moi, quand on veut me faire paraître multiple,  
côté droit et côté gauche, face avant et face arrière, et haut et bas ?  
Car j'ai part, moi aussi, au multiple. »*

**Platon, Parménide, 129 c.**

### Du multiculturel à l'interculturel

---

Mots-clefs :

De la diversité culturelle à la diversité des expressions culturelles.

Multiculturel, melting pot : la mosaïque ou la soupe.

L'interculturel et la dynamique de l'action culturelle

La prise de conscience de la diversité culturelle est aussi ancienne que les réflexions sur la nature et la fonction de la culture. Déjà, en 1952, un lexique sur la culture par deux anthropologues américains, Alfred-Louis Kroeber et Clyde Kluckhohn, recensait plus de deux cents définitions élaborées par des scientifiques tels que des anthropologues, des sociologues, des linguistes, des pédagogues ou des psychologues.<sup>1</sup> Il en ressort que la culture est un ensemble de règles de vie (sociales, éthiques, esthétiques...) transmises par les générations et leurs dignitaires, et transformées (c'est-à-dire adaptées, recréées, créées) par les destinataires, et ainsi de suite « de génération en génération. » Tout découle de la définition fondatrice de l'anthropologue britannique Edward Burnett Tylor (1832-1917) : « *Culture or civilization, ... is that complex whole which includes knowledge, belief, art, law, morals, customs, and any other capabilities and habits acquired by man as a member of society* », « la culture ou la civilisation est ce tout complexe qui inclut les connaissances, les croyances, l'art, le droit, la morale, les coutumes, et toutes les autres aptitudes et

---

<sup>1</sup> A. L. KROEBER and C. KLUCKHOHN, *Culture, a critical review of concepts and definitions*, New York, Vintage Books, Random House, 1952.

habitudes qu'acquiert l'homme en tant que membre d'une société. »<sup>2</sup> La culture a une fonction de cohésion sociale et d'intégration individuelle. Elle se superpose exactement au social.

La diversité culturelle est donc d'abord à l'intérieur d'un groupe donné, quelle que soit son unité apparente. On peut dire qu'il n'existe aucun groupe humain (famille, tribu, clan, peuplade, peuple, nation) qui ne soit traversé par sa propre diversité culturelle, parce qu'aucune génération n'étant semblable à celle qui la précède, elle transforme les données qu'elle reçoit.<sup>3</sup> Cette diversité est accentuée dans le cas de l'hétérogénéité des groupes humains que la géographie, l'histoire et les contraintes économiques, contraignent à coexister malgré, parfois, des différences culturelles radicales (à la racine.)

La diversité des origines est une donnée majeure de la vie culturelle contemporaine. A elle seule, la région Île-de-France compte autant de nations qu'il y en a de représentées à l'ONU (environ deux cents.) En ajoutant les régions, les ethnies, les groupes linguistiques, les peuples et tant d'autres données géographiques et historiques, cela multiplie au moins par dix le nombre initial des nations. C'est pourquoi, plutôt que de diversités culturelles, il vaudrait mieux parler de la diversité des « expressions » culturelles, tant sont nombreuses les traditions et leurs créations. En anthropologie, comme en esthétique, « c'est la diversité qui est la règle » (C. Lévi-Strauss.)

Face à cette diversité, on ne sait trop quel terme utiliser : « le multiculturel », « l'identité culturelle », « l'interculturel » ?

Le multiculturalisme correspond à la description statique d'un état des lieux. On dit aussi « mosaïque culturelle » (ou même « saladier culturel », *cultural salad bowl*.) Les cultures sont mélangées aux autres, en conservant leur « couleur » et leur identité, leur « goût », sans déteindre sur les autres. Plutôt que d'être mixées dans un *melting pot* (une « soupe »), elles co-existent comme des plantes dans un « jardin botanique » (autre métaphore américaine de la diversité humaine : *botanic Garden*.)

Certaines identités culturelles étant moins valides que d'autres, voire menacées dans leur intégrité et leur survie, on mis en place des politiques de « discrimination positive » (*affirmative action* : c'est l'expression longtemps employée aux Etats-Unis pour soutenir la présence de « quotas raciaux » [on dit aujourd'hui : « ethniques »] dans les inscriptions universitaires ou dans des expositions d'arts plastiques contemporains.)

L'expression passe mal dans la langue administrative française. D'une part parce que l'Article premier de la Constitution de la Cinquième République interdit toute discrimination, négative ou positive, en termes de « race » (« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. ») D'autre part, parce que toute discrimination se fait au détriment de tierces personnes : comment déterminer la

<sup>2</sup> *Primitive culture*, 1871, p. 1.

<sup>3</sup> Cf. les analyses de Michel de CERTEAU : la génération qui vient se « réapproprie » ce que lui laisse la génération qui s'efface, in : *La culture au pluriel*, Paris, UGE 10/18, 1974 (première édition), rééditée par Luce Giard, Paris, Seuil, 1993.

discrimination positive sans être injuste pour des populations proches des critères retenus, mais néanmoins exclues parce qu'elles ne leur correspondent pas à cent pour cent ?

Le danger d'une telle vision de la diversité des expressions culturelles est qu'on peut craindre une fragmentation des identités se réfugiant dans le « glocal », c'est-à-dire dans une forme de communautarisme local traversé par la globalisation.<sup>4</sup> On utiliserait les moyens de communication moderne pour se replier encore plus sur soi, entre soi, à l'abri du regard des autres. Or, en République, il ne saurait y avoir de secret culturel ou de culture secrète ou encore de cachotterie (ce qui ne signifie pas que telle culture, par exemple amérindienne, ou orientale, ou savante, ne reste difficile d'accès, mais elle doit pouvoir être ouverte à tous.)

La notion d'interculturalité permet de surmonter ce dilemme. Le préfixe « inter- » ouvre à l'interpersonnel, à l'intercommunautaire. Il permet des interfaces entre des cultures différentes issues des immigrations, indigènes, locales ou « autochtones. » Il contourne les pièges du « communautarisme. » L'idée principale de l'interculturel n'est pas la protection, ou la mise au secret, d'une identité à l'insu des autres (comme dans le cas des « réserves » ethniques), mais au contraire elle souhaite le brassage de toutes les expressions, pour tous, quelles que soient leurs origines, afin d'éviter les ghettos. Une politique de la diversité culturelle devrait s'affranchir de la théorie des quotas qui, en fait, se retourne contre ses destinataires en les enfermant dans leurs particularismes. Par contre, il est indispensable de développer l'interactivité culturelle entre les communautés, récentes, de deuxième, de troisième ou de nième générations. Et de développer aussi les intermédiaires (médiateurs, réseaux, associations), par exemple dans un quartier ou une cité ou un bassin de communes (« pays », « territoire »...), afin de créer ou de solidifier des ponts entre des gens qui s'ignorent mais qui ont les mêmes intérêts culturels. C'est par cette confrontation des expressions culturelles et artistiques que le Ministère de la culture peut participer à la cohésion sociale.

### **La question des publics de la culture : une nouvelle « autogestion » ?**

#### Mots-clefs :

Les publics sont divers ; il convient de se défaire de la représentation d'un public statistiquement homogène (« cultivé », riche, diplômé...)

Les publics sont capables de se prendre en charge en gérant eux-mêmes leurs besoins.

Les publics en difficulté, peu accoutumés à l'offre culturelle officielle, ont besoin d'aides spécifiques.

Que signifie ici le mot « autogestion », passé de mode ? Il rend compte du fait qu'un public quelconque, a priori non spécialisé, a la capacité de se prendre en charge, d'organiser le programme de ses visites et l'approche de leur contenu, sans l'aide d'expert extérieur : pour peu qu'il s'en donne les moyens, il est capable de se débrouiller seul. Nous l'avons vu à l'occasion de visites au musée du Louvre, l'objectif principal étant que le groupe lui-même, à partir de son lieu d'habitat (la banlieue parisienne pauvre : Grigny-la-Grande-Borne), organise sa sortie : choix du musée, de

<sup>4</sup> Voir *Esprit*, novembre 2006, dossier « Entre local et global. »

la collection, travail préalable sur des documents empruntés à la Médiathèque municipale, organisation matérielle du déplacement (train, métro, repas, retour), discussion après coup et préparation de la visite suivante.

Ce petit public a des caractéristiques qui sont partagées par beaucoup : il est intimidé par les musées qu'il n'a jamais ou rarement fréquentés, il lui semble que ce monde n'est pas pour lui – surtout le Louvre, musée prestigieux. Il a des problèmes dans la langue française, a fortiori dans les « jargons » de l'histoire de l'art, de l'esthétique ou de la muséographie.

Des « rencontres » sont organisées pour préparer les responsables des visites, mais ce sont les personnes elles-mêmes qui organisent et animent les déplacements et les visites. Les « rencontres » entre les experts et les animateurs bénévoles jouent seulement un rôle de tutelle et d'aide à l'orientation et à l'organisation dans des lieux culturels parfois difficiles d'accès : par exemple, savoir où se trouve telle toile, telle collection, tel Département, dans l'immensité du Louvre (puisque tel est l'exemple retenu ici.)

Nous disposons ainsi d'une chaîne d'auto-formation culturelle : mise en réseau de personnes motivées, phase de sensibilisation, d'information et de formation, organisation du déplacement, visite guidée, exploitation ultérieure des résultats, réflexions communes et, éventuellement, fêtes de groupe au caractère convivial prononcé. Un tel schéma d'action, au demeurant simple, suppose un point de départ institutionnel (une association, un réseau) et un accueil préparé in situ. Il est aisément transposable dans d'autres domaines, comme la connaissance d'une bibliothèque, d'un monument historique, d'un quartier historique de ville, d'un jardin, etc. Les témoignages recueillis montrent le succès de ces actions culturelles promues par ceux qui en sont à la fois les destinataires et les destinataires.<sup>5</sup>

## **Le développement culturel descendant et ascendant**

### Mots-clefs :

Le développement culturel est descendant. Il est une amélioration de l'offre en direction des publics.

Le développement culturel est ascendant : il prend en compte les activités culturelles et les créations des publics non reconnues par les structures officielles.

Le développement culturel est la preuve, depuis 1977 (année de la fondation de la Mission du développement culturel), de l'intérêt politique pour la diversité culturelle des publics.

Le concept de développement culturel contient l'idée d'une ouverture de l'offre culturelle vers les franges de la population éloignée. Cet élargissement s'opère du centre vers la périphérie ou bien de la périphérie vers le centre. Dans le premier cas, il s'agit de mieux faire connaître la culture existante, consacrée par l'histoire ou la renommée. C'est la sphère des stratégies de l'aménagement de l'offre culturelle dont le résultat principal est l'adaptation et la diversification des accès à la culture, dans le cadre de l'aménagement du territoire ou dans celui de la modernisation des équipements. Le « centre » ainsi compris est essentiellement politique, et a pour fonction première la consécration des activités culturelles.

---

<sup>5</sup> Voir *infra* la note méthodologique sur le public du Louvre, par Françoise Féger.

Dans le second cas, on fait remonter vers le centre les ressources culturelles de la périphérie, que leurs origines modestes, populaires ou marginales, maintiennent à l'écart. L'attention se porte alors sur les individus ou les groupes (des associations culturelles et artistiques, les catégories sociales dites « défavorisées »), éloignés de l'offre culturelle publique, dont la vie quotidienne est pourtant riche de pratiques culturelles méconnues.

Le développement culturel est donc une dialectique confrontant la transmission de la culture consacrée et la reconnaissance d'œuvres et de pratiques ignorées ou marginalisées.

### **Du centre vers la périphérie**

Le premier mouvement, qui part du centre, est jacobin et institutionnel. Cette approche est, au sens premier, condescendante : elle « descend vers » les publics en leur apportant les « Lumières » de la connaissance, et les moyens d'y accéder.

Pierre Moinot, ancien directeur du cabinet d'André Malraux, raconte l'importance que le ministre accordait à cette dimension essentielle de sa mission : un jour de 1959, « il a demandé qu'on le laisse en paix dans son bureau. Il rédige, chaque mot pesé, le décret constituant son ministère. Le texte est entièrement rédigé de sa main : « Rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français, assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent. »<sup>6</sup> Ce texte, poursuit Moinot, « contient les principales fonctions administratives – diffusion, conservation, création – que ses tacticiens mettront en forme. A l'époque, c'est une définition parfaitement révolutionnaire. »<sup>7</sup>

L'esprit de ce décret entraîne dès 1961 la politique des Maisons de la culture (la première étant celle de Bourges, en 1963), la planification culturelle (ive Plan), la création des Comités régionaux des Affaires culturelles (Crac, 1963), du Service des études et recherches (Ser, ancêtre de l'actuel Deps), du Centre national d'art contemporain (CNAC), des Centres d'action culturelle ; ainsi que la promulgation de lois sur la protection et l'embellissement des sites, des Monuments historiques, etc. (c'est la célèbre loi de 1962 dite du « Ravalement des façades ».) Ces décisions concourent à un meilleur inventaire (autre mot-clef de la politique Malraux) des richesses culturelles de la Nation.

Ce développement culturel politique et institutionnel répond à une exigence de démocratisation culturelle qui invite les publics à « se nourrir » du patrimoine esthétique, et « spirituel » (encore un mot-clef de la politique culturelle d'André Malraux) de l'humanité.<sup>8</sup> Cette vision politique de la culture est aussi une vision culturelle de la politique car elle se veut réconciliatrice, elle implique une éthique : que tous, même les plus démunis, soient mis au contact des Œuvres ; elle rêve d'un

<sup>6</sup> Décret du 24 juillet 1959.

<sup>7</sup> Pierre MOINOT, *Tous comptes faits*, Paris, éd. Quai Voltaire, 1993, p. 133-134.

<sup>8</sup> André MALRAUX définissait la culture comme « ce qui, de la mort, continue à vivre ».

œcuménisme culturel qui brasserait les catégories sociales. Jean Vilar voulait ainsi réunir « dans les travées de la communion dramatique le petit boutiquier de Suresnes et le haut magistrat, l'ouvrier de Puteaux et l'agent de change, le facteur des pauvres et le professeur agrégé », « sans autre but que d'amener aux plus belles œuvres le plus grand nombre », dit-il encore.<sup>9</sup>

Qui dit « démocratisation » culturelle dit ouverture aux publics les plus larges possibles, quel que soit leur statut national, ethnique, familial, social ou professionnel. Cela suppose clairement un travail sur la tarification dans l'accès aux institutions et aux œuvres exposés ou présentés (spectacle vivant). Or on constate une contradiction : à l'heure où le ministre souhaite le plus large accès de tous à la totalité de l'offre publique, des musées, des scènes dramatiques, augmentent leur prix, alors même que le contribuable participe déjà à leur fonctionnement, à leur rénovation et au financement de leurs programmes. Les termes de la contradiction sont simples et connus : on ne peut vouloir une chose et son contraire, on ne peut vouloir que tout le monde bénéficie au maximum de l'offre culturelle publique et en rendre le prix dissuasif. Pour le développement de la cohésion sociale par la culture, il faudrait ouvrir largement la porte du Temple dont l'accès est trop souvent verrouillé par le prix. On ne peut pas parler correctement de la « diversité culturelle » en éloignant des richesses patrimoniales ceux qui, du fait de leurs traditions ou à cause de la modestie de leurs ressources, n'ont pas les moyens d'en bénéficier comme ils en ont le droit.

### **De la périphérie vers le centre**

Dans la seconde approche, le développement culturel provient du milieu qui l'a produit. C'est la découverte des cultures populaires et de leur « génie » (comme disaient les Romantiques.) C'est la reconnaissance de la valeur esthétique des cultures marginales et de l'exil. La France dispose d'une réserve importante de cette diversité culturelle enrichie par les apports successifs des immigrations. Le potentiel linguistique considérable du pays est sous-estimé et sous-utilisé. Ces langues européennes, arabes, africaines, asiatiques, etc., sont porteuses de textes, de poèmes, de récits légendaires qui pourraient être le tremplin d'expériences littéraires dans le cadre de la francophonie. On fera les mêmes remarques sur les traditions musicales, où l'ont fait la part trop belle à la musique techno au détriment d'autres musiques et de chansons insuffisamment représentées, alors qu'elles concernent des milliers d'auditeurs et d'amateurs.

Cette diversité s'exprime dans divers cadres, soit dans le cadre des expressions culturelles locales et territoriales (rurales, occitanes, bretonnes, alsaciennes, d'outre-mer, etc.), soit dans celui des populations immigrées

---

<sup>9</sup> Jean VILAR, « Petit manifeste de Suresnes », écrit à l'occasion du lancement du TNP en 1951, in : *Le Théâtre, service public*, Paris, Gallimard, 1975, p. 147.

## La ville et les périphéries urbaines

---

### Mots-clefs :

Les périphéries urbaines

L'action culturelle dans les périphéries urbaines

Un contrat à consolider

Les périphéries urbaines ont été édifiées dans le « boom » économique des Trente Glorieuses. La crise de l'emploi a laissé dans ces cités les habitants les plus pauvres et, parmi eux, une part importante d'immigrés. La diversité des populations n'a d'égale que leur diversité culturelle, d'abord au sens anthropologique (modes de vie et traditions) puis au sens moderne (expressions esthétiques, par exemple : la mode vestimentaire, le rock, le rap, certaines formes de design ou de créations poétiques...) Les études et les recherches sur la ville montrent que les périphéries urbaines sont plus créatrices que les centres des villes, plutôt classiques et conventionnels. C'est souvent en elles qu'ont lieu les créations avant-gardistes de la culture populaire. Les activités culturelles peuvent jouer, auprès des plus jeunes, un rôle éducatif et promotionnel qui accompagne la scolarisation. Les associations sociales, sportives ou culturelles spécialisées sur les adolescents en difficulté sont nombreuses, et beaucoup jouent la carte des activités et de la médiation artistique pour aider à leur épanouissement. L'éducation populaire, dans sa dimension interministérielle, est donc prioritaire dans la politique de la promotion de la diversité culturelle. C'est en son sein qu'ont lieu des rencontres entre les artistes, les formateurs et les publics des amateurs issus de la population.<sup>10</sup>

Des observations de terrain montrent le rôle positif de la culture pour rapprocher les communautés et les générations. Lutter contre le communautarisme c'est, certes, combattre la tendance au repli sur soi, mais c'est aussi combattre le repli des générations sur elles-mêmes. L'action culturelle est un moyen dont dispose une société pour aider au décloisonnement entre les individus, trop souvent « parqués » dans leur identité comme dans des « réserves », à cause de leurs ressources et de leurs origines sociales ou géographiques. Le cloisonnement est à déplorer dans des espaces urbains « tribalisés » (pour reprendre un concept sociologique en vogue) par leurs résidents. Les associations culturelles font de la médiation culturelle pour assumer et faire coexister les différences. Certaines expériences sont exemplaires en régions, par exemple dans la région Rhône-Alpes, où la biennale de la danse implique, sur un thème donné (le Brésil, la Méditerranée, etc.) le maximum de jeunes des périphéries urbaines de la région lyonnaise.<sup>11</sup>

Les friches industrielles converties en centre culturel, les conservatoires de musique ou de danse, les associations, des actions municipales et, parfois, confessionnelles, les associations sportives, les groupes de pratiques en amateur (théâtre, chorale, folklore...), les ateliers d'écriture ou d'arts plastiques, les cafés-musiques, les salles de diffusion, la vidéo et Internet, les fêtes de quartiers spontanées ou organisées, tous ces éléments mis bout à bout irriguent le territoire et sont tous, sans en avoir forcément le

---

<sup>10</sup> Cf. *infra* le compte rendu de l'entretien avec Sylvia FAURE.

<sup>11</sup> Cf. *infra* le compte rendu de l'entretien avec Benoît GUILLEMONT.

label, des Nouveaux Territoires de l'Art. Les monographies rapportant les expériences culturelles de tel collègue, de telle association ou de tel réseau, montrent le dynamisme d'une vie culturelle qui peine souvent à se faire connaître et souffre d'une insuffisance de moyens notoires - alors même que les pouvoirs publics en reconnaissent les bienfaits !<sup>12</sup>

## La Cité de l'immigration

---

### Mots-clefs

La « Mission Toubon » pour le Centre de ressources et de mémoire de l'immigration.

Les objectifs

Le projet Toubon se réfère à l'histoire, pour sortir l'immigration des polémiques où elle est souvent confinée. La perspective historique est la seule à « inscrire l'histoire de l'immigration, non seulement comme une composante de l'histoire sociale, mais comme partie intégrante de l'Histoire de France. »<sup>13</sup> Il ne s'agit pas de dresser le catalogue des cultures, mais de s'intéresser aux étrangers en France en croisant la chronologie avec des entrées thématiques (par exemple : les langues parlées en France, les réfugiés politiques, les exilés, la main-d'œuvre, les commerçants, etc.)

### **Les objectifs**

Six objectifs animent le Centre de l'immigration :

- Sauvegarder les objets, les archives, les lieux ; mettre en place un système de recueil des données, des traces, des récits.
- Reconnaître le rôle des immigrés dans la « construction française ».
- Transformer la masse des données historiques en diversité des approches, et transformer cette diversité en une synthèse « accessible au plus large public. »
- Donner accès aux archives privées et publiques, aux documents, par le numérique.
- Valoriser, ennoblir cette diversité par une approche scientifique et pédagogique cohérente.
- Préparer l'avenir en situant les particularités de l'immigration dans le mouvement général d'ouverture et de globalisation de l'information.

Cela suppose une nouvelle institution culturelle d'un type autre que celui du traditionnel « musée ». Le projet ne veut pas d'un musée classique, ou d'un musée national « de plus », avec des collections fixes armées de leurs conservateurs respectifs. Au contraire, ce Centre, qui se veut centre de ressources, accordera une place importante aux manifestations temporaires avec d'autres pays : par exemple les huguenots en France et en Allemagne, les musiques du Monde et en particulier de l'immigration (Paris est, de ce point de vue, une scène importante), soit avec d'autres institutions françaises (par exemple : projet d'une exposition « Dans les bagages » en 2008 avec le nouveau musée à Marseille sous la responsabilité de Michel Colardelle.)

---

<sup>12</sup> Cf. *infra* la note méthodologique par Claude ROUOT.

<sup>13</sup> Voir Jacques TOUBON (dir.), *Mission de préfiguration du Centre de ressources et de mémoire de l'immigration*, Paris, La Documentation Française, mai 2004, p. 13 < [www.histoire-immigration.fr](http://www.histoire-immigration.fr) >.

Prenant modèle sur les « musées de société » (Musée de la civilisation en Québec, musées de Washington, musée Dauphinois de Grenoble...) le Centre est plus conçu comme un projet de collecte que comme une collection - même si celle-ci aura sa place. Sa première collection sera son réseau, que le Centre ou le Musée de l'histoire et des cultures de l'immigration en France, devra fédérer.

Ce Centre sera à la fois structurel (solidement implanté et doté de visibilité politique et culturelle), et évolutif. La mobilisation du secteur associatif, et le consensus sur les valeurs fondamentales d'une bonne intégration républicaine, émanent des premières propositions.<sup>14</sup>

---

<sup>14</sup> Jacques TOUBON, *op. cit.*, p. 106-109.

# **Textes méthodologiques**



# De la Communauté au communautarisme

## Approche étymologique

Pierre Mayol

Le « communautarisme » a, en français, des connotations péjoratives. Il signifie le repli sur soi, sur des valeurs et des comportements antirépublicains, à la limite, parfois, de la sédition, soulèvement contre l'autorité établie, voire de la sécession, acte de séparation politique. Il s'applique en particulier aux sectes, et par abus sémantique, aux communautés musulmanes dès lors qu'elles ressemblent extérieurement à des sectes : réunion en vase clos, dans une langue peu connue du grand public, sur un texte, le Coran, lui-même mal connu, etc. Autant de traits qui, de l'extérieur répétons-le, concentrent les critiques de « communautarisme. » Il est utile d'en revenir à l'étymologie.

### Etymologie

Le mot « communauté » vient d'abord de l'adjectif latin :

1. *munus*, -e : « qui accomplit sa charge ou son devoir », sous-entendu : charge « confiée par d'autres ». De là l'adjectif :

1, a. *communis*, -e : « qui partage les charges », qui est, dirait-on aujourd'hui, en « coresponsabilité ». D'où « commun » comme dans la rhétorique le « lieu commun », en grec *topos koinos*.

*Communis* donne « partagé par tous », sous-entendu : « pour le bien de tous ». C'est, sous-jacente, l'idée platonicienne du Souverain Bien, et en plus moderne, du Bien Suprême et de Contrat social (J.-J. Rousseau, 1762 : « il n'y a de loi que lorsque le peuple statue sur tout le peuple. »).

L'adjectif *communis* est ambivalent. Il exprime la « bienveillance », mais il peut être entendu en mauvaise part, comme aujourd'hui « commun » pour : « médiocre », « vulgaire », « ordinaire », « trivial ». L'adverbe *communiter* donne « communément » comme dans « il est communément admis... ».

1, b. *Immunis*, -e : « exempt de charges ou de devoirs », « exempté », dans le sens d'être déchargé par incapacité constante ou momentanée. D'où, aussi, « ingrat ». L'adjectif « *immun*, -e », rare, se dit d'un organisme immunisé. Par contre, le substantif « immunité » est employé au sens premier (terme médical) et au sens figuré : « immunité diplomatique », « immunité parlementaire ».

Le mot « communauté » provient aussi du substantif latin :

2. *munia, munium* (neutre pluriel) : « fonctions officielles, charges, devoirs d'un magistrat ». Sur ce pluriel neutre a été bâti un singulier *munium*, qui a la même signification que le grec *leitourgia* (cf. « liturgie », « fête religieuse » et ses usages figurés dans les médias, le sport, la politique : la liturgie des Jeux Olympiques, ou de telle assemblée politique, etc.).

3. *munus, muneris* (neutre singulier) : « présent que l'on fait, et non que l'on reçoit. D'où : « faire présent de », « récompenser », « gratifier ». Veut dire « financer l'organisation d'une représentation, d'un spectacle », comme dans l'organisation grecque de la *leitourgia*. Le mot a aussi la signification, plus latine, d'organiser les « combats de gladiateurs » (*gladiatorum munera*) comme spectacle offert au peuple (les fameux jeux du cirque : « *panem et circenses* » du poète Juvénal).

Le *municeps* est celui qui prend part aux charges. Par extension, il est « l'habitant d'un municeps » (c'est-à-dire d'une commune annexée par Rome.). De là l'idée de « munificence » (entendue comme une « générosité publique »). Dans la communauté, il y a donc l'idée de « cadeau » public à destination de la collectivité « publique ». Le *municeps* est le magistrat, désigné par Rome, qui a pour charge la meilleure répartition du bien public, afin de souder la communauté autour du bien commun supérieur aux intérêts individuels.

4. *communio*, « communion ». L'étymologie est formelle : il ne s'agit pas d'une « union à plusieurs », comme pourrait le laisser entendre *unio* précédé de *cum* (= « avec »), mais d'une mise en commun de *munera*, de « richesses communes », de « présents que l'on offre » à des adjoints, à une collectivité, ou que l'on « s'offre réciproquement ».

5. Ce n'est pas fini. *Munus* provient d'une vieille racine \**mei-*, qui a donné *migrare*, « changer de résidence », « s'en aller », « émigrer » et, parfois « transgresser » (au sens premier « franchir des frontières », et au sens figuré « outrepasser des droits »). Il existe donc une relation enfouie entre « communauté » (entre soi) et migration (marcher vers d'autres). Tout cela implique un « mouvement », latin *mutatio*, qui provient aussi de la même racine \**mei-*. Ainsi, « communauté », « migration », « mutation » ont la même racine lointaine !

On parle aujourd'hui :

- de « communauté d'intérêts matériels » (indivision entre plusieurs propriétaires ; régime de la communauté entre époux ; plus largement les sociétés d'actionnaires, etc.) ;

- de « communauté d'intérêts spirituels » : la première communauté chrétienne, les « communautés religieuses », les « communautés de base », les « congrégations », vivre « en communauté » en Ardèche ou sur le Larzac (avec des connotations écolos) etc ;

- de « communautés d'intérêts politiques » : Union européenne ; « communisme » (organisation sociale dans laquelle les biens sont possédés non par l'individu mais par l'État qui en fait la répartition), fédérations diverses ;

- voir aussi « commune », « communal ». La « communalité » désigne les outils « au

service commun » des habitants (dans le droit ancien : « fours, lavoirs et moulins banals », soumis au « ban », c'est-à-dire à l'impôt imposé par le suzerain local) ; puis « banlieue », qui désigne les alentours d'une commune installée sous son autorité, son « ban » (d'où, à l'inverse, le bandit, le banni), et ce jusqu'à la distance d'une lieue (= une heure de marche environ).

- voir encore la « Chambre des communes » du parlement du Royaume Uni, qui réunit les élus des bourgs et des cités du royaume.

« Communauté » est proche de « communion » mais aussi de « commerce » dans le sens « d'avoir un bon commerce » avec son voisinage, « il est d'un bon commerce » : on peut lui parler, il est poli, il est urbain ; s'oppose à acariâtre, vindicatif, autoritaire, cassant.

Le mot « communautarisme », d'abord pris dans le sens technique de petites communautés bien repérables, a pris depuis peu un sens négatif. Voir ci-dessous.

## **Institutions et communautés**

---

### **La cité idéale**

Les théories politiques de la Cité idéale sont innombrables. Ne retenons ici que quelques mots célèbres d'Aristote. Il considère que l'animal est par nature grégaire (essaim, harde, troupeau, meute) donc en quelque sorte apte à la vie commune, à la communauté. L'être humain, qui est un animal, n'échappe pas à cette loi du vivant animé. Mais, ajoute-t-il, c'est un animal « politique », c'est-à-dire fait pour vivre dans une communauté organisée autour des notions de vertu et de justice car il est doué du langage qui est le signe de sa prééminence sur les autres animaux. Il vit dans une communauté qui aspire au Bien (« bien commun », « bien suprême », « souverain bien »).

La Cité est donc la figure par excellence de la communauté idéale. Elle est la communauté en tant que « rassemblement des familles » :

« Puisque toute cité est une communauté, et que toute communauté a été constituée en vue d'un certain bien, il est clair que toutes les communautés visent un certain bien et que, avant tout, c'est le bien suprême entre tous que vise celle qui est la plus éminente de toutes (...) celle que l'on appelle la cité, c'est-à-dire la communauté politique. »

« Il est manifeste (...) que la cité fait partie des choses naturelles, et que l'homme est par nature un animal politique (...). Seul parmi les animaux l'homme a un langage. Certes la voix est le signe du douloureux et de l'agréable, aussi la rencontre-t-on chez les animaux (...) Mais le langage existe en vue de manifester l'avantageux et le nuisible, et par suite aussi le juste et l'injuste (...) Or, avoir de telles notions en commun c'est ce qui fait une famille et une cité. »<sup>15</sup>

---

<sup>15</sup> . ARISTOTE, *Les Politiques*, I, 1, [1], Paris, GF-Flammarion, 1993, p. 85, et *idem* [9-12] p. 90-92.

### **La séparation des pouvoirs dans la communauté**

L'origine de la « séparation des pouvoirs » se trouve dans une scène des évangiles synoptiques (Matthieu, Marc, Luc), ici selon l'évangile de saint Matthieu, chapitre 22, versets 15-22 : des pharisiens et des hérوديens veulent mettre Jésus à l'épreuve en lui demandant s'il faut payer l'impôt à César. Il montre une pièce de monnaie, à l'effigie de César : « Il leur dit : 'Rendez donc ce qui est à César à César, et ce qui est à Dieu, à Dieu.' »

C'est le fondement de l'opposition entre le temporel et le spirituel qui interdit, théoriquement, tout despotisme comme toute théocratie.<sup>16</sup> La séparation des pouvoirs est une aspiration fondamentale de la tradition politique « des Lumières » (Aukflärung). Elle est définie par l'Anglais John Sadler dès 1649 : « On peut soutenir que, par droit de nature, les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif doivent être dans les mains de différents sujets. » Elle est rappelée par Montesquieu (De l'Esprit des Lois, Livre XI, chapitre 6) pour qui la liberté du citoyen est possible si et seulement si les pouvoirs sont séparés, c'est-à-dire « détenus par des hommes différents. » Elle est inscrite dans l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution. » Et, tout récemment, elle est résumée par Philippe Nemo : la démocratie et le libéralisme « ont pour point commun de constituer des ordres pluralistes, spontanés et auto-organisés », sous la tutelle de gouvernements collégiaux (multicamérisme). « Le républicanisme suppose la séparation des pouvoirs, comme le despotisme leur confusion. »<sup>17</sup>

La laïcité est l'aboutissement logique de cette séparation des pouvoirs lorsqu'elle est appliquée au for interne (les convictions, les croyances, les idéaux).

Malgré les aléas de l'Histoire, notre tradition de vie commune porte en elle les germes de la démocratie dès son origine. Cela a commencé par l'exercice des divers parlements, conseils et autres chambres, créés dans le but de tempérer le pouvoir des chefs. Cela s'est poursuivi avec les diverses formes de suffrage qui ont existé selon les époques, les occasions, les régions. L'histoire occidentale de la pensée politique en cette période peut être caractérisée comme l'histoire de la lente promotion du paradigme du pluralisme dans la démocratie (politique) et dans le libéralisme (économique). Quoiqu'il en soit, nous sommes jusqu'ici dans une vision, sommaire certes (elle peut être illustrée par d'innombrables textes et expériences), mais juste dans ce qui fonde notre idée de la communauté.

### **Le communautarisme**

---

Le mot désignait primitivement les communautés remarquables par un trait quelconque (religieux, ethnique, régional...), ayant pour trait commun d'être petites, et actives (visibles, faisant parler d'elles, fondatrices d'un mode de vie, d'une pensée, etc.). C'est ainsi, par exemple, qu'on l'aurait utilisé pour traduire l'état d'esprit de la

<sup>16</sup> Voir les commentaires par Jean-Claude ESLIN, *Dieu et le pouvoir*, Paris, Seuil, 1999, p. 46.

<sup>17</sup> Philippe NEMO, *Histoire des idées politiques aux Temps modernes et contemporains*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, p. 25 et 530.

première communauté chrétienne dans les Actes des apôtres (2, versets 42-47 ; 5, versets 32-35). La République des Guaranis (1583-1768) a été conçue selon le projet d'une société « communautariste » et les « réductions » du Paraguay, qui lui correspondent, créées pour protéger les Indiens des exactions des esclavagistes, ont été appelées « communautarisme »<sup>18</sup>. Des auteurs curieux, étonnés par la dimension communautariste de la société des « sauvages », ont cherché comment promouvoir le communautarisme toujours présent dans les mentalités profondes des populations européennes (cf. le mythe du « bon sauvage »). Plus tard, on a évoqué avec méfiance les « communautaires » de Saint-Médard pour désigner les adeptes du diacre Pâris (les « convulsionnaires »). Dans certaines polémiques (conflits religieux ou philosophiques) « communautaire » se confond avec « sectaire », « communautarisme » avec « sectarisme ». On oppose au dogmatisme autoritaire des Églises l'empirisme critique des individus. Autre exemple devenu classique, celui des millénarismes, conduits par des prophètes exigeant de leurs adeptes une obéissance aveugle, seule condition pour survivre à la fin du monde. Les chefs de communautés « utopistes » sont nombreux : le britannique Robert Owen (1771-1858), les français Charles Fourier (1772-1837), Pierre Leroux (1797-1871), Pierre-Joseph Proudon (1809-1865), Claude-Henri de Saint-Simon (1760-1825), petit cousin du célèbre mémorialiste, etc. Philippe Nemo rappelle bien, dans son livre cité en notes, que « les communautés utopiques chaudes, harmonieuses, fermées à la circulation cosmopolite (Cabet ou Fourier), rejoignent les communautés traditionnelles, agraires, pré-industrielles, organiques, ethniquement pures, évoquées par les théoriciens de la droite extrême et de l'ordre naturel ». Il s'agit toujours d'instaurer des « sociétés fermées » par opposition à la « société ouverte » qu'appelle le pluralisme de la démocratie et du libéralisme.

Le mot « communauté » s'américanise sous l'influence du Communalism, qui est une théorie politique de la décentralisation des pouvoirs, par exemple dans une fédération d'États. De décentralisation géopolitique en décentralisation anthropologique, le communautarisme en vient à s'appliquer aux minorités ethniques : indiens, hispaniques, « indigènes », puis émigrés, immigrés, clandestins, sans-papiers, etc. En France, le mot est chargé de connotations négatives contre ceux qui, en bloc, « refusent les valeurs de la République ». Ainsi, en sommes-nous arrivés à un affrontement entre les « tenants des communautarismes » et les « républicanistes » (réplique linguistique à « communautariste »).

Comme la critique contre le communautarisme vise le plus souvent certaines tendances radicales de la communauté musulmane, il semble important de s'interroger, même sommairement, sur la structure et les valeurs de cette dernière.

### **La communauté musulmane : l'Umma**

#### *La clôture des religions révélées*

L'islam est la religion des musulmans (muslim, pluriel muslimun), de ceux qui, selon la racine du mot, « remettent, ou soumettent [leur âme à Allah] ». Fondée au viii<sup>e</sup> siècle

---

<sup>18</sup> D'après P. NEMO, *op. cit.*

par le Prophète Mahomet (ou Muhammad), il est présenté par ce dernier comme une « religion immuable », non en ce qu'il n'évoluerait plus, mais au sens où il est au fondement, à l'origine, des autres religions du Livre (et même, finalement, de toutes). C'est que l'Islam est la religion naturelle par excellence, elle est conforme à la nature de l'humanité depuis la Création. Il ne fait qu'un avec la condition humaine (fit ra). Tout humain naît musulman, son appartenance à une autre religion n'étant qu'un dévoiement accidentel. Il peut se proclamer universel, non comme un devenir ou une parousie réconciliatrice (une fin des temps), mais comme un déjà-là donné de tout temps.

Les prophètes des temps anciens attendaient celui qui conclurait la Révélation, Mahomet. D'après la tradition musulmane, le nombre de prophètes, ou 'anbiya (pluriel de nabî) antérieur à Mahomet est élevé (224 000). Mais ils sont hiérarchisés. De la masse émergent les 350 apôtres, ou rusul (pluriel de rasûl). Les prophètes ou légistes doués de fermeté sont au nombre de cinq, comme les piliers de l'Islam. Ce sont Noé, Abraham, Moïse, Jésus et Mahomet. Dieu a chargé ce dernier d'une mission plus haute que toutes les autres. Mahomet est le seul à cumuler les titres de nabî (prophète) et de rasûl (apôtre)<sup>19</sup>. « Allah a envoyé son Prophète Mahomet avec la bonne direction et la religion du vrai afin qu'il la fasse triompher sur la religion entière [c'est-à-dire : sur toutes les religions], n'en déplaise aux païens. »<sup>20</sup>

La diversité apparente des histoires et des cultures ne fait que révéler cette profonde unité : l'Islam est ce vers quoi tout conduit parce que tout vient de lui. « Mahomet est l'ultime répétiteur d'un message toujours foncièrement le même depuis Adam »<sup>21</sup>. Au fond, les grands noms de la Bible (Noé, Abraham, Moïse, etc., jusqu'à Jésus), étaient déjà musulmans (soumis à Dieu) sans le savoir. C'est ainsi que dans la grande sourate ii du Coran, dénommée « La vache », Abraham et après lui Jacob-Israël recommandent à leurs fils de ne mourir que « dans la foi islamique ».

En même temps, l'Islam a toujours montré qu'il est capable de se plier à toutes les situations, tant qu'il n'y a pas de désaccord avec les vérités fondamentales et éternelles de sa doctrine car, au regard de tous les temps et de ses variables politiques et anthropologiques, il a le monopole de Dieu.

« La meilleure des communautés »

Deux conséquences s'ensuivent :

1. L'Islam clôt la Révélation. D'Adam à Mahomet tout est dit de ce qui peut être dit d'Allah dont les volontés ultimes -ultimes parce que présentes dès l'origine - s'expriment par le Livre Saint du Coran et par les « dits » (hadith) du Prophète Mahomet, son « Envoyé » par excellence. « Le dogme musulman établit souvent une sorte d'effet de miroir qui, souvent entrave la perception de l'altérité religieuse. L'Islam se donne à la fois comme la religion de la fin des Temps et comme la religion

<sup>19</sup> Voir Hugues DIDIER, *Fantômes d'Islam et de Chine. Le voyage de Bento de Góis s. j. (1603-1607)*, éditions Chandeigne et Fondation Gulbenkian, 2003, p 165 et note 1 p. 309.

<sup>20</sup> *Le Coran*, sourate IX, verset 33.

<sup>21</sup> *Ibidem*.

adamique. Il en résulte que tous les prophètes envoyés aux diverses nations du monde avant Mahomet ne pouvaient énoncer que l'islam. Selon cette conception, l'essence originelle de toute religion ne peut être que l'islam. Et tout ce qui en diffère ne peut être que déformation ultérieure. »<sup>22</sup>

2. Mais surtout l'islam a l'ambition d'offrir aux humains la meilleure communauté qui soit : « Vous êtes la communauté la meilleure qui ait surgi parmi les hommes ; vous commandez le bien, vous interdisez le mal ; vous croyez en Dieu. » « Qui a donc meilleure parole que celui qui appelle Dieu et fait de bonnes œuvres et qui dit : oui je fais partie des musulmans (autre traduction : de ceux qui se résignent à la volonté d'Allah). »<sup>23</sup>

Quelles que soient les différences, les peuples d'islam partagent la fierté d'appartenir à la Umma al-nabī, à la « Nation du Prophète ». Umma renverrait, d'après sa racine, à umm, la mère, d'où l'idée d'une origine commune. Parfois Umma prend le sens d'origine terrestre, peuple ou Nation (du latin natus : né) au sens moderne : c'est le sens ci-dessus. Un mot proche est Jamā'a qui renvoie à l'idée de réunion, d'assemblée, en vue de prendre une décision doctrinale, judiciaire ou politique. Le mélange des deux significations, origine commune et décision commune, ancre profondément l'idée, chez les musulmans, qu'appartenir à l'islam c'est appartenir à un destin commun qui est au cœur de l'idée et de la pratique communautaires. « Dans la psychologie musulmane, Umma connote presque toujours une origine assurée non (seulement) par le lieu ou le sang, mais par l'enracinement spirituel »<sup>24</sup>, « car les croyants sont tous frères... »<sup>25</sup>, et la Umma est la communauté des musulmans, au-delà des schismes et des frontières.

### *Les Cinq Piliers de l'islam*

Cette communauté a ses règles dont cinq, connues sous le nom de « Les cinq piliers de l'islam », sont intangibles et universelles. On les retrouve dans toutes les ramifications musulmanes ou d'origine musulmane. Elles sont comme le ciment qui réunit le divers des situations géographiques et historiques sous une seule loi commune qui est la marque même de l'appartenance à la communauté musulmane, à la Umma.

1. Le témoignage qu'il n'y a pas de divinité autre qu'Allah et que Mahomet est l'envoyé d'Allah (c'est l'Achahâda ou la Profession de foi)
2. Faire la prière quotidienne (šalata)
3. Payer l'aumône légale (zakât)
4. Jeûner pendant le mois de Ramadan
5. Accomplir le pèlerinage à La Mecque (aux lieux saints) pour tout croyant adulte qui a la possibilité physique et matérielle de le faire.

---

<sup>22</sup> *Ibidem*.

<sup>23</sup> *Le Coran*, sourate III, verset 106 ; et sourate XLI, verset 33.

<sup>24</sup> *Dictionnaire de l'islam. Religion et civilisation*, Paris, Encyclopædia Universalis, Albin Michel, 1997, article « Cité », p. 202.

<sup>25</sup> *Le Coran*, sourate XLIX, verset 10.

Le premier pilier, l'attestation de la foi, est capital. Il suffit de le prononcer devant des témoins musulmans pour devenir à son tour musulman. La formulation exacte est très forte car elle utilise la « négation absolue » : « Je témoigne qu'il n'y a aucune divinité en dehors d'Allah et je témoigne que Mahomet est son envoyé » (« Achhadou anlâ ilâha illa Allah. Wa achhadou Muhammadan rasoulou Allah », rasoulou voulant dire rasûl : l'apôtre, l'envoyé).

Le deuxième pilier comprend cinq prières quotidiennes (Sobh, Dohr, 'Asr, Maghreb, 'Aicha) à réciter aux heures prévues et, si possible, le corps orienté vers la Mecque (orienté quand on est à l'ouest, occidenté quand on est à l'est de la ville sainte).

Le troisième pilier est l'aumône légale, la Zakât, que les riches doivent consacrer chaque année pour les pauvres. C'est l'aspect entraide et service de l'Umma.

Le quatrième pilier est le jeûne du mois de Ramadan (Assiam). Il consiste à se priver de nourriture et de boisson, et à maintenir l'abstinence, du lever au coucher du soleil. Ce jeûne sert à purifier le croyant. Mais il est aussi en mémoire de la révélation du Coran par Allah à son envoyé Mahomet.

Quant au cinquième pilier, il consiste dans le pèlerinage aux lieux saints de l'Islam, à La Mecque, ville natale du Prophète, et à Médine ou fut proclamé l'an I de l'Hégire.

En conclusion provisoire<sup>26</sup>, parler de l'Islam n'est pas seulement parler d'une confession religieuse parmi d'autres, c'est parler d'une unité spirituelle et temporelle qui échappe à la séparation des pouvoirs. Il est donc possible que la tendance communautaire centripète y soit plus active qu'ailleurs, au point d'être taxée de « communautarisme ». Mais il est aussi possible que cette force d'attraction identitaire irrite, en quelque sorte, la République qui, dès ses origines, n'a guère été tolérante avec ce qu'elle avait du mal à contrôler.

**P.S.** : on note que le terme « communautaire » a servi à désigner certaines associations ethniques ou culturelles (cultes) du fait qu'il est impossible de les appeler par leur vrai nom en regard de l'article Premier de la Constitution de la Cinquième République qui précise que ni l'appartenance ethnique, ni la croyance (ou la non-croyance) ne sont pertinentes aux yeux de la loi et de l'attribution de la citoyenneté française : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. »<sup>27</sup>

On a néanmoins parlé de l'aide aux cultures communautaires :

« Cultures régionales et communautaires.

Les cultures occitane, bretonne, basque, alsacienne et corse, autrefois ignorées, sont

<sup>26</sup> On pourra lire les ouvrages critiques suivants : Caroline FUREST, *Frère Tariq. Discours, stratégie et certitudes de Tariq Ramadan*, Paris, Grasset, 2005 ; et Leïla BABÈS, *Le voile démystifié*, Paris, Bayard, 2005.

<sup>27</sup> *Loi constitutionnelle* du 3 juin 1958, adoptée par référendum le 28 septembre 1958 et modifiée le 28 mars 2003 (décentralisation.)

désormais reconnues dans la préservation des identités culturelles. Grâce aux DRAC, elles bénéficient d'un soutien régulier. Un Conseil national des langues et des cultures régionales a été créé en 1985. Le Centre international de culture occitane ou l'Institut culturel basque sont par exemple soutenus (éditions, conservation des traditions, musiques, etc.)

« Certaines cultures communautaires extra-territoriales - kurdes, tsiganes, arméniennes - bénéficient également d'un soutien public.

« Pour les communautés issues de l'immigration, la priorité a été donnée aux actions interculturelles comme l'exposition « Jeunes issus de l'immigration » (Centre Pompidou, 1984) et « Toulouse multiple » (1985), ou aux activités d'équipes de création telle la compagnie Black Blanc Beur ou le groupe Évasion. L'objectif étant notamment de contribuer ainsi à « l'intégration des « beurs » dans la société française. »<sup>28</sup>

### **La méfiance républicaine à l'encontre des communautés et autres associations**

Les constituants de la Révolution française ont été très marqués, on le sait, par les philosophes des lumières du XVIIIe siècle, en particulier par Du contrat social de Rousseau (1762). Dès le Livre I de son Contrat, Rousseau préconise une vision purement politique de l'individu, entièrement tourné vers l'État qui le représente, sans avoir besoin d'intermédiaire : « Chacun se donnant à tous ne se donne à personne, et comme il n'y a pas un associé sur lequel on n'acquière le même droit qu'on lui cède sur soi, on gagne l'équivalent de tout ce qu'on perd, et plus de force pour conserver ce qu'on a.

Si donc on écarte du pacte social ce qui n'est pas de son essence, on trouvera qu'il se réduit aux termes suivants : Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout. »<sup>29</sup>

Rousseau ne faisait que développer en le théorisant ce que le lexicographe Antoine Furetière pointait déjà dans son dictionnaire publié en 1684 : « Le salut public est toujours préférable à celui du particulier. Si vous choquez cette puissance, il n'y a point de salut pour vous, point d'asile, point de grâce ». C'était, déjà les premiers signes de la laïcisation du salut chrétien par la collectivisation du Bien commun.

La loi Le Chapelier, du nom de l'avocat Isaac René Guy Le Chapelier (Rennes 12 juin 1754, guillotiné à Paris le 22 avril 1794), fut votée par l'assemblée constituante le 14 juin 1791. Son article 1 est ainsi rédigé : « L'anéantissement de toutes espèces de corporations des citoyens du même état ou profession étant une des bases fondamentales de la constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et quelque forme que ce soit ». Au prétexte que la Nation est le seul souverain et n'a nul besoin de médiateur, la loi interdit, sous peine d'amende et de prison, à tous les ouvriers ou compagnons, de se nommer des présidents ou syndics, de prendre des arrêtés, de tenir des registres, de se concerter dans le but de refuser ou

<sup>28</sup> Extrait de *1981-1991. Bilan d'une politique culturelle*.

<sup>29</sup> *Du contrat social*, Livre I, chapitre 6, « Du pacte social ». Souligné dans le texte.

de n'accorder qu'à un prix déterminé leur travail. Tout attroupement d'artisans, d'ouvriers, compagnons ou journaliers serait dissipé par la force.<sup>30</sup>

Cette loi Le Chapelier anticipe les lois répressives de la Convention et du Directoire, les articles 291 et 292 du Code pénal napoléonien de 1810, les censures des Restaurations et de Napoléon III : la liste est longue depuis 1791...

Il faut attendre le tout début de ce qui deviendra la III<sup>e</sup> République pour assister aux premiers assouplissements qui conduiront à la loi de juillet 1901 sur la liberté d'association, loi vigoureusement soutenue par Pierre Waldeck-Rousseau depuis plus de vingt ans. Déjà, le 28 mars 1871, le parlementaire Tolain déclare que « les droits de réunion et d'association ne sont qu'une application de la liberté de la parole et de l'action »<sup>31</sup>. Déclaration amplifiée plus tard par le député Cantagrel : « L'association, messieurs, répond à une tendance si essentielle à la nature humaine, qu'elle est universellement admise comme constituant un droit naturel » (18 mars 1879<sup>32</sup>). En même temps, le projet de loi ne peut s'appliquer à ceux qui, par leurs vœux dans les congrégations, se sont « frappés d'une sorte de mort civile » : la liberté d'association n'est pas pour les ennemis de la liberté (Marcel Barthe, député, 15 décembre 1879<sup>33</sup>).

Au fil des disputes (trente-trois projets, vingt ans de polémique), l'Assemblée parvient au texte suivant de la Loi relative au contrat d'association :

« Art. 1<sup>er</sup>.- L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité, dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations.

« Art. 2.- Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles sont conformées aux dispositions de l'article 5 (c'est-à-dire : « être rendue publique » et « déclarée à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social »

(texte final du 1<sup>er</sup> juillet 1901 publié le 2 juillet dans le Journal officiel)<sup>34</sup>.

La Troisième République consacre les grandes libertés. La loi de 1901 est une des lois qui, toutes, confirment la liberté et l'accès à la connaissance : liberté de réunion (21 mars 1881), gratuité de l'instruction primaire (16 juin 1881), liberté de la presse (29 juillet 1881), instruction primaire obligatoire et laïque (28 mars 1882), droit au divorce (27 juillet 1882), liberté syndicale (21 mars 1884), liberté d'association (1<sup>er</sup> juillet 1901),

<sup>30</sup> Jean TULARD *et alii*, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française*, Paris, Robert Laffont, collection « Bouquins », 1987, p. 279.

<sup>31</sup> *L'avènement de la loi de 1901 sur le droit d'association. Genèse et évolution de la loi au fil des journaux officiels*, présenté par Jean-François MERLET, Paris, Les éditions des Journaux officiels, novembre 2000, p. 7.

<sup>32</sup> *Id.*, p. 57.

<sup>33</sup> *Id.*, p. 61. On trouvera à cette page les termes des articles 291 et 292 du Code pénal de 1810.

<sup>34</sup> *Id.* p. 973. Les pages suivantes, jusqu'à la fin (p. 1007) contiennent les modifications apportées à la loi de juillet 1901. Voir p. 1001 le texte de la loi 81-909 du 9 octobre 1981 « relative au contrat d'association en ce qui concerne les associations dirigées en droit ou en fait par des étrangers. »

liberté de conscience et de culte (9 décembre 1905 ; c'est aussi la célèbre loi « portant sur la séparation des Églises et de l'État »)<sup>35</sup>.

### **Conclusion générale**

---

De la communauté au(x) communautarisme(s)... Le parcours est bien rapide pour un tel thème qui touche une telle diversité culturelle. L'essentiel est que cette diversité soit comprise non seulement par les individus (ceux de l'individualisme ambiant), mais aussi par leurs regroupements autour de centres d'intérêts, qu'ils soient thématiques (musique, danse, théâtre...) ou identitaires (religieux, ethnique, « communautaire »...) L'intégration dans les « valeurs de la République » (pour reprendre une expression consacrée) ne peut avoir lieu qu'à deux conditions:

Accorder encore plus de place aux expressions culturelles des communautés, surtout dans leur dimension populaire.

Rendre plus attrayantes les valeurs de la République, surtout en termes de tolérance aux diversités culturelles, et en termes de justice dans la répartition des subsides.

---

<sup>35</sup> Voir *Les associations dans le vie et la politique culturelles. Regards croisés*, sous la direction de Pierre MOULINIER, Paris, Ministère de la culture, Département des études et de la prospective, juin 2001.

## **La question de la Diversité culturelle en relation avec les politiques mises en œuvre par le Ministère de la culture et de la communication depuis 25 ans**

Claude Rouot

Pour contribuer à fonder plus avant la problématique originale que la France a initiée autour de la notion d'« exception culturelle », et renforcer l'intelligence politique internationale de cette position, nous nous proposons dans ce texte d'aborder la question de la « diversité culturelle » en relation avec les politiques mises en œuvre par le MCC depuis vingt-cinq ans.

On cherchera à mettre en correspondance ces politiques avec leurs contextes socio-politiques, en France, mais aussi en Europe et dans les pays anglo-saxons, pour construire un récit plus ou moins chronologique des mises en forme (souvent hésitantes) de la reconnaissance institutionnelle et juridique de la diversité culturelle et du multiculturalisme. Aider à faire en sorte que le discours français qui doit être adressé, dans le cadre de l'Unesco, à nos interlocuteurs étrangers soit mis en rapport ( ce qui ne veut pas dire mis en concordance ) avec les politiques conduites au plan national par le ministère de la Culture lorsque, tenant compte des inégalités et de la diversité de la population française, il vise à développer, promouvoir et légitimer les cultures présentes sur le territoire français.

A côté de ses missions régaliennes de préservation du patrimoine et de soutien à la création artistique qui traitent de la diversité sous l'angle plus aisé de l'« attractivité » et qui relevait jusque-là des missions du département des affaires internationales<sup>36</sup>, le MCC s'est donné des missions de démocratisation culturelle et d'élargissement des publics qui l'ont amené à étendre son champ d'intervention en multipliant les offres culturelles pour tous, en prenant en compte les cultures actuelles que des amateurs/professionnels font émerger et celles qui correspondent à des revendications identitaires et culturelles de certains groupes se considérant comme minoritaires.

La diversité dont il va être question est la prise en compte des formes de culture qui échappent à la définition historique et esthétique des œuvres « belles et fortes » dont parle M. Fumaroli. Culture des « non-cultivés », cultures populaires et artisanales, et amateurs, cultures mineures, cultures urbaines, émergentes, cultures venues

---

<sup>36</sup> Cf. la remarque de Benoît Guillemont qui a participé à l'opération touchant une douzaine de grandes villes européennes (« cultures et quartiers ») et qui fait observer qu'en termes d'images, une ville internationale, qui veut faire reconnaître son rayonnement et son attractivité, doit savoir s'atteler aux questions de ségrégations spatiale et sociale, susciter une idée du bien-vivre dans la proximité et la diversité culturelle des populations qui la composent. Compte rendu du 18 novembre 2004.

d'ailleurs. La prise en compte de ces formes et des publics qui les apprécient va au cours des vingt-cinq dernières années, inciter les agents du MCC à élargir la notion de culture.

Ce texte vise à retracer quelques-uns de ces moments d'action culturelle et de démocratie ouverte.

## **1. Le modèle républicain en action ?**

---

### **1.1 Démocratisation culturelle, droit à la culture et médiations culturelles**

Il y a quarante ans avec André Malraux, la volonté de démocratisation culturelle s'incarnait dans les maisons de la culture, qui devaient offrir à tous la possibilité d'accéder directement aux œuvres. Cette croyance en une autonomie relative du secteur culturel vis-à-vis du politique qui était partagée par un ministre gaulliste et des équipes artistiques souvent de gauche reposait sur le credo suivant :

- Le souci de l'inégalité d'accès à la culture ;
- La confiance en l'universalité et la validité intrinsèque de la culture qui doit être partagée ;
- La croyance en la possibilité de progresser vers une démocratisation culturelle indépendamment de la lutte politique.

C'est la constatation du fait qu'il ne suffit pas d'être en présence de l'art pour en apprécier la force, et s'en trouver ému, qui a incité à développer la "médiation culturelle" consistant à multiplier des formes d'interactions entre œuvres et publics.

Des dispositifs variés de médiation culturelle ont été élaborés pour « travailler » l'égalité d'accès des populations vivant en France, au plan social mais aussi géographique avec les ruraux et les citadins, les habitants des centres-villes ou des périphéries; au plan pratique : les personnes jeunes et moins jeunes, les personnes à handicap ; au plan interculturel : les populations de la société d'accueil ou de sociétés plus éloignées...

Les enjeux de la médiation culturelle se sont cristallisés sur une opposition aux actions socio-culturelles soutenues par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Il s'agissait de penser des méthodes d'initiation et de sensibilisation à l'art et à la culture pour elle-même, dans le souci d'éviter d'instrumentaliser la culture et l'artistique au nom d'un enjeu politique, tel celui que portaient les mouvements de l'Éducation populaire dont les visées pédagogiques de ces mouvements étaient plus explicitement politiques, puisqu'il s'agissait d'armer les classes populaires pour qu'elles puissent accéder aux biens des classes supérieures.

Ces oppositions binaires souvent infructueuses se sont institutionnalisées comme le montrent les relations chaotiques du ministère de la Culture et celui de la Jeunesse et des Sports. Ce qui n'a pas empêché à certains moments des rapprochements utiles et pertinents entre le MCC et les fédérations d'éducation populaire.

C'est plutôt autour du concept de droit à la culture que la dimension politico-juridique des opérations de médiation culturelle s'est affirmée. Cela a amené des institutions

culturelles, bibliothèques, musées à des interventions remarquables, qui ont parfois fait l'objet d'une forme de généralisation, comme dans le cas des médiateurs du livre. En liaison avec ATD Quart-Monde, ils ont permis un meilleur accès à la lecture des populations les plus pauvres.

### **1.2 Quand la médiation culturelle et les études du DEPS portent en creux la critique des méthodes de démocratisation culturelle à la française**

A ce jour, la démarche de médiation culturelle a initié des opérations exemplaires soucieuses des publics spécifiques ou « mal acculturés » à la fréquentation culturelle. Ces politiques de médiation culturelle portent en creux la contestation des méthodes instituées habituelles de diffusion de la culture. On peut citer l'expérience de trois musées à Pau, St-Denis et Paris (Picasso) travaillant avec des associations de quartier, expérience qui aboutira à un colloque en 2001 « Des femmes, des villes, des musées : culture, altérité, transmission » (cf n° 90 de « Culture & recherche » et la brochure du même titre éditée par le musée national du château de Pau avec le soutien du département des publics de la DMF).

La stagnation des chiffres de fréquentation des publics dans les lieux institués de la culture, les faibles résultats des politiques de démocratisation culturelle, qui n'ont pas sensiblement modifié les modes de fréquentation et la composition sociologique de ces publics (comme en attestent les travaux du DEP, cf fiche Olivier Donnat) mettent en cause, eux aussi, l'efficacité générale de ces actions et de ces médiations culturelles qui essaient parfois mais ne parviennent pas à se généraliser.

Ces observations sur les limites de la démocratisation culturelle sont récurrentes, malgré, dans le détail, des initiatives très enrichissantes à analyser. On pourrait suggérer que le comité d'histoire soit saisi de ces questions.

### **1.3 La fabrique d'un multiculturalisme à la française**

« L'échec » de la démocratisation culturelle (l'accès pour tous aux valeurs légitimées et reconnues par l'Etat et la nation française) s'accompagne d'une critique de cette « culture descendante » et a conduit certains à préférer la notion de démocratie culturelle à celle de démocratisation culturelle.

Une autre des difficultés rencontrées et qu'il faut sans cesse surmonter dans ces actions est de s'en tenir à une juste perception des relations entre questions sociales et questions culturelles (plus encore si on y adjoint des dimensions religieuses). Il faut également refuser de céder à la tentation de vouloir subordonner les unes aux autres.

On le sait, cette question, qui peut être celle du multiculturalisme entendu comme l'ensemble des dispositifs institutionnels et juridiques permettant une politique de reconnaissance, fait débat dans l'univers anglo-saxon, comme l'explique Michel Wieviorka (cf. fiche) puisqu'on peut distinguer :

- Le multiculturalisme intégré : les politiques envisagent conjointement les questions culturelles et sociales (cas des politiques canadiennes et australiennes dès les années 70).

- Le multiculturalisme éclaté : ces politiques dissocient les deux aspects (cas des Etats-Unis par exemple sur la question noire).

- Le multiculturalisme à la française repose sur la correspondance - renforcée par les lois Pasqua-Debré - entre identité nationale et identité culturelle, au risque d'engendrer un sentiment d'exclusion. Ce que les militants du « multiculturalisme à la française » revendiquent, c'est la possibilité d'un enracinement, d'une inscription dans le monde, la possibilité d'une identification à l'ensemble social. Cette dernière étant un préalable nécessaire à la constitution d'une communauté citoyenne transcendant ces particularismes identificatoires.

Cette société « multiculturaliste » à la française n'est pas à confondre avec ce qu'on pourrait désigner par société multiculturelle au sens d'une société qui admettrait la juxtaposition de groupes divers, elle est plus à comprendre comme société interculturelle, dans la mesure où elle prend en compte le rapport collectif/ individu, et le fait psychologique et anthropologique que c'est en chaque individu que réside de la multiplicité et qu'elle se compose avec les altérités.

« Pour que les hommes aient plaisir à s'assembler et produisent, en commun, disait déjà F Bloch-Lainé en 1936<sup>37</sup>, il doit exister entre eux une certaine unité de goûts, de sentiments, d'habitudes ou d'intérêts, autrement dit, une communauté authentique... »

Cette unité s'appuie sur du donné mais elle est surtout à construire. La construction identitaire, communautaire de chacun est à penser dans la relation individu /groupe, selon des appartenances reçues : pays, famille, religion ; ou construites, voire inventées : regroupement concrets ou virtuels, tribaux (M. Mafesoli), histoires et mémoires partagées, organisations confessionnelles, syndicales, politiques ...

L'erreur est de substantialiser identité et communauté sous prétexte que parfois le repli, la survie entraînent de telles dérives. A l'écart de la diabolisation communautariste du communautaire, nous avons un travail juridique et politique qui reste à mener. C'est la reconnaissance de la positivité des dynamiques individu/collectivités . Ce qui suppose qu'en France on puisse donner plus de place à ces groupes singuliers, souvent circonstanciels, éphémères qui par un jeu dialectique du « soi » et des différents « nous » permettent de nous projeter dans une communauté citoyenne à venir.

## **2.Vingt-cinq ans de pratiques et de discours de légitimation au MCC en discontinu, autour de la question de la diversité culturelle**

Notre hypothèse est que le MCC a contribué à la prise en compte de la diversité culturelle par l'élargissement de son rôle et de ses missions. Toutefois comme l'indique Pierre Oudart, ancien membre du cabinet et chef de service à la DRAC IDF, dans une intervention sur la prise en compte de la diversité culturelle au sein du MCC, l'expérience et les travaux montrent que tout se passe comme si ces tentatives d'institutionnaliser l'élargissement du mot culture produisaient du sens à son début puis de la contrainte.

<sup>37</sup> François Bloch-Lainé, *L'emploi des loisirs ouvriers et l'éducation populaire*, Sirey, 1936.

C'est ce double mouvement que nous allons essayer de décrire et de comprendre.

## 2.1 L'ouverture à la diversité culturelle en trois étapes

### *Les militantismes culturels et politiques des années 70 en France*

Le 25 mai 1968 avec la « déclaration de Villeurbanne », Francis Jeanson et des artistes de renom mettent en cause l'universalité de la culture et l'idée d'une certaine efficacité sociale propre à l'action culturelle, rendant inconcevable un militantisme culturel indépendant d'un militantisme politique.

À l'encontre des principes républicains qui prônent l'espace public laïque comme étant le meilleur garant de la liberté de chaque individu, et dans la mouvance des revendications identitaires féministes des années 70, des groupes minoritaires se considérant sous le joug de pouvoirs de domination (psychiatrisés, prostituées, prisonniers, homosexuels, handicapés, populations immigrées renvoyées à leur ethnicité) revendiquent le droit à leur différence et le droit à la parole. En 1983 lors de la marche des beurs, droits politiques et citoyens entre différence et indifférence sont aussi revendiqués. C'est également à cette époque que surgissent les droits de l'enfant. En ce moment même, le recours à la loi, déjà en vigueur pour les délits verbaux racistes et négationnistes, est à nouveau envisagé pour punir de prison ceux qui insultent certains groupes tels que les homosexuels..

### *De l'élargissement des missions de la culture à l'élargissement de la notion de culture au sens anthropologique du terme : les années 80 au MCC*

Une autre date se présente à nos investigations, celle de l'année du patrimoine en 1980. Dans un contexte économique de désindustrialisation et d'urbanisation, la notion de culture va s'ouvrir à sa dimension anthropologique avec la prise en compte du patrimoine ethnologique, du patrimoine industriel et des savoir-faire menacés qu'il faut sauvegarder.

À ces revendications de reconnaissance des cultures techniques et des savoir-faire populaires s'ajoute la montée des revendications des cultures régionales et communautaires... les travaux anthropologiques et linguistiques, ou ethnomusicologiques accompagnent ces mouvements, tandis que les musées régionaux et des écomusées collectent et valorisent ces patrimoines matériels et immatériels, et que se pose à l'Éducation nationale la question des enseignements en langues régionales.

Cette ouverture à la dimension anthropologique portée par la mission du Patrimoine ethnologique a connu dans un premier temps une belle effervescence qui a réuni les échelons centraux, régionaux et départementaux. La dimension patrimoniale de la langue, après la période du rapport au ministre de la culture d' H. Giordan « Démocratie culturelle et droit à la différence » édité en 1982, l'a emporté sur celle plus socio-politique de cultures régionales<sup>38</sup>.

<sup>38</sup> L'histoire des rattachements de ce service au Premier ministre, au MCC, de la nomination de ces responsables (tantôt linguistes, tantôt administrateurs), et celle de ses dénominations : la Délégation à la langue française devenant la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), témoigne du souci (hésitant) de privilégier tantôt l'unité dans la diversité, tantôt la diversité

Cependant lorsque la question d'une reconnaissance de ces patrimoines qu'on a appelé les « petits patrimoines » a suscité le projet d'une loi régaliennne, (du type loi 1913), les coûts de classement et surtout de protection à envisager ont dissuadé le ministère de recourir à l'extension de ces législations.

Tandis que les régions et les départements reprenaient largement ces préoccupations, au niveau central l'élargissement de la notion de patrimoine se manifestait plus symboliquement que concrètement par l'ajout du E de ethnologie dans les commissions des COREPHAE ( commissions régionales du patrimoine historique, archéologique et ethnologique).

*De l'élargissement de la notion de patrimoine à celui de la diversité de la culture des autres dans l'espace public : les années 90...*

Celui-ci est davantage en prise avec les directives européennes

Rappelons que c'est en 1986 avec la Déclaration sur le droit au développement de l'ONU que figureront la mention des droits culturels qui donnent dans le cadre des droits individuels ceux de l'identification culturelle , du choix de sa culture et de sa langue, mais aussi des droits collectifs à l'autodétermination , au développement des droits culturels des peuples minoritaires

Une autre déclaration de l'ONU faite en 1992 ira plus avant, en reconnaissant qu'au nom du respect des droits au développement de l'identité ethnique, culturelle, religieuse et linguistique, ceux-ci ne peuvent qu'être exercés collectivement par des minorités.

Ainsi le débat sur le modèle républicain et ses déclinaisons continue comme l'atteste la citation que nous empruntons à Paul Ricoeur sur les interprétations que l'on peut donner de la laïcité.

« Il y a deux degrés de la laïcité. Le premier est une laïcité d'abstention : l'Etat n'a pas de religion , il ne reconnaît aucun culte ; il est responsable de la paix et de l'ordre public, de la cohabitation des libres arbitres. Le second est une laïcité de confrontation : elle consiste dans la distribution égale de la parole dans l'espace public. »<sup>39</sup>

Pour ce qui est du MCC, sans afficher pour autant le droit des minorités au sein de la République , il contribue à la présence des différentes paroles dans l'espace public. C'est ainsi qu'on assistera dans la fin des années 80 et les débuts des années 90 à une prise en compte au sein des services d'action culturelle de la DDF, des cultures régionales, communautaires, immigrées... Des centres culturels juifs, arméniens, kurdes<sup>40</sup>.. sont soutenus, et un guide des sources d'archives publiques et privées XIXè -XXè siècle, travail réalisé dès 1990 par la DAF et la DDF avec l'association « Génériques », intitulé « les étrangers en France », Paris DAF 1999, a pour objet la

---

dans l'unité. Il en va de même en ce qui concerne l'enseignement des langues (et cultures régionales) au ministère de l'Éducation nationale.

<sup>39</sup> *Le Monde*, 10 juin 1994, entretien avec François Azouvi.

<sup>40</sup> Se pose la question de savoir comment s'établissaient les liens entre les différents cabinets ministériels ou les différents services selon les circonstances politiques.

succession des vagues d'immigration en France.

Dans cette même période, divers mouvements régionalistes - occitan, breton, basque mais aussi corse, etc, - interpellent les principes d'unité de l'Etat-nation et revendiquent leur droit à exister sur la scène nationale avec leurs singularités culturelles, voire même leur droit à l'autonomie. Ces mouvements seront suivis d'autres mouvements incluant la dimension religieuse de la diaspora, comme pour les juifs de France qui au nom de la Shoah militent pour une visibilité de leur histoire dans l'espace public... et obtiennent l'instauration du « musée du judaïsme », il en va de même de la dimension langagière pour les sourds qui veulent défendre la langue des signes ou encore linguistique comme pour les Berbères qui au même titre que les Bretons pratiquent les langues de France... Plus tard et selon la même logique de mise en visibilité dans l'espace public des différents peuplements de la France, on verra s'ériger, au nom des valeurs universelles, l'« Institut du monde arabe » et commencer de s'instituer au nom de l'histoire le projet de la « cité nationale de l'histoire de l'immigration ».

On peut s'interroger sur la capacité de ces deux architectures monumentales de manifester la reconnaissance symbolique, mais aussi pratique, au sein de la République d'autres univers culturels et historiques, en particulier islamiques.

Cette question est à poser dans le cas de la cité nationale de l'histoire de l'immigration portée par J Toubon. S'agira-t-il seulement, en particulier pour le ministère de la Culture qui en partage la tutelle, de reconnaître simplement l'universalité des cultures présentes sur le territoire du fait de l'histoire du peuplement de la France, ou s'agit-il de développer une dimension de multiculturalité, d'interculturalité ou comme le propose Ricoeur de s'ouvrir à une laïcité de confrontation qui permette une distribution égale de la parole de chacun dans l'espace public. cf fiche sur la « cité nationale de l'histoire de l'immigration »

## **2.2 Pratiques et discours de légitimation des élargissements du champ d'intervention du MCC et difficultés pour l'institutionnaliser**

Ce document vise aussi à préciser la manière dont au MCC, on a pris en compte ces sujets en soulignant quelques moments d'effervescence et de resserrement des politiques culturelles. Ces mouvements tiennent à de multiples causes qu'on cherchera à déterminer et que n'explique pas simplement le jeu des alternances politiques.

En effet, ces services et ces missions qui prennent en charge une acception élargie de la notion instituée au MCC de « culture » ne se retrouvent pas d'organigramme en organigramme. Ils sont tributaires tantôt des demandes du cabinet, tantôt de la conviction des agents... ou des valeurs nationales et internationales du moment.

Ces effets d'ouverture et de fermeture ne nous semblent pas devoir être considérés comme relevant des discontinuités ou des incohérences du fonctionnement politique du MCC, mais comme les symptômes des contradictions inhérentes au système socio-politique français, et comme les effets d'une démarche se complexifiant au fur et à mesure des avancées de la modernité et de la post-modernité, de la montée des

individualismes, et enfin des effets de massification et de marchandisation des biens culturels qui se rencontrent dans les différents pays du nord.

Les avancées peuvent être décrites, explique Michel Wieviorka, comme la tentative des politiques publiques (de droite comme de gauche) conduites par les services d'action culturelle du MCC de considérer qu'à certains moments, il devient juste et souhaitable de troquer le régime de tolérance à l'égard de groupes particuliers (en conformité avec le modèle républicain qui renvoie la subjectivité et l'intimité singulière de chacun dans la sphère du privé) contre un régime de visibilité et de reconnaissance des identités singulières de groupes minoritaires sur un plan linguistique, religieux et historique.

Quand une politique ne va pas de soi pour tout le monde, elle donne lieu à des exercices de légitimation. C'est pour défendre cet élargissement des missions et les mesures nouvelles qu'il induit, que les services du MCC engagés dans ces politiques se sont référés à des analyses historiques pour illustrer la richesse des interactions entre cultures savantes et cultures populaires, cultures dominantes (reconnues) et cultures dominées (minoritaires régionales, d'immigrations), entre cultures instituées et cultures anthropologiques ou cultures marginales de toutes sortes...

C'est ainsi qu'à côté des simples logiques de reproduction des valeurs culturelles, on préférera avoir à faire à des logiques de production de la culture artistique, ou à des ré-inventions de la tradition.

On peut à propos des politiques nationale et régionale du MCC selon les périodes et selon les lieux parler d'alternance de moments d'ouverture à ces « cultures de quartier » et de moments de fermeture. Ces derniers se caractérisent par des processus de resserrement budgétaire de ces politiques au sein du MCC ou de déplacement ou de renvoi négociés à d'autres partenaires que sont les instances de la politique de la ville, les instances territoriales de la décentralisation.

Pour rendre compte de ces phénomènes il faut, nous semble-t-il, recourir moins à des arguments budgétaires, qui, certes existent, qu'à des arguments politiques et idéologiques comme la crainte de l'affaiblissement à la longue, de nos références identitaires communes des valeurs unitaires de notre patrimoine national.. ou comme on aime à le dire, sans craindre la caricature, la peur du communautarisme ou la crispation sur « un universalisme hostile à la différence ».

Ces arguments qui s'appuient sur l'excellence culturelle sont brillamment développés dans plusieurs ouvrages érudits dont celui d'un Marc Fumaroli...<sup>41</sup> De tels ouvrages, s'ils permettent de défendre la notion d'exception culturelle, contre hédonisme consommateur et marché, ne savent que faire de la prise en compte de la diversité

---

<sup>41</sup> « Au lieu du respect pour les œuvres belles et fortes, qui était encore la pierre angulaire de l'édifice d'éducation française, il y a peu, qu'avons-nous vu ? Quel choix l'Etat a-t-il fait ? Quels conseils lui ont donnés les sociologues à courte vue, les philosophes de la « modernité » et de la « post-modernité ? (...) On a privilégié une « Culture » qui, loin de faire contrepoids au dynamisme du marché et à l'hédonisme consommateur, les redouble et les autorise par l'autorité même de l'Etat. » Marc Fumaroli, *L'Etat culturel, Essai sur une religion moderne*, éd de Fallois, 1991.

culturelle comme facteur de cohésion sociale, à moins de n'en retenir que des productions reconnues qui accèdent le plus souvent à ce statut par les lois du marché. Une réflexion sur excellence et exception culturelle serait intéressante à mener par le menu.

Mais ces problématiques échappent aux logiques de reconnaissance de la diversité des « cultures minoritaires » vivantes et ne permettent pas d'instaurer un véritable dialogue avec les pays de l'Union européenne qui se réfèrent plutôt à d'autres histoires et autres contextes du type anglo-saxon .

On peut certes soupçonner les Français d'aimer les débats binaires, tranchés, qui s'appuient sur la comparaison formelle, obsessionnelle et vaine des modèles politiques en cours dans les pays occidentaux. Mais on ne peut sous-évaluer les efforts de l'Etat et du MCC, pour tenter d'élaborer des processus de transformation sociale engageant la vie publique. Ces politiques ont, par ailleurs, le mérite historique et politique d'avoir dégagé la culture, des logiques d'économie mondiale, au nom de la logique unitaire de l'Etat-nation garant des libertés individuelles et privées. Il nous reste encore à penser autrement notre espace public, nos espaces communs, de manière à constituer politiquement un socle original qui permette de défendre une forme d'exception/diversité culturelle.

### **2.3 L'irruption des questions urbaines, économiques et sociales : les années 90 au MCC**

---

Pour avancer sur la question de l'espace commun à construire (et sans confondre espace public au sens urbain et espace public au sens citoyen), les analyses concernant l'interprétation que la géographie de la politique de la ville a donnée du modèle républicain, devraient éclairer certaines de nos difficultés pour nous permettre de saisir les enjeux les plus cruciaux que notre société a à affronter pour une meilleure organisation du vivre-ensemble.

La question des imbrications entre le social et le culturel ( la dimension politique dans ces multiples acceptions n'est jamais absente de ces sujets ) va se trouver débordée par la question urbaine.

Celle-ci émerge avec la montée et la persistance du chômage, les thèmes de la fracture sociale, de l'exclusion envahissent la scène nationale et médiatique ; la politique de la ville qui se veut ,à juste titre, interministérielle se trouvera placée à la croisée des questions sociales, économiques , urbaines, politique, éducative, juridique, sanitaire et culturelle...

Dans un tel contexte la présence de la diversité culturelle se fait moins aisée. Il ne s'agit plus seulement de s'ouvrir à d'autres apports culturels et assister aux richesses du métissage ou à l'internationalisation des cultures du monde dans des domaines privilégiés comme ceux de la musique, mais il s'agit de se confronter à la combinaison de toutes sortes de rapports d'altérités souvent dérangementes, celles entre riches et pauvres, population d'accueil et populations des immigrations en lien avec notre histoire coloniale, entre générations , entre homme et femmes , entre religions, entre paysans et citadins , entre habitants des cités périphériques et pauvres et ceux des cités

riches, entre régions, villes d'un même territoire ...

Or la cohésion sociale réclamée des différents gouvernements, c'est avant tout le mode d'organisation de l'être-ensemble qui porte sur la manière dont les altérités cohabitent en une organisation politique, juridique et sociale.

### **Rôle du MCC dans l'accompagnement de la politique de la ville**

Avec « Quartiers Lumières », le MCC/DDF, plus ou moins partie prenante de la politique de la ville, a voulu mettre en valeur les richesses culturelles de la banlieue, en particulier les richesses culturelles de groupes venus d'ailleurs. Ce faisant, elle a modifié le tracé de ses frontières d'intervention en passant de la « culture pour tous » aux « cultures de tous et de chacun » dans les « quartiers relégués ». Avec la politique de la ville elle a soutenu des variantes de culture populaire avec les « cultures urbaines » les « musiques actuelles »... risque - bien perçu par les opérateurs culturels - d'encourager des pratiques singulières au détriment de pratiques communes ayant valeur d'universalité..

Pour pallier cette difficulté et permettre l'expression artistique des populations des banlieues, certaines Drac comme celle de Rhône-Alpes ont développé une réflexion politique sur ces actions culturelles et ont cherché à inviter les praticiens de ces cultures émergentes à se confronter à des pratiques d'artistes mieux reconnues, comme par exemple, associer la danse hip hop à des chorégraphies contemporaines...

Les rencontres de la Villette consacrent la visibilité et la réussite de ces démarche. Cf fiches Benoît Guillemont et Sylvia Faure.

Pour le ministère de la Culture, le fait de participer à une politique interministérielle a permis de prendre en compte dans leur globalité les problèmes des personnes défavorisées sans avoir à les désigner autrement que par les ségrégations sociales et spatiales et ainsi a permis de faciliter ce travail de reconnaissance / visibilité. Il ne revenait pas au seul ministère de désigner ce qui mérite d'être labellisé comme culture, il n'était plus le seul partenaire de ces politiques.

Des opérations telles que les « Projets culturels de quartier » initiées par Philippe Douste-Blazy dans le cadre de la politique de la ville obéissaient aux injonctions faites à la culture de s'occuper d'insertion, d'exclusion, de construction autonome de soi mais aussi d'expérience de partage de valeurs communes, de combinaisons de créations singulières reconnues comme porteuses d'universalité.

Les recherches dont elles ont été l'objet ont permis de mieux comprendre ce qui était en jeu dans ce travail partagé des artistes avec les populations des quartiers de la politique de la ville. Cf le programme « Cultures, villes et dynamiques sociales ».

Ces travaux de recherche du programme interministériel<sup>42</sup> ont permis de souligner

---

<sup>42</sup> A - Les partenaires du programme sont : Ministère de la Culture et de la Communication/ mission de la Recherche et de la Technologie ; ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement , du Tourisme et de la Mer : Plan Urbanisme, Construction, Architecture (PUCA) ; ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (MJNR) ; Délégation interministérielle à la Ville (DIV) ; Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) ; et la caisse des dépôts et consignations.

deux points importants. Le recours à des artistes pour travailler avec les populations en difficulté a permis de ré-interroger le rôle des artistes dans la cité. Le politique ici devenait synonyme de citoyenneté et l'art une valeur d'accès au projet individuel et collectif, une école de l'autonomie du sujet. Les travaux ont montré qu'il y avait plusieurs façons-artistes de s'impliquer dans ces projets, plusieurs façons aussi de les vivre. La démarche des projets culturels de quartiers d'un ministre de droite a bien été une réponse généreuse du MCC aux questions d'exclusion ; on peut se demander si elle n'a pas renoué avec des pratiques visant à penser le travail culturel comme autonome par rapport au politique, du moins dans le cadre des politiques territoriales. La présence des autres partenaires de la politique de la ville, Jeunesse et Sports, Fasild, Education nationale, collectivités territoriales, Justice, lui a permis de s'ouvrir à des populations diversifiées, à des publics qui ne sont pas ses « habitués ».

### **3. Une nouvelle forme du modèle républicain en chantier**

---

Pour faire face à la dimension spatiale des ségrégations sociales, la politique de la ville, au nom de la solidarité, consiste à rétablir de l'équité entre les différents lieux de la ville. Pour éviter de stigmatiser les populations qui y habitent, elle s'attachera en conformité avec le modèle républicain, à soutenir les territoires défavorisés qu'elle va délimiter pour appliquer une politique de discrimination positive des lieux et non des gens.

En se donnant une dimension interministérielle, elle peut prendre en compte dans leur globalité les problèmes des personnes défavorisées sans avoir à ne les désigner que par leurs lieux d'habitation. Elle encouragera ainsi la mixité sociale tout en évitant les dérives à l'américaine.

Des bilans de l'action de « l'Etat animateur » de la politique de la ville interministérielle sont en cours. Après un temps, où via la DIV, les contrats de ville Etat / Région, la culture avait sa place au cœur de cette politique, le temps des solutions techniques est favorisée par le nouveau ministre de la ville J.-L. Borloo avec la démolition / reconstruction des lieux d'habitat les plus déshérités. Des politiques de logement et d'équipement sont, toujours dans le cadre de la géographie prioritaire de la politique de la ville, préférées aux solutions plus symboliques et conviviales de la culture et de l'action culturelle.

Ce retrait de la culture vaut moins pour les collectivités territoriales qui ont appris à se servir de la dimension symbolique de certaines opérations pour travailler à la requalification des lieux et la ré-identification territoriale des populations dont elles ont la charge. (cf n° 101 *Culture & Recherche* sur les « mémoires instituées et les mémoires à l'œuvre : des lieux et des gens dans le devenir des villes. Ce numéro relate un pan des travaux du programme « Cultures, villes et dynamiques sociales ».)

Il faut signaler qu'un des programmes de recherches territorialisées qui vient d'être

---

B - Les publications qui rendent compte de ce travail sont :

Métral Jean (coord.), *Les Aléas du lien social, constructions identitaires et culturelles dans la ville*, La Documentation française, Ministère de la Culture et de la Communication, 1997.

Métral Jean (coord.), *Cultures en ville ou de l'art et du citoyen*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2000.

Bruston André (coord.), *Des cultures et des villes*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2005.

engagé, portera sur l'analyse des politiques mémorielles menées ou à mener par les collectivités territoriales en liaison avec des organismes culturels.

Que l'autonomie du secteur culturel soit battue en brèche par la nouvelle définition nationale de la politique de la ville, que la dimension symbolique portée par les artistes dans la cité ne soit plus considérée comme fabricatrice de citoyenneté dans la diversité, fait partie de ces alternances entre moments d'implication de la culture ou de mise en réserve. Ce fait n'infirme ni ne confirme la place de la culture dans l'exercice de fabrication de la cohésion sociale.

Mais à y regarder de plus près, en s'appuyant sur les analyses et les comparaisons internationales proposées dans deux ouvrages consacrés à ces politiques de la ville, on constate que le choix qui a été fait, conformément au modèle républicain, de discriminer par les lieux plutôt que par les gens, s'avère en un sens pertinent mais qu'il rencontre des limites importantes à dépasser.

L'un des enjeux est le point d'application de ce qu'on appelle les « discriminations positives » que certains préfèrent appeler « actions positives ». Il faut noter qu'en France où l'on est volontiers nominaliste, des pratiques de discrimination positive s'appliquent, mais ne sont ni désignées, ni nommées comme telles. Un débat sur ce sujet semble s'être engagé en France.

Deux auteurs vont nous aider à alimenter ce débat, car ils interpellent nos politiques sociales ethniques et urbaines volontaristes à la lumière de travaux statistiques et comparatifs (et notamment avec les USA, pourtant si décriés). De quoi déranger quelques-unes de nos certitudes. Ces deux ouvrages sont :

- celui de Jacques Donzelot « *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France* », La couleur des idées, Seuil, janvier 2003.

On découvre, dit-il, qu'une vraie politique est à l'œuvre, elle est plus incitative que volontariste. Elle fait davantage confiance aux gens et, ce faisant, elle leur apprend à se faire mutuellement confiance et à acquérir confiance en eux-mêmes. Du coup cette politique fait parfois voir les limites de la nôtre. Nous avons une propension à traiter des lieux plutôt qu'à aider les gens à se remettre en mouvement. Nous préférons instaurer la confiance envers les institutions qu'entre les personnes.

- celui plus récent d'Eric Maurin « *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social* », La République des idées, Le Seuil, octobre 2004 prolonge l'analyse de J. Donzelot sur les limites de la politiques des lieux par rapport aux gens et fait un constat alarmant de nos peurs et enfermements spatialisés.

Le constat obtenu à partir d'une étude statistique longitudinale concerne l'exaspération de la fragmentation sociale et spatiale en France. Les ghettos sont d'abord les ghettos des riches, de ceux qui ont les moyens de donner à leurs enfants le contexte urbain et social qui garantit les destins enviables. Comme le précise l'auteur, c'est à tort que l'on redoute le renfermement communautaire des habitants des périphéries qui se trouvent là par défaut plus que par choix.

L'organisation de l'être-ensemble est devenue l'organisation de l'être entre soi des milieux les plus favorisés.

Si l'idée d'élargissement du champ de la culture va de pair avec l'ouverture à la

diversité, elle entraîne concrètement des réflexes de protection par les lieux. Les Français, en particulier les parents qui ont des enfants d'âge scolaire, sont devenus sociologues. Ils connaissent l'impact des conditions de vie et des lieux.

C'est donc bien les lieux qu'il s'agit de réguler, mais est-il possible de ne s'en tenir qu'à cette forme de solidarité /discrimination puisque ce qui serait plus en cause encore, c'est l'empêchement à la mobilité ascensionnelle, qui se ferait au nom du respect des égalités.

Assisterait-on à un effet pervers de nos politiques, animées de la volonté de ne pas stigmatiser les différentes populations ?

Donzelot et Maurin suggèrent que dans les autres pays , et c'est ce que nous apprendraient les politiques américaines, l'aide directe au gens, pour qu'ils puissent accéder à de meilleurs lieux, donnerait d'assez bons résultats.

C'est la possibilité de reprise du mouvement ascendant par des individus, des familles soutenus par des groupes plus ou moins éphémères qui les dynamise.

C'est la prise en compte du rapport individu /groupe qui est à penser, sans renier ce que nos principes nous garantissent , en repoussant les limites de nos solutions.

Pour porter à l'international nos convictions que la culture n'est pas une marchandise à consommer, même si elle a voir avec l'industrie , l'économie, les services publics (Cf fiche la culture comme territoire et comme service), il nous faut repenser nos objectifs : restaurer la confiance des gens en priorité sur la confiance aux des institutions et retrouver la conviction que l'ouverture à la diversité ne met pas nécessairement en cause le sentiment d'unité que certains pays anglo-saxons déplorent avoir perdu.

C'est sans doute pour provoquer finement notre passion du modèle républicain que lors du colloque international 2004 « Musée et histoire de l'immigration, un enjeu pour toutes les nations » qui s'est tenu à la BNF les 9 et 10 décembre 2004, Théodore Zeldin, l'un des historiens qui connaît le mieux les français, les invitait à troquer ce projet de pédagogie historique pour un projet qui prendrait en compte les peurs et les espoirs que suscite ce futur commun, à penser et à vivre, dans notre pays.

Bref, inventer une version renouvelée du multiculturalisme à la française par la poursuite des avancées engagées depuis plus de vingt-cinq ans sur un chemin encore plus étroit.

# Du multiculturel au dynamisme interculturel

Pierre Mayol

*« ...notre personnalité sociale  
est une création de la pensée des autres. »*

**Marcel Proust**

## **Introduction**

---

Pour décrire une action, le choix d'un mot, dans une perspective pragmatique, n'est pertinent que s'il éclaire cette action et lui donne un sens. Le groupe Diversité culturelle et cohésion sociale a retenu dès l'origine le mot « interculturel » (et « interculturalité », « interculturalisme ») comme étant le plus adapté à la diversité culturelle et à la dynamique sociale, ou à la « cohésion sociale », qui sont inscrites dans son titre même. Ce choix sémantique se justifie pleinement.

En effet, la diversité culturelle est devenue la règle fondamentale de la vie quotidienne la plus banale. A la diversité des biens de la consommation courante (aliments, vêtements, design...), s'ajoutent la diversité des populations et celle des publics potentiels qu'elles contiennent et qu'elle pourrait développer mieux si on les y aidait mieux. Le nombre des œuvres d'origine étrangère est devenu considérable - dans la musique, le cinéma, les arts plastiques, la littérature, etc., et même dans les « ambiances » d'un quartier ou d'un marché dont la ville toute entière tire profit ne serait-ce que du point de vue touristique.

Une culture dite « nationale » n'a aucun sens lorsqu'on la considère seule, isolée du reste du monde, que celui-ci soit à l'extérieur d'elle, ou en elle, sur son propre territoire. Si la culture d'accueil considère la culture étrangère comme une intruse, elle dépérit, car l'histoire prouve que la vie culturelle a toujours été le résultat d'un mélange - on dirait aujourd'hui : le résultat d'un métissage. Par contre toute culture prend du sens dès qu'on l'oppose à d'autres qu'elle côtoie au jour le jour, auxquelles elle est confrontée jusqu'au vif de ses capacités créatrices.

## **Le multiculturel**

---

On a longtemps utilisé le mot de « multiculturel » (et « multiculturalité », « multiculturalisme » ; ou encore « polyculturel », etc.) On voulait, en France, s'opposer à la théorie du « creuset » américain, du *melting pot*, dans lequel les éléments se fondent et se confondent dans un mélange qui abolit leur singularité et leur identité (il s'agit bien entendu d'une représentation mentale, d'une « utopie », qui n'a qu'un

lointain rapport avec la sociologie de la vie américaine, où l'on constate plutôt une ségrégation ethnique dans des quartiers urbains - certains étant devenus des mythes littéraires, cinématographiques ou musicaux : Chinatown, Little Italy, Harlem...)

Partant de cette opposition factice, les théoriciens de la culture en France ont forgé la métaphore de la « mosaïque culturelle », expression souvent utilisée et citée dans des publications ou dans des programmes audiovisuels comme étant le nec plus ultra de la diversité culturelle « à la française » : oui à la juxtaposition des différences culturelles et des identités, non à leur mélange dans un magma informe.

Mais, à l'instant même où elle s'affirme, cette métaphore dévoile ses limites car une mosaïque, si belle soit-elle, est une totalité finie, composée d'éléments (cubes, fragments, morceaux...), dont la place, le volume, la matière, la couleur, sont à jamais fixés. La mosaïque représente en fait une fausse mobilité. Cette critique atteint de plein fouet le concept de « multiculturel », qui ne fonctionne bien, qui n'est « opératoire », que si chacun reste à sa place, prisonnier pour toujours de son identité culturelle - comme des papillons punaisés dans une collection de lépidoptères.

## **L'interculturel**

---

Le groupe a donc préféré fonder sa réflexion sur les réalités interculturelles (« interculturalisme », « interculturalité », etc.) Le mot « interculturel » apparaît doué de vertus ignorées jusqu'alors. Le formant initial « inter- » désigne une relation active entre des éléments de même nature, fournissant ainsi une famille très riche de mots d'usage courant (interaction, interrelation, intermédiaire, intermittent, intermittence...) Dans « inter », il y a l'abolition des hiérarchies et des dominations, remplacées par la mise de plain-pied d'expériences différentes dans leur origine et dans leur expression (au sens fort du mot, comme quand on ex-prime le suc d'un fruit ou l'essence d'un parfum.) Ajoutons, sans pouvoir développer, que « inter- » est spatio-temporel puisqu'il désigne autant la partie d'un espace entre deux bornes, l'intervalle, qu'une durée entre deux dates ou deux événements. Il permet donc autant de faire des comparaisons dans le présent (synchronie) que dans la temporalité (diachronie).

L'idée centrale de « l'interculturel » est celle d'un « faire » singulier, pour tous. C'est la condition d'une dynamique dans les rencontres des œuvres, des artistes et des publics, c'est une synergie : une alliance de forces positives, permettant à des individus différents de « faire » connaissance, c'est-à-dire de « fabriquer »<sup>43</sup> une reconnaissance. Il s'agit de proposer une création originale/originelle destinée à tous les publics, sans préalable ethnique ou symbolique particulier. Pour donner un exemple, la condition interculturelle ne consiste pas à exposer des œuvres kurdes destinées aux seuls Kurdes résidant en France, mais d'exposer ces œuvres à destination de tout public. La France a déjà pris en compte cette diversité par la création et l'action de nombreuses institutions spécialisées (cf. « Préambule » par Jean-Michel Guy, § 2). Il faut aller encore plus loin dans l'aide au développement culturel des minorités particulièrement menacées ou incomprises, chargées de représentations négatives (populations

---

<sup>43</sup> Voir le grec *poiein*, « fabriquer », d'où « poétique », « poésie », ou, dans la technique littéraire, le mot « poïétique », réinventé par Paul Valéry pour décrire la création poétique.

maghrébines, tsiganes d'Europe centrale, Gitans du sud, minorités asiatiques ou africaines, etc.)

Le concept d'interculturalité est né dans les années soixante-dix, d'abord à propos de l'intégration sociale des élèves migrants. Il mettait l'accent sur les échanges culturels entre les jeunes d'origines nationales et ethniques diverses, dans une perspective d'abord pédagogique, et s'opposait à la multiculturalité, en tant que celle-ci se contente de juxtaposer les cultures plutôt que de les confronter. Le Conseil de l'Europe comme la Communauté européenne d'alors (1975-1980) ont édicté des directives fondant le droit des élèves migrants à « bénéficier, durant trois heures par semaine, d'un enseignement sur la langue et la culture d'origine ». Mais la France, au nom de sa Constitution, s'est opposée à ce statut privilégiant les « minorités », au nom de l'universel républicain.

### **Le « cahier des charges » de l'interculturel**

L'élaboration du projet européen a favorisé le développement d'un cadre de coopération interculturelle fondé sur le respect des diversités culturelles, d'abord celles des pays membres, puis celles des étrangers venus s'y installer. Un programme d'actions, associant toutes les générations, a surtout traité des composantes matérielles et immatérielles de ces diverses cultures : archéologie, histoire, économie, architecture, langues, religions, etc. Il faut noter que ce programme a été soutenu et enrichi au fur et à mesure par une série de textes adoptés par le Conseil de l'Europe ou par d'autres organisations internationales, notamment :

- Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (en particulier les articles 9, 10, 11 et 14) (Rome, 4 novembre 1950),
  - Convention culturelle européenne du Conseil de l'Europe (Paris, 19 décembre 1954),
  - Charte européenne des Langues Régionales et Minoritaires (Strasbourg, 29 juin 1992),
  - Convention-cadre pour la protection des Minorités nationales (Strasbourg, 1er février 1995),
  - Charte sociale européenne (Turin, 18 octobre 1961, révisée le 3 mai 1996),
  - Déclaration du Conseil de l'Europe sur la Diversité culturelle (adoptée par le Comité des Ministres le 7 décembre 2000),
  - Déclaration finale de la 3ème Conférence ministérielle sur la Culture de la Francophonie (Cotonou, 15 juin 2001),
  - Charte d'Olympie adoptée lors du Colloque « Repenser la culture » à l'occasion de l'inauguration de l'Olympiade culturelle (Athènes, 23 septembre 2001),
  - Déclaration universelle de l'UNESCO sur la Diversité culturelle (Paris, 2 novembre 2001),
- et, enfin, la Déclaration pour le dialogue interculturel et la prévention des conflits (Opatija, Croatie, 20-22 octobre 2003).<sup>44</sup>

---

<sup>44</sup> Document récent dont s'inspire cette note de synthèse.

## **Les conditions de l'action interculturelle**

Le contexte politique international est donc favorable à l'interculturalité. Il reste à déterminer concrètement les conditions de sa possibilité. Il existe en effet des milliers d'expériences culturelles et artistiques interculturelles, dans tous les domaines, même si ceux des arts plastiques et du spectacle vivant sont, plus que d'autres, privilégiés par les médias. Quelques dénominateurs communs sont constamment présents, quelles que soient les expériences considérées.

On peut d'abord distinguer trois niveaux théoriques de l'interculturalité :

Le niveau de l'individu, ce qui implique une reconnaissance de la spécificité du groupe auquel il appartient, avec sa mémoire, ses rites, ses transmissions, sa langue, ses coutumes, ses productions artistiques

Le niveau de l'ouverture d'une culture vers d'autres cultures, d'une ouverture à l'autre en tant qu'elle est la condition centrale de l'expérience culturelle, qui est elle-même au cœur de l'expérience de la diversité culturelle

Le niveau du soutien à des institutions (associations, salles, festivals...) qui visent systématiquement la confrontation interculturelle par des productions mettant directement en action (en scène, en musique, en images...) des productions qui font de la diversité la matière première de leur travail artistique (par exemple la mise en scène de la compagnie « Royal de Luxe », *Petits contes chinois revus et corrigés par des nègres*).

On peut ensuite repérer des constantes dans les activités liées à cette production artistique interculturelle :

- ▶ la présence d'un chef de projet, ou leader, souvent charismatique, qui anime un projet, un espace, un réseau, ou tout à la fois ;
- ▶ une équipe qui l'entoure, l'assiste, dans les relations publiques, dans l'organisation matérielle des festivités, dans le suivi du contact avec les publics et les artistes. C'est là le rôle des animateurs et des médiateurs culturels, ces deux fonctions étant essentielles à toute situation interculturelle. Ce secteur contient les gisements d'emplois enrichis par l'apport des étudiants formés par les filières spécialisées des enseignements supérieurs (IUP, Dess, Master dans les universités, diplômes émanant d'autres institutions comme les écoles spécialisées du Ministère de la culture, ou les centres de formation en éducation populaire de l'Injep, etc.). Ce développement des emplois culturels correspond bien à une volonté de l'action politique en général ;
- ▶ un lieu, qu'il s'agisse d'une salle, d'un auditorium, d'une scène, d'une place publique, d'un jardin, d'un musée ou encore d'une friche industrielle ;
- ▶ un ou des créateurs artistiques qui proposent des œuvres déjà réalisées ou qui les réalisent à la commande (une exposition d'art, ou une « première ») ;
- ▶ un public potentiel constitué d'amateurs (visiteurs, spectateurs, auditeurs...) de toutes origines ;
- ▶ des subventions publiques complétant les ressources propres (tarification, billetterie, abonnements, etc.). C'est évidemment là que l'interpellation des pouvoirs publics est la plus forte, surtout après la période de « vaches maigres » des aides

publiques aux associations - qui sont pourtant un pilier de l'action dans le cadre de la diversité culturelle.

Chez les plus jeunes, surtout lorsqu'ils sont « issus de l'immigration », on repère encore six autres étapes dans l'exploitation de la diversité culturelle, étapes couplées deux par deux :

- une étape de sensibilisation à une réalité culturelle complétée par une information sur cette réalité ;
- une étape de formation complétée par une étape d'élaboration d'un projet culturel ;
- une dernière étape constituée par la création d'une œuvre, et complétée par la possibilité de sa diffusion soit par un éditeur (de textes, d'images, de musiques) soit par l'intermédiaire d'une scène de spectacle vivant. Cette dernière étape interpelle évidemment les politiques culturelles au plus haut niveau (ministère, Drac) dans la mesure où elles sont les seules, pour nombre de réseaux culturels, à aider et à conseiller l'aide à la création et à la diffusion interculturelles.

1. Sensibilisation	2. Information
3. Formation	4. Élaboration
5. Création (œuvre)	6. Diffusion

## Conclusion

---

Le choix d'un mot n'est pas seulement lexical. « Interculturel » permet d'envisager la « diversité culturelle » comme une force dynamique qui bouscule l'ensemble de la société en lui proposant une manière toujours renouvelée de voir le monde et les autres. La France, un peu « raide » dans son républicanisme lorsqu'il est intransigeant, devrait assouplir sa position en acceptant mieux cette diversité réelle et concrète, quotidienne, qui la traverse de bout en bout. Sinon, elle reste prisonnière d'un dilemme difficilement surmontable : en effet, elle est prête à concéder une « reconnaissance de fait » aux diversités culturelles présentes sur son territoire, à condition, pourrait-on dire, que leurs membres ne soient pas « reconnaissables » dans leur singularité ethnique, historique, spirituelle, etc. C'est donc leur dignité en tant qu'individu qui est ainsi atteinte. C'est là tout le poids du fameux article du Titre 1 de la Constitution de la Cinquième République, que nous citons dans une note précédente, et qui mériterait sans doute, dans l'interculturalité, d'être plus souvent assoupli. Le débat actuel sur la théorie des quotas et la discrimination positive représente un aspect du problème.

Mais cette interrogation, qui atteint directement la structure de la Constitution de 1958, mérite mieux que des polémiques. Il s'agit d'assurer l'assise d'une vie culturelle à la fois diverse et commune, et commune parce que diverse. C'est le questionnement central que le ministère de la Culture peut introduire dans les débats nationaux pourvu qu'il s'en donne les moyens institutionnels (conventions, contrats, action interministérielles...)

Il a semblé au groupe que cette diversité culturelle, bien visible et palpable sur

l'ensemble du territoire, devrait avoir un accès plus simple, plus rapide, à la création artistique, à la médiation et à la diffusion culturelle, au même titre que les œuvres artistiques et les intermédiaires culturels (individus et équipements compris) de la culture dite « nationale ».

L'interculturel signifie que l'œuvre d'art, quoique singulière, est sans frontière, sans domicile fixe ni assignation, et que c'est à ce titre qu'elle s'adresse à tous, en même temps.

# Art, productions artistiques et cohésion sociale

Claude Rouot

## En quoi l'art et les pratiques artistiques favorisent-ils la cohésion sociale ?

Dans cette fiche, on cherchera à décrire, en s'appuyant sur quelques exemples, la façon dont, contre les institutions, en dehors d'elles ou en s'y frottant, des « publics » jeunes (le mot public est-il encore approprié ?) se regroupent autour d'une démarche et de goûts artistiques qui leur sont propres. A partir d'une discipline, ou à l'intersection de plusieurs, ils partagent une conception de l'art, une manière de vivre et quelquefois des lieux de vie. Ce faisant, ils élaborent des modes « d'être urbain » dans des interstices ou dans des espaces intermédiaires de la ville. Une récente logique de reconnaissance des politiques publiques parle aussi, à cette occasion, des « nouveaux territoires de l'art », à condition de donner à la formule un sens large et pas seulement celui d'un label administratif.

## Démarches artistiques et « mode d'être urbain » : quelques avancées d'un programme de recherche interministériel

Le programme interministériel de recherche « Apprentissages, transmission et créativité de la ville et dans la ville » se donnait pour objectif, en 2000, de déchiffrer comment, à l'instar des institutions éducatives et culturelles, l'espace et le temps vécus de la ville constituent un lieu d'apprentissage, de transmission et de créativité des jeunes générations. Ils donnent lieu à des expériences, à des regroupements et à des créations concrètes qui, tout en étant localement ancrés, se réfèrent à des courants culturels mondiaux soutenus par des médias.

Ces regroupements tantôt éphémères (*Rave Parties*), tantôt plus durables comme les collectifs d'artistes autour de pratiques artistiques, concernent des amateurs (concerts, Rave), des créateurs de formes (D.J., graph, ateliers d'artistes de squats ou de friches), des techniciens (éclairages, son...) et des organisateurs (programmeurs de concerts) qui, tous, d'une manière ou d'une autre, appartiennent aux « monde de l'art. »<sup>45</sup>

Ces modes d'« être urbain » des plus jeunes s'expriment de multiples manières : rassemblements, déambulations, sports de glisse, pratiques liées aux nouvelles technologies. Nombre de ces regroupements se font autour d'activités artistiques façonnées par le contexte urbain qui offre des espaces publics/privés plus ou moins (dés)affectés.

Qu'elles se développent hors des institutions, et parfois à la limite de la légalité (squats) ou dans des rapports de négociation, voire de co-construction avec elles, ces

<sup>45</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, Flammarion, 1992.

d'activités élaborées par les jeunes générations nées avec les mobilités urbaines et sociales, constituent des formes inédites esthétiques ou politiques.

Ont circulés et circulent encore dans l'espace urbain ces « cultures urbaines » que sont par exemple le hip hop, le rap, les musiques métissées, les graphs... Elles ont donné lieu à des formes différentes de production, de rassemblements et de diffusion que les responsables de la culture, pourtant alertés par ceux de la politique de la ville, n'ont su appréhender, souvent, que sous l'angle de la seule problématique émergence/reconnaissance.<sup>46</sup>

Circulent également dans ces espaces des « pairs » en génération et parfois en genre<sup>47</sup>. Tantôt ils revendiquent l'usage de lieux-centres (musiques amplifiées) ou cherchent à s'emparer de certains morceaux de la ville pour s'y créer un monde par des graph, avec les squatts. Tantôt ce sont des lieux hors de la ville, qu'ils appréhendent comme des extensions d'urbanité (Rave) ou encore des friches industrielles qu'ils investissent.

Dans les collectifs les plus structurés, la référence à l'art produit des effets de sacralisation qui confortent le lien communautaire. On y partage un esprit critique vis-à-vis des valeurs marchandes de la société ainsi qu'une exigence d'authenticité dans les manières de concilier la vie artistique et la vie au quotidien. Avec en perspective le projet de construction de mondes alternatifs, dont la réalisation priment le souci de produire des œuvres reconnues.

Centrées sur des valeurs esthétiques et politiques d'un vivre ensemble cohérent, ces mises en formes et en lieux correspondent à un travail fin d'ajustement de pratiques et de construction de soi, des personnes et des groupes qui investissent et composent l'espace urbain.

### **Ce qui se lie et se délie entre expériences artistiques urbaines et interventions publiques, en vue de la cohésion sociale**

---

Dans les exemples cités, certains regroupements mais aussi certaines formes d'innovation esthétique, même s'ils s'opèrent sous l'égide d'un art de rupture, en opposition aux institutions, conjuguent valeurs artistiques et vivre-ensemble, jusque dans leur dimension festive. Le sentiment d'appartenance, les solidarités collectives voire les utopies qui accompagnent ces effervescences artistiques, témoignent de l'existence d'une relation entre art et cohésion sociale. La question qui se pose est de savoir en quoi ces processus collectifs sont ou non un cheminement vers une expérience de la Cité au sens urbain du terme comme au sens de responsabilité citoyenne.

Entre déliement et reliement, comment le MCC se trouve-t-il partie prenante de ces « mondes de l'art » ? Au titre de l'innovation esthétique ? Au titre de la dimension sociétale et sociale de ces mises en lieux et en formes que les tenants d'autres

---

<sup>46</sup> Avec Jack LANG, des efforts ont été faits pour faire descendre la culture dans la rue. Avec les cultures émergentes, les arts de la rue, c'est la culture qui prend forme dans l'urbain en élargissant les zones de légitimité de l'art, en décloisonnant les disciplines, non sans confusion ni difficulté pour les institutions à nommer l'art.

<sup>47</sup> L'analyse de ces phénomènes doit prendre en compte les évolutions dans le temps des générations qui vieillissent et les différenciations qui s'opèrent selon les genres masculin ou féminin.

politiques sectorielles, comme celles de la ville, de la jeunesse, de l'immigration, de l'aménagement urbain, ont à prendre en compte ? Une réflexion sur le rôle, l'efficacité ou les limites des politiques artistiques et culturelles nationales et locales en matière de cohésion sociale, est à renouveler. Quelles formes de partenariats institutionnels faut-il construire pour dessiner la manière juste d'être présent à ces populations.

### **Trois exemples pour illustrer ce qui, dans ces pratiques émergentes urbaines, s'institue, se co-construit avec les institutions, se donne comme activité instituante**

---

#### **1. Le graph en France ou l'expérience de l'intervisibilité<sup>48</sup> en milieu urbain**

Les graphes cherchent un ancrage territorial afin d'y amarrer une sociabilité conforme à leurs aspirations. Passés les premiers temps de « provocation » dans le choix des supports que font les débutants – choix qui a inspiré des analyses plus éthologiques qu'ethnographiques qui apparentent les démarches des graphes comme celles des taggers à du marquage territorial – d'autres critères en fin de compte président au choix des surfaces retenues. Ils relèvent d'opportunités matérielles et de potentiels de tranquillité et de sociabilité (possibilité d'être sur le trajet de personnes dont on souhaite qu'elles voient votre graph et dont on souhaite voir le leur) que permettent les territoires choisis. C'est ce que fait ressortir une observation fine des territoires des certains graphes, menée à Mulhouse, à Bâle et à Fribourg.

Contrairement aux idées reçues, les Graphes (comme les Ravers) ne sont pas des enfants des banlieues « défavorisées. » Issus des classes moyennes, ils visent à s'affranchir de leurs contraintes sociales pour créer un monde à eux, une sorte de « région morale » dans certains espaces de la ville.

La recherche artistique y est très présente, dans ces jeux de compétition ludique autour d'un travail sur la forme, la couleur, en rapport avec la texture des supports muraux. Dans ce travail de recherche de formes plus abouties, que les autres en passant jugeront, apprécieront recouvriront ou respecteront, ils participent ainsi à des expériences d'apprentissage mutuel et de construction de soi. Ceux qui persévèrent, développent un travail en réseau et font passer leurs expériences de la visibilité et de la reconnaissance à l'échelon locale à la dimension mondiale par la diffusion de leur book sur Internet et des invitations pour les plus reconnus à s'exercer dans différents pays.

Enfin, si leurs pratiques artistiques murales (les brouillons ne sont pas vite effacés) souvent peu appréciées sont parfois autorisées par certaines instances municipales ou artistiques particulièrement en Allemagne et en Suisse, la meilleure reconnaissance de l'originalité du style qu'ils développent se manifeste dans le fait qu'en art publicitaire ou dans d'autres formes picturales, leurs façons de conjuguer mouvements des gestes, lignes et remplissages des surfaces en couleur sont bien identifiées et leur sont désormais empruntées.

---

<sup>48</sup> Christian GUINCHARD : *Intervisibilité en milieu urbain*, rapport réalisé dans le cadre du programme interministériel « Apprentissages, transmission et créativité de la ville et dans la ville », Paris, MCC, 2005.

## **2. Le hip-hop en France, entre danses de rue et danses de scène, vingt ans de co-construction entre culture de rue et culture instituée**<sup>49</sup>

Pour approcher certains jeunes, les apprivoiser et en quelque sorte les écarter de la tentation de s'enfermer dans les quartiers de la périphérie, des M.J.C., des institutions scolaires et culturelles, ont accompagné le développement de la danse hip-hop en offrant des salles, en instaurant des cours, et en proposant aux danseurs (sous la houlette du MCC) des rencontres avec des chorégraphes contemporains. Il s'agissait de les inviter à s'ouvrir à l'expérimentation du rapport à l'autre dans des espaces scéniques, que les figures statiques du hip-hop ne développent pas. Cette présence des institutions culturelles auprès de jeunes générations qui se situaient entre références mondiales (Zulu Nation, rap, hip-hop américain, ) et locales (les cités), témoigne de la puissance octroyée à la capacité d'action et de symbolisation de la culture. La reconnaissance de cette pratique émergente par les institutions s'est « négociée » au prix de sa confrontation avec des démarches artistiques mieux reconnues et a culminé avec la série des « Rencontres de la Villette » à Paris.

Cette forte implication des institutions éducatives et culturelles a élargi le champ de cette pratique aussi bien pour les danseurs de hip-hop que pour ceux de la danse contemporaine, sans pour autant la transformer entièrement, puisque la pratique individuelle du hip-hop, qui se transmet lors de Battles, s'est maintenue et développée. A l'instar du rap qui connaît des développements marchands, mais continue d'être référé à une culture authentique de la rue et de la banlieue, le hip-hop poursuit sa logique de cité avec comme particularité de s'affirmer autour des valeurs de la virilité.

## **3. Friches, squats, lieux de fabrique : « Lieux d'arts alternatifs » et « Nouveaux territoires de l'art »**

Nombre d'expériences ont été menées dans le cadre de mouvements alternatifs dans de nombreuses villes européennes. Elles se caractérisent par la conjugaison d'une critique sociale de la production esthétique, par l'invention de modalités de production et de diffusion originales, et par l'engagement individuel fondé sur une critique des mondes marchands.<sup>50</sup>

Les acteurs et usagers de ces « mondes de l'art » à la recherche de formes d'expression inédites sont amenés à s'organiser. Dans le meilleur des cas, puisque par définition une expérimentation comporte des risques d'échec, ils ont dû, pour partager leurs curiosités, leurs goûts, leurs manières de se coopter et de vivre, d'acquérir des compétences, de construire des réseaux, de développer des initiatives. Leurs espaces sont devenus des lieux de transmission et d'apprentissage, de savoir-faire et d'un savoir-vivre ensemble.

<sup>49</sup> Sylvia FAURE : *Danse de ville et danse d'école*, rapport réalisé pour le programme interministériel « Apprentissages, transmission et créativité de la ville et dans la ville », Paris, MCC, 2003.

<sup>50</sup> Fabrice RAFFIN : *Aux temps des hybrides : les dynamiseurs de culture*, rapport réalisé dans le cadre du programme interministériel « Apprentissages, transmission et créativité de la ville et dans la ville », Paris, MCC, 2005.

C'est au regard de ces valeurs initiatrices et esthétiques que l'on a parlé de « Nouveaux territoires de l'art » (NTA) et que l'on a ainsi accrédité une légitimité culturelle et artistique aux productions de ces lieux.

C'est la capacité de ces populations artistes à transformer un lieu vide en lieu de vie et à dynamiser des relations de proximité et de lointain, qui leur est reconnue. Et cela non sans un certain pragmatisme, celle de nouer des contacts et mener des négociations, avec des instances de la ville et de la culture (et sous certaines conditions avec des instances marchandes ) quand la pression financière se fait trop forte.

Ces « entrepreneurs culturels » sont également en capacité d'accompagner les trajectoires atypiques de jeunes en rupture de famille, d'école ou de société, en leur offrant les valeurs des « mondes de l'art » comme moyen d'inventer d'autres mondes ; à ce titre, ils intéressent les institutions qui ont en responsabilité les jeunes générations.

Aux yeux des élus, responsables du développement des politiques urbaines qui sont placés en situation de gérer des lieux que des mutations industrielles ou urbaines ont déshérités, ces nouveaux territoires de l'art constituent un outil d'aménagement culturel qui peut enclencher la gentrification d'un secteur urbain désaffecté ou mal affecté.

Plus subtilement, les valeurs portées par ces collectifs, attentifs à inventer de nouvelles relations avec les publics, y compris avec le voisinage, peuvent faciliter l'intégration des populations du quartier, au lieu de les renvoyer sur d'autres zones encore plus désaffectées. (Les renfermements, on le sait, ne sont plus l'apanage des gens en difficulté, les classes moyennes visent fortement aujourd'hui un maintien de l'entre-soi dans les « bons quartiers de la ville. »)

Qu'il s'agisse de squats ou de friches artistiques, ce qui est commun, dans les deux types de lieux, c'est un effort pour redéfinir la culture qui, explique Cécile Gouy-Gilbert, peut se résumer ainsi : « une recherche de mise en relation des gens, par les formes artistiques qui font interagir. »<sup>51</sup> L'instauration d'une démarche artistique alternative, imposée par des collectifs d'artistes aux autorités locales ou accompagnées par elles, peut favoriser la réinscription de ces friches ou de ces lieux désaffectés, dans l'agglomération urbaine.

Bien accompagnées par les autorités qui ont en charge de respecter et faire respecter les besoins résidentiels et sécuritaires de ces populations en quête de lieux de vie et d'action, ces initiatives constituent un atout pour la conduite des politiques sociales et urbaines.

C'est une tâche complexe qui requiert un réel investissement des responsables locaux et dont il n'existe pas un mode d'emploi simplifié (concernant les modes de relation ou de non-relation qu'entretiennent les collectifs et les institutions, toutes les situations se retrouvent comme le montrent les travaux de recherches en France et dans de grandes villes européennes, ces relations sont amenées à se transformer dans la durée.)<sup>52</sup>

---

<sup>51</sup> Cécile Gouy-Gilbert, Thierry Nahon, Diana Szanto : *Squats artistiques. De l'occupation des friches urbaines à la proposition d'actions culturelles et artistiques de proximité*, Rapport du MCC/DAP.

<sup>52</sup> Dans le cadre du groupe de travail sur les Nouveaux territoires de l'art de la DDAI et de l'Institut de la

Ce n'est donc pas seulement au nom de la liberté de création que ces expérimentations doivent être appréhendées. Quand leurs dimensions alternatives sont prises en compte avec pertinence, elles intéressent les collectivités territoriales, les responsables des politiques de la Ville ou de la rénovation urbaine, les préfets, les Drac, etc., toutes institutions proches du terrain. Quant aux objectifs des politiques sectorielles, elles doivent respecter la diversité des populations et encourager la construction de villes socialement équilibrées. Cela demande de définir autrement les modalités d'un travail partenarial pour établir de véritables transversalités, où la vie culturelle soit un « pilier » au même titre que la santé, l'éducation ou la sécurité.

---

Ville, pour aider les politiques publiques nationales et territoriales, une étude a été commanditée auprès de deux spécialistes : Fabrice RAFFIN et Sonja KELLENBERGER. Il s'agit d'établir un état des lieux comparatif des politiques culturelles européennes concernant ces lieux artistiques. Elle vise à prendre en compte dans cinq capitales : les registres et les modalités de reconnaissance et les interactions avec les institutions ; les modalités de gestion administrative et les cadres juridico-administratifs ; et les logiques de leur traitement politique en matière d'insertion professionnelle, urbaine, économique et artistique.

# Exemples

## **La direction des publics du musée du Louvre : un exemple d'action**

Françoise Féger

### **Un exemple d'action menée par la Direction des publics du musée du Louvre : les relations tissées avec les publics du champ social au service du développement des publics**

Comment toucher des personnes qui ont souvent en commun le fait de croire qu'elles n'ont pas leur place au musée ? Comment réparer ce défaut d'accès, dans le projet d'un musée pour tous, intégré à la cité et présent à la vie sociale ?

#### **Des publics caractérisés par leurs freins à la visite**

Il apparaît que de nombreuses causes, non liées au musée du Louvre, empêchent certains publics de venir à lui. Le fait de sortir de chez soi constitue le premier obstacle. La non maîtrise de la langue française, quand ils sont étrangers ou non alphabétisés, rend également difficile tout projet de déplacement et de sortie. Certains ignorent jusqu'à l'existence du Louvre et n'expriment de ce fait aucune demande. D'autres qui connaissent le Louvre de réputation pensent que ce n'est pas un lieu pour eux parce que réservé à des personnes « cultivées ». Le musée leur renvoie donc une image dissuasive d'excellence et de luxe : ce public imagine que le billet d'entrée est cher et il ne cherche pas à s'informer des possibilités de gratuité.

#### **Des relais pour des publics ciblés**

Afin de rendre le musée plus proche et plus accueillant, le Louvre travaille en collaboration avec des établissements du champ social (animation, alphabétisation, insertion, médico-social, prévention, soutien scolaire...) ; des travailleurs sociaux, des formateurs et des bénévoles sont invités à s'engager dans un rôle de « relais » entre le Louvre et leurs publics. Le Louvre travaille sur la base d'un fichier de 1500 partenaires du champ social. 90 % de ces partenaires sont situés en Ile de France, dont 51 % à Paris et 49 % en banlieue.

#### **Les « Rencontres »**

Le Louvre propose à ces relais des sessions de sensibilisation (environ 300 participants sur l'ensemble de l'année) : il s'agit pour eux de se familiariser avec le Louvre en faisant mieux connaissance avec son espace, ses collections et l'ensemble de ses services. Les participants des Rencontres bénéficient d'une série de visites. Ils sont également invités à des activités d'aide à la visite (réunions en groupes de travail, débat forum) ou participent à des activités de l'auditorium.

Dans un second temps, les relais, prescripteurs de visites pour les publics dont ils ont la charge, sont amenés à répercuter cette familiarité acquise auprès de leurs publics.

### **La venue au musée**

Les relais organisent des visites au musée pour leurs groupes : soit des visites conduites par des conférenciers du musée qui veillent à une approche adaptée, soit des visites autonomes pour lesquelles les relais peuvent bénéficier du droit de parole (pour 2003, 243 visites autonomes et 54 visites conférences réservées par les relais).

### **Des bénéfiques**

Le premier bénéfice de la sortie au musée, c'est précisément la « sortie », c'est-à-dire l'occasion de sortir de chez soi et de briser son isolement. Dans cette activité de groupe, le premier but est de se faire plaisir ensemble et de créer des liens entre les visiteurs. La visite au musée, comme l'accès aux loisirs, est perçue comme une occasion de sociabilité.

A travers la découverte du musée, les visiteurs issus de l'immigration ont l'occasion de se familiariser avec leur pays d'accueil, sa culture et son histoire. Le Louvre est pour eux bien plus que des espaces de collection. C'est un monument, un symbole national de la culture française. Et le visiter, s'y familiariser, est vécu comme un facteur d'intégration pour ces visiteurs.

Pour certains relais, les collections servent de support à l'apprentissage du français : ils s'en saisissent comme prétexte à leurs cours d'alphabétisation, en concevant des parcours sur l'écriture par exemple. La visite est donc perçue comme une expérience formatrice à plusieurs niveaux. Dans tous les cas, elle doit aussi permettre de faire émerger des compétences chez chacun des visiteurs.

Le rôle du relais en tant qu'il accompagne et accueille est fondamental. Il assure et rassure le groupe, il fait circuler la parole d'un visiteur à l'autre pour une expression collective et individuelle.

Les relais expriment pour finir combien la visite au musée participe aux objectifs visés par le travail de réinsertion qu'ils mènent avec leur public. Car l'accès à la culture s'attaque précisément aux causes de la dissolution des liens sociaux : l'exclusion, le sentiment de non-appartenance, l'isolement, la dévalorisation de soi, la perte de son identité culturelle.

Pour ces personnes, retrouver un statut citoyen pour prendre pleinement part aux activités de la cité peut commencer ou se poursuivre au musée.

### **Un exemple de collaboration, le film « Allons au musée »**

« Décider » est une association d'habitants, située dans la cité de la Grande Borne à Grigny (Essones.) Elle propose un appui individualisé aux habitants de la cité en situation de l'endettement fréquent des ménages résidents. Au-delà de l'endettement financier, des situations d'exclusion sociale (chômage de longue durée, handicap, femmes seules, alcoolisme, isolement, analphabétisme, illettrisme...) L'association a

répondu dans un premier temps à ces situations d'urgence en offrant un appui individualisé à chacun de ces adhérents (accès aux droits, accompagnement aux démarches administratives, conseils pour les habitants menacés d'expulsion.)

Depuis 1999, s'est constitué un groupe Musée : il vise à favoriser l'accès aux musées parisiens, à la culture et à l'expression des habitants de la Grande Borne. Dans ce cadre, plusieurs relais se sont inscrits aux Rencontres organisées par le musée et projettent régulièrement des visites au Louvre avec leurs groupes.

« Sur un arbre perchés » est un organisme de formation qui utilise l'outil vidéo pour des projets de sensibilisation à l'image et pour la valorisation d'actions associatives.

En 2002, et avec les habitants du quartier de la Grande Borne, ces deux associations ont réalisé le documentaire Allons au musée pour garder trace et témoigner de leurs expériences au Louvre. Ce documentaire de 20 minutes met en valeur l'importance du lien avec le musée du Louvre, il rend compte de la politique d'accueil et de médiation mise en place par le musée à l'attention des partenaires du champ social. Il illustre aussi le travail de sensibilisation des relais de l'association « Décider », il fait voir et entendre les bénéfices de cette action à travers les témoignages des habitants.

Ce film a donné lieu à une soirée de projection exceptionnelle au Louvre en 2002. Il s'est avéré d'autre part être un excellent outil de diffusion et de formation pour la sensibilisation de relais et de structures partenaires, et est aujourd'hui régulièrement projeté dans le cadre de rencontres ou de colloques, dans un but de promotion de ce travail de développement de public.

### **La diversité culturelle implique la diversité des publics, la diversité de l'offre comme celle des médiations**

---

En tant que musée, nous voulons nous adapter aux publics. Mais remarquons pour débiter qu'il est un écueil possible qui résulterait de l'amalgame fait entre origine ethnique, confession religieuse des publics visés et le type d'offres culturelles que l'on souhaite adresser à ces visiteurs. Aussi voit-on parfois que des connexions s'opèrent, souvent initiés par les établissements et renforcés par les acteurs de terrain, entre par exemple, publics immigrés et collections des arts d'islam ou d'arts premiers. Cette adéquation forcée, sous couvert de valorisation de la culture d'origine des publics impliqués, peut renforcer au contraire le communautarisme et du coup se trouver contraire à un projet de diversité culturelle et de cohésion sociale. Car reconnaître et identifier les publics dans leurs diversités et leurs droits à la différence, n'équivaut pas à les stigmatiser ou à les cantonner à un type réduit d'offre culturelle ou de collections. L'observation contraire par ailleurs ce raccourci : au Louvre, les groupes de personnes étrangères qui viennent pour la première fois souhaitent voir, comme la majorité du public, les grands chefs d'œuvres du musée (la Joconde, les appartements Napoléon III, le département Egyptien...) et n'ont pas, au moins dans un premier temps, de demandes spécifiques quant aux collections relatives à leurs cultures d'origine.

Le vrai problème consiste plutôt dans la tension entre droit et accès à la culture et relève d'un état de fait social : ce n'est pas parce que chacun a droit d'aller au musée que chacun y a accès (y compris lorsque le musée est gratuit ou que le visiteur

bénéficie de conditions tarifaires avantageuses). Il est des franges de population, dont les publics immigrés (non parce qu'ils sont immigrés mais parce qu'ils sont à compter parmi les victimes de la précarité et de l'enclavement social) qui ne fréquentent pas les musées, le cinéma, l'opéra, pour des raisons qui tiennent à leur situation économique.

L'approche de la diversité culturelle par la Direction des publics au musée du Louvre peut se faire sur la base de cette remarque préalable et implique :

- la diversité des publics, en tant qu'ils sont reconnus multiples et différents, reconnus égaux dans leurs droits mais pas toujours dans leurs possibilités d'accès
- la diversité des médiations, en tant que chaque public nécessite une approche spécifique et peut demander une offre culturelle particulière, sans pour autant qu'elle constitue un enfermement ou exclut toute autre possibilité de rencontre avec le musée et ses collections.

Le projet final est bien que le musée du Louvre soit ouvert à tous sans discrimination, avec la conscience et la prise en compte d'une réalité sociale souvent elle-même productrice d'exclusion et d'isolement.

Mettre en œuvre une politique de diversité culturelle et de cohésion sociale revient pour nous à :

▶ **valoriser une politique tarifaire attractive**

L'aggravation de la crise économique conduit à porter une attention accrue aux problèmes de disparités des moyens financiers. Le musée dispose d'une grille tarifaire qu'il faut mettre en valeur et des freins à la visite peuvent être souvent levés par une communication franche et incitative. Au Louvre l'augmentation tarifaire a eu pour contrepartie un système d'exonération dans des cas spécifiques. Il s'agit de servir une politique volontariste d'aide aux groupes ou personnes démunis. La méconnaissance des tarifs est grande par le public, y compris chez des catégories bénéficiant de traitements favorables (demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux...). Les relais ont encore ici un rôle à jouer puisqu'ils permettent de communiquer dans des milieux ciblés (ANPE, CAF, Education nationale...). D'autre part depuis septembre 2004, une nouvelle possibilité d'adhésion a été offerte aux personnes chargées de l'encadrement de publics relevant du champ social ou médico-social : la carte Louvre professionnels offre à ces relais un accès libre aux collections et expositions et leur permet d'acquérir avec les collections une familiarité qu'ils répercuteront à terme auprès de leurs publics.

▶ **susciter la rencontre entre des milieux, des pratiques qui s'ignorent, se méconnaissent** ; ce qui revient à engager notamment un travail de développement et de partenariat en direction de publics peu familiers des établissements culturels et dont de fait, les établissements sont eux-mêmes peu familiers. Cela revient de part et d'autres, publics et établissement, à se « décentrer » en remettant en cause les présupposés et les acquis pour travailler à dépasser une inquiétude en faisant l'épreuve de « l'étranger » et de la nouveauté.

▶ **assouplir la relation entre l'institution et les publics peu familiers du musée**, que ce soit par des dispositifs de sensibilisation interne (en direction des agents du musée amenés à accueillir ces publics) ou externe (en direction des personnes relais,

prescripteurs de visite auprès de ces publics peu familiers). Il s'agit ici de modifier et d'enrichir la perception que se font les institutions des « non-publics » et réciproquement.

Au Louvre, un cadre de collaboration a par exemple été défini cette année entre l'unité de communication interne de la Direction de la surveillance et l'unité en charge des publics du champ social à la Direction des publics. Des agents de surveillance participent non seulement aux Rencontres organisées à l'attention des relais, mais encore ont conçu et animent des présentations exceptionnelles « Découverte du métier d'agents d'accueil et de surveillance » à leur attention. D'autre part certains agents ont proposé de faire ponctuellement de brèves présentations afin d'accueillir les relais et leurs publics lorsque ceux-ci viennent en visite autonome au musée. Ils expliquent en quoi ils sont des personnes ressources pour les visiteurs, comment ils assurent à la fois leur rôle de surveillance, de sécurité pour les œuvres mais aussi sont à disposition du public pour les orienter dans l'espace du musée. A terme l'objectif visé est un assouplissement de la relation entre relais, publics et agents, à travers une meilleure connaissance réciproque des besoins des uns et des missions des autres.

► **faire en sorte que l'établissement soit accueillant : de la diversité des médiations et de la diversité des médiateurs**

Il appartient au musée de bien définir le statut de ses « relais » et de renforcer le lien avec eux. Cela peut débiter par une politique de sensibilisation / formation et se prolonger par une réflexion sur la notion même de médiateur et sur les types de discours qui peuvent être tenus devant les œuvres, en fonction des différents publics. Il peut être proposé de poursuivre les relations avec les relais représentatifs de tous les secteurs de publics, afin de favoriser la venue au musée et la présence simultanée de l'ensemble social le plus large : en particulier d'élargir le droit de parole (ordinairement reconnu aux enseignants) aux animateurs qui conduisent au musée des groupes dont ils ont la charge ; l'accompagnement de la visite se faisant à titre bénévole, ils ne concurrencent pas de ce fait le métier de conférencier.

**Mission « Vivre ensemble » - Mobilisation des institutions culturelles en faveur de la tolérance et du respect des différences**

---

La mission « Vivre ensemble » - mobilisation des institutions culturelles en faveur de la tolérance et du respect des différences - s'est tenue de novembre 2003 jusqu'en octobre 2004. Elle s'est conclue officiellement par une conférence de presse le 15 décembre où le ministre a rendu public un ensemble de manifestations ou d'actions positives portées par des établissements culturels ou audiovisuels, en faveur des valeurs de tolérance et de démocratie.

A cette occasion le Louvre a valorisé trois actions dont, pour la direction des publics : le projet « Des femmes, des villes, des musées » ; et l'action de sensibilisation à destination des relais qui accompagnent des publics très éloignés des pratiques culturelles.

Ce dernier sujet a donné lieu à un groupe de travail émanant directement de la mission. Sur le dispositif de sensibilisation des relais du Louvre se sont greffés huit

autres établissements (Cité de la musique, Parc de la Villette et Grande Halle, Centre national du cinéma, Bibliothèque nationale de France, CNAC et BPI Georges Pompidou, Grand Domaine national de Versailles.) Le 20 janvier 2005, le Louvre a mis à disposition de ces établissements une salle pour une soirée où a été convié l'ensemble de ses partenaires relevant du champ social, afin de promouvoir auprès d'eux l'accessibilité et l'offre culturelle de ces nombreux autres établissements, dans un projet fédérateur de démocratisation culturelle.

#### **Références**

« Rapport d'activité Musée du Louvre », 2004 : Relations avec les publics handicapés et les publics du champ social.

Françoise Féger, « Le Louvre, un musée ouvert à tous ? », *Revue sociale CEDIAS*, n° 4, déc. 2004.

## **Dialogue interculturel et prévention des conflits :**

### **Banlieues d'Europe**

#### **L'opérateur : Banlieues d'Europe**

---

C'est à l'initiative de Jean Hurstel, Président Fondateur, que le réseau commence d'abord par exister de manière informelle dès 1992, jusqu'en 1996, année de création de l'association Banlieues d'Europe. Elle se donne pour mission la démocratisation culturelle, par la mise en place d'un dialogue interculturel.

L'association comprend aujourd'hui environ 300 membres européens, dont 13 au sein du Conseil Administratif, issus de diverses structures européennes, allemandes, britanniques... La plupart sont des acteurs culturels, des porteurs de projets de structure, issus d'entités culturelles, socioculturelles européennes, ainsi qu'un grand nombre d'artistes.

Le point commun des différents projets d'action du réseau Banlieues d'Europe, est d'utiliser l'art comme un « moteur essentiel d'échange, de réflexion commune, d'ouverture artistique » dans des quartiers défavorisés où les populations n'ont pas facilement accès à ce partage.

Depuis ses débuts, cette association s'inscrit dans une dimension interculturelle, et la développe en permanence, aussi bien sur le plan de son fonctionnement structurel et administratif (cf. son Conseil administratif entièrement européen), que par sa politique de partenariat (collaboration avec ses 35 partenaires issus de 20 pays).

Les actions de Banlieues d'Europe avec les populations défavorisées, permettent ainsi le développement d'un réseau d'échange entre européens et de poser la question à l'échelle européenne, à tous ces agents culturels, artistes ou élus, de ces cultures émergentes, qui naissent dans les banlieues, point névralgique où se mêlent « innovation » et « tension ».

Ce réseau met aussi en relation les différents acteurs (artistes, professionnels de la culture, institutionnels,...) par l'organisation de rencontres internationales (Bruxelles 1996 et 2001, Strasbourg 1997, 1998, 2004, Valencia 1998, Roubaix 1999, Glasgow 2000, Berlin 2002 et 2003, Reims, Barcelone et Liège 2003, Lyon 2004) et de publications d'actes et d'ouvrages.

► **Site Internet : <http://www.banlieues-europe.com>**

## **Les 11<sup>es</sup> rencontres du réseau Banlieues d'Europe**

---

26 et 27 novembre 2004 – Centre européen de la jeunesse à Strasbourg

### **« Nouvelles mouvances européennes, populations nomades, cultures en mouvement »**

En collaboration avec le réseau Banlieues d'Europ' Est

Avec le soutien du ministère français de la Culture (Délégation au développement et aux affaires internationales), la Délégation interministérielle à la ville, la Commission européenne (DGEAC), le Conseil de l'Europe, le Conseil général du Bas-Rhin.

Les thèmes de ces rencontres étaient centrés sur les différentes problématiques sur lesquelles le réseau Banlieues d'Europe s'interroge depuis plusieurs années, à savoir le principe de coopération intersectorielle, celui de la promotion de la dimension culturelle, favorisant le dialogue interculturel. En effet il s'agissait de réfléchir à la place des projets artistiques et culturels dans la prévention des conflits de différentes natures : politique, territoriale ou sociale.

C'est grâce aux ateliers thématiques regroupant des artistes et des populations venues de toute l'Europe, que ces Rencontres ont tenté de répondre aux questions sur l'implications des projets : « dans les échanges avec les populations nomades, dites « minorités culturelles », dans les quartiers défavorisés, dans les créations artistiques menées par les jeunes, sur le rôle que les réseaux artistiques et culturels peuvent jouer dans la reconnaissance réciproque des pratiques menées à l'Est et à l'Ouest. »

Ces rencontres visaient aussi un public de professionnels européens de la culture, des professionnels du secteur social, universitaire, des responsables des politiques culturelles et des artistes.

Cela a donné lieu à une mise en réseau, à l'édition d'une publication, en cours et au développement de l'association en Europe centrale et orientale : Banlieues d'Europ'Est, qui siège à Bucarest.

---

### **Banlieues d'Europ'Est, Bucarest (Roumanie)**

Le manque de collaboration et d'échange entre l'Est et l'Ouest de l'Europe, concernant l'accès à la culture et à l'art ainsi que son rôle dans les questions sociales, amène un membre du Conseil d'administration de Banlieues d'Europe, Silvia Cazacu, à la création d'une nouvelle antenne, l'association Banlieues d'Europ'Est.

Elle permet de mieux faire connaissance avec les différentes expressions et pratiques artistiques et culturelles des populations défavorisées et représente un véritable lieu de ressources en ce qui concerne l'innovation culturelle et artistique en Europe de l'Est. Favorisant la cohésion européenne, cette association sera un facteur de dynamique locale et de développement de nouvelles perspectives grâce à la mobilité des professionnels et des expériences.

---

## **Le musée Dauphinois Conservation du patrimoine de l'Isère**

Olivier Gagnier

Le musée Dauphinois est un musée départemental, sous la tutelle du Conseil régional de l'Isère. Pour Hippolyte Müller, son fondateur, l'objectif du musée se résumait dans une phrase : « Relier les premiers occupants d'un pays à ceux qui l'habitent encore. »

Il a pour mission de conserver, valoriser et transmettre la mémoire des communautés qui ont vécu dans l'ancienne province du Dauphiné. C'est un musée de patrimoine régional consacré aux cultures et aux hommes, qui, à travers des expositions permanentes et temporaires (de 6 à 12 mois) devient un lieu de mémoire et d'histoire de l'ancienne province. Jean-Claude Duclos, directeur et conservateur en chef, le décrit comme « le régional de l'homme. »

L'Isère est formée de communautés de plusieurs origines, fortement liées à son histoire industrielle de plus de trois siècles qui a favorisé le brassage et la mixité des cultures. En 1989, à l'initiative du musée et sous l'impulsion des conservateurs, suivis des élus, se développe une série d'expositions temporaires sur le thème de ces différentes cultures iséroises. L'idée est d'avoir un espace public qui ouvre une discussion, un débat, sur des sujets tels que l'interculturalité, l'immigration, l'intégration, l'identité.

La réalisation de ces manifestations nécessite une préparation de 2 à 3 ans. Elle s'effectue par des groupes de travail tripartites (des professionnels du musée, des universitaires ou des spécialistes de la question et des témoins ou représentants des associations.) Une fois le projet établi, les tâches sont réparties entre le conservateur, le chargé de mission et le scénographe.

Tous les supports qui peuvent apporter un témoignage, évoquer un souvenir (vidéo, audio, objets du quotidien, photo, symbole...), constituent les fonds de ces expositions. La population est donc souvent sollicitée. Les associations sont des partenaires précieux qui agissent en véritables médiateurs.

Les publics non concernés directement par la question de l'immigration sont particulièrement ciblés lors de ces manifestations. Le musée cherche également à sensibiliser le jeune public, en croisant les pratiques culturelles, grâce à des ateliers, des visites guidées.

Depuis 1989, le musée Dauphinois a présenté six expositions temporaires sur ce thème d'interculturalité :

▶ Un air de famille (octobre 2003) ▶ Français d'Isère et d'Algérie (mai à septembre 2004) ▶ Racines (2000) ▶ Pour que la vie continue : D'Isère et du Maghreb, mémoire d'immigrés (d'octobre 1999 à décembre 2000) ▶ D'Isère et d'Arménie (d'avril 1997 à mars 1998) ▶ Des Grecs (1993)

# « D'une culture à l'autre »

## L'opérateur MJC MPT de Noisiel

Olivier Gagnier

### **Maison des Jeunes et de la Culture, Maison Pour Tous de Noisiel**

---

« La Maison Pour Tous de Noisiel » est affiliée à la fédération régionale des MJC en Île-de-France. Le but de cette association est fondé sur les principes et les valeurs de l'éducation populaire. Les actions sont toujours menées en concertation avec la municipalité, et se déroulent dans le milieu associatif local. L'objet de cette association est un épanouissement des liens entre habitants par le biais de manifestations socioculturelles.

Le conseil d'administration de l'association est formé d'adhérents élus, d'un collègue membres de droit : le maire de Noisiel, le maire adjoint à l'animation, le maire adjoint à la jeunesse, les délégués des MJC en Île-de-France, la Fédération régionale, le représentant de la Circonscription d'action sociale, le président de l'OMS et le directeur de la MJC Maison Pour Tous de Noisiel. Et d'un collège de membres associés : Secours populaire (N. Milhas), Amicale franco-africaine du Val Maubuée (M. Ba), Sons d'histoire (P. Guillot).

Pour renforcer le tissu associatif local, l'association travaille en partenariat avec une douzaine d'associations, en convention avec la Maison Pour Tous de Noisiel, mais également des partenaires sur le territoire de Noisiel et du Val Maubuée (22 partenaires environ).

Le financement de l'association se fait en partie par l'autofinancement grâce aux activités que propose la MJC, et de subventions de la Mission Ville, du Conseil régional, du FASILD, dans le cadre du Contrat de la Ville, du Conseil général de Seine- et-Marne, du Conseil régional d'Île-de-France, de l'AGEFIPH, de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, de l'État, pour deux emplois aidés (emplois jeune, adulte relais).

### **Programmation « D'une culture à l'autre »**

---

En 2001-2002, un constat a été fait, l'association n'était pas suffisamment ouverte à la mixité de la ville qui compte environ 79 nationalités (35 % de la population de Noisiel est étrangère ou d'origine étrangère.)

L'association a donc décidé de prendre en compte la diversité culturelle de la ville afin de favoriser les mixités des cultures et faciliter le rapport entre les habitants de Noisiel, la cohésion sociale, la communication, à travers un programme basé en partie sur un travail autour de l'histoire et de la mémoire. A travers ce projet se pose la question de l'identité culturelle de Noisiel à travers toute sa diversité. Qu'est-ce que les associations communautaires ont apporté à la culture française ?

C'est ainsi que le projet « D'une Culture à l'Autre » a vu le jour. Le programme consiste tous les trois mois à mettre en avant un des pays représentés par les habitants de Noisiel, en soulignant son mode de vie, ses rythmes, à travers des entretiens, des ateliers de langue, de cuisine, mais également via des manifestations culturelles (projections de films, concerts, expositions traitant de l'immigration, le pourquoi de l'immigration, l'arrivée à Noisiel, la double culture, la question de la transmission aux enfants, le retour au pays). Il s'agit donc de créer des rencontres et des regards différents sur les diverses cultures du monde qui se retrouvent au sein de Noisiel en instaurant un dialogue interculturel.

En novembre 2002, pour une première escale, l'association a fait un retour sur les cultures, à travers « les gens du voyage » (du 4 au 30 novembre 2002). En mars 2003, l'Algérie était à l'honneur, puis ce fut le Chili, le Mali, la Chine en 2004, le Portugal et la Pologne en 2005.

Le 15 avril 2005, a été publié un livre, *Paroles de Noisiel*, porteur d'une partie de la mémoire culturelle de Noisiel. Il réunit les différents témoignages recueillis tout au long de ces deux dernières années. Ce livre sera également distribué, courant juin 2005, à toute la population de Noisiel.

Les projets s'adressent à toute la population de Noisiel sans distinction (les enfants, les jeunes et les adultes, français de souche et français d'origine étrangère ou immigrée).

De part ses fréquentations et l'objet de sa création, cette association répond au souci de favoriser le dialogue interculturel, pour la prévention des conflits, sociaux en particulier.

En juin 2005, les Celtes seront à l'honneur, la MPT traitera également de la problématique de l'immigration Est-Ouest en Europe, des cultures régionales, de la Turquie.

L'association souhaite dans le futur élargir son champs d'activité par des actions internationales.

# **Propositions**

**à partir des réflexions du groupe de travail  
"Diversité culturelle et cohésion sociale"**

## **Partenariat entre le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) et le Ministère de la culture et de la communication**

Le FASILD, créé en 1958, est un établissement public administratif national. Sa mission est de favoriser l'intégration des populations immigrées ou descendantes de migrants en France et de lutter de façon renouvelée contre le racisme et la discrimination. Cet établissement s'appuie sur la vie associative et finance des initiatives multiples visant notamment la participation à la vie publique et citoyenne et favorisant l'initiative, la prise de responsabilités et la création.

La prise en compte de la dimension culturelle comme facteur d'intégration conduit le FASILD à soutenir les projets valorisant la mémoire de l'immigration et les apports culturels réciproques ou encore permettant de sensibiliser les professionnels de la communication et des médias.

Enfin, il soutient la lutte contre les discriminations en améliorant la connaissance des processus de ségrégation et de différenciation, en sensibilisant les acteurs publics et privés et en soutenant la mise en place de méthode de prévention et de formation des acteurs.

Ces actions sont programmées, gérées et suivies au niveau national et dans les directions régionales du FASILD.

De nombreuses collaborations existent entre le FASILD et le ministère de la culture et de la communication tant sur le plan national (DDAI, DMF, CNC, DMDTS) que sur le plan régional.

Par ailleurs, le FASILD développe de nombreuses actions au niveau des médias.

Le FASILD et le ministère de la culture et de la communication envisagent d'élaborer conjointement un accord cadre en 2006 qui proposerait un cadre général de collaboration identifiant des priorités et une déclinaison en région.

## **Lancement d'un appel à projets Diversité culturelle et cohésion sociale**

Le Comité interministériel à l'intégration a posé comme principe de base que la totalité des départements ministériels est mobilisé en faveur de la politique d'intégration.

Le Ministre de la culture et de la communication, lors de la conférence de presse du 15 décembre 2004 "Vivre ensemble" a souligné le rôle majeur que doit jouer le ministère dans le combat contre les actes de violence, le racisme et l'antisémitisme.

Par ailleurs suite aux réunions de trois groupes de travail internes à la DDAI il apparaît que diversité culturelle/interculturalité et cohésion sociale font partie des priorités d'actions de la DDAI.

Dans ce cadre de responsabilités renouvelées, un appel à projets pourrait être lancé en 2006 en lien avec d'autres départements ministériels, avec les DRAC et les directions sectorielles, et les services régionaux du FASILD.

Les projets permettraient l'articulation entre une dimension de valorisation de cultures minoritaires et une dimension citoyenne d'échanges interculturelles. Cet appel à projets pourrait être construit en parallèle avec la démarche de création d'un réseau de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration tout en élargissant le propos. L'appel à projets viserait à valoriser toutes les cultures et à favoriser le potentiel de cohésion des projets culturels pour établir de nouveaux modes de communication.

Une telle démarche a été lancée en 1998 par le ministère de la culture des Pays-Bas qui a pris l'initiative d'encourager l'adoption de stratégies interculturelles dans les musées et les archives.

L'appel à projets s'adressera aux associations, établissements culturels et sera particulièrement attentif aux aspects suivants :

- ▶ réalité et analyse préalable des besoins et du contexte local ;
- ▶ existence d'une véritable réflexion sur la démarche artistique et pédagogique ;
- ▶ inscription dans la durée de l'action qui ménage des temps forts ;
- ▶ inscription du projet dans son environnement, avec des partenariats développés.

### **Schéma de fonctionnement de l'appel à projets**

- Caractéristiques :*
- ▶ programme lancé au niveau central ;
  - ▶ identifié par une accroche à trouver (ex : Cultures en France, Différences communes...);
  - ▶ un financement identifié.

*Fonctionnement :*

- ▶ un comité de pilotage en interministériel ;
- ▶ un comité d'orientation regroupant des individus de la société civile représentatifs des différentes cultures.

*Objectifs :*

- ▶ identifier des projets significatifs ;
- ▶ établir une typologie des différents projets et en dégager une problématique d'action publique ;
- ▶ à partir d'un volet de recherche accompagnant le projet, en dégager les conditions du dialogue et de la production interculturelle ;
- ▶ accompagner l'appel à projet d'une procédure d'évaluation qui permette, par la suite, de confronter objectifs et résultats de l'action publique.

*Thématiques de l'appel à projets :*

- ▶ expression des cultures minoritaires ;
- ▶ diffusion des cultures minoritaires ;
- ▶ dialogue et production interculturelles.

## **Charte de la diversité dans les établissements culturels**

Si les institutions culturelles ont un rôle irremplaçable dans la mobilisation citoyenne, elles se doivent aussi d'être exemplaires dans leur fonctionnement interne et en particulier dans le recrutement des personnels. Si les composantes de la société française sont diverses, cette diversité doit se retrouver aux différents échelons de la société et en particulier dans les personnels des différentes institutions culturelles.

L'origine ethnique ou social ne peut être un critère pour obtenir un emploi, cependant une action incitative auprès des établissements culturels viserait à lutter contre les discriminations. Elle chercherait à compenser un certain nombre de handicaps devant l'emploi dont souffrent de nombreux candidats : absence de capital culturel, social, éloignement des réseaux.

Parmi les initiatives identifiées lors de la mission " Vivre ensemble " on peut citer :

- ▶ Le musée du Louvre a mis en place une action positive au sein de sa direction de surveillance pour accueillir et accompagner des jeunes de faible niveau de qualification. Début 2005, plus d'une cinquantaine d'entre eux pourront acquérir des compétences grâce à un contrat de 10 mois, avec le centre d'initiative pour l'emploi des jeunes.
- ▶ France Télévision a donné leur chance, soit à l'occasion des remplacements d'été, soit en promouvant des talents méconnus en interne, à des professionnels français issus des diverses composantes de la nation française. A travers le plan d'action positive pour l'intégration mis en place en janvier 2004, France télévision veut développer une nouvelle politique sociale pour faciliter l'intégration des composantes défavorisées de la société française. Des conventions de partenariat ont été signées avec des écoles de journalisme pour accueillir des élèves en apprentissage et accorder des bourses à des étudiants d'origine extra européenne. Par ailleurs un appel national à candidature pour une formation aux métiers technique de l'audiovisuel a été lancé dans les ZEP: les jeunes retenus ont bénéficié de " contrats de passerelles " de deux mois qui se sont transformés en contrat de qualification.
- ▶ Radio France, avec un chargé de mission pour la diversité culturelle et l'intégration, se lance dans une démarche similaire.

Sans s'inscrire dans une démarche de discrimination positive ou une logique de quotas, ces démarches pilotes pourrait être généralisées dans les établissements publics sous tutelle du ministère de la culture à travers une incitation par la DNO/EP 2006.

Une charte de la diversité calquée sur la charte de la diversité dans l'entreprise (déjà signée par Radio France) pourrait être proposée aux établissements culturels. Les établissements culturels pourraient s'engager à :

- ▶ Sensibiliser et former les services impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité
- ▶ Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs
- ▶ Chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans les effectifs, aux différents niveaux de qualification
- ▶ Communiquer auprès de l'ensemble des personnels l'engagement en faveur de la non discrimination et de la diversité et informer sur les résultats pratiques de cet engagement
- ▶ Inclure dans le rapport annuel d'évaluation de la DNO un chapitre sur l'engagement de non discrimination et de diversité : actions mise en œuvre , pratique et résultats.

# Les réseaux régionaux de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration

*L'activité instituante donne forme à l'interaction de l'homme et du monde  
en ne traitant pas le passé comme un « résidu »  
mais comme l'exigence d'un avenir où les promesses et les réalisations  
risquent pourtant de ne pas coïncider.*

M. Merleau-Ponty cité par Myriam Revault d'Allonnes  
in **Esprit** 8/9 2004.

Pour définir ses frontières spatiales et temporelles, l'Etat-nation français s'est appuyé sur les disciplines de l'histoire et de la géographie. Le choix qui s'est opéré de faire de la cité nationale de l'histoire de l'immigration un centre de l'histoire de la nation française et de son peuplement, s'inscrit dans cette démarche comme en témoigne le titre de cette institution et la composition de son comité scientifique d'experts.

Se distinguant des précédents projets : centre ou maison de l'immigration installé en région où encore au forum des halles au plus près des populations concernées, cette Cité, placée sous les auspices de l'Histoire, celle de la nation française – dans le Palais de la Porte Dorée, à Paris, - renoue symboliquement avec cette démarche, pour proposer un discours unitaire, universel sur le peuplement français qui n'évite pas la prise en compte d'un passé colonial.

Pour que le geste d'instituer un tel centre ne se limite pas à une spatialisation dans un lieu prestigieux de l'héritage de la pluralité et de la diversité culturelles au risque de sa réification, il est envisagé, sans beaucoup de précisions dans ce projet, d'ajouter à un premier temps d'histoire officielle à construire, celui de la prise compte du travail des histoires et mémoires partagées de tous les français qu'il soient anciennement ou récemment venu d'ailleurs.

Ce deuxième temps devrait se construire avec des réseaux régionaux - qui devraient s'articuler à la CNHI, tête de réseau nationale, autour des initiatives de nombreuses associations. Grâce à celles-ci, s'expérimentent, dans le temps, des inventions ou des ré-inventions d'autres rapports à la culture de l'autre et à l'interculturalité, et s'organisent la cohabitation des altérités. Ces expérimentations contribuent à une structuration durable de l'espace commun.

Il existe en France des expériences sur lesquelles s'appuyer comme par exemple, celles du musée dauphinois qui a su prendre en compte la diversité des populations vivant sur le territoire, et par la mise en récit muséographique de certains groupes communautaires (italiens, marocains, algériens, pied noirs ) favoriser la mise en récit des histoires collectives, mais aussi singulières, vécues, intimes, privées locales.

C'est par leur capacité à porter attention à la créativité, aux initiatives humaines et au

réseau des significations ouvertes et inachevées livrées par le présent, que les associations pourraient développer au sein de ce dispositif - en complément de la démarche symbolique forte que représente l'institution du CNHI - des activités institutantes porteuses d'avenir.

A condition de bien travailler les difficiles articulations de la centralité et des localités, la CNHI pourrait ainsi proposer un champ de médiations symboliques et s'inscrire dans la durée publique.

### **Propositions**

Ces actions identitaires et de transmission composées le plus souvent d'opérations mémorielles sont vouées à emprunter, au moins autant, à la socio-anthropologie, à l'expression artistique et la créativité, qu'à l'histoire pour développer d'une manière juste et souhaitable une plus grande ouverture de la société française à sa diversité.. Plus qu'une simple démarche morale de reconnaissance des altérités, il s'agit d'entreprendre et soutenir un plus vaste dessein de conjugaison de l'Histoire, des histoires et des mémoires collectives entre créativité et scientificité...

Une expérimentation serait à faire en particulier avec la DRAC Rhône-Alpes qui a choisi de s'intéresser aux questions et aux opérations de mémoires, en lien notamment avec la politique de la ville et le Fasild.

Dans ce contexte, elle a développé, un programme de recherches territorialisées qui sera mené en lien avec la Ville de Lyon et le Grand Lyon sous l'impulsion de la MRT et en lien avec les programmes interministériels « Cultures, villes et dynamiques sociales ».

D'autres régions sont déjà concernées par ce thème et pourraient soutenir une semblable démarche. Il convient de se rapprocher des anciens membres de l'ADRI (Agence pour le Développement des Relations Interculturelles) qui a en charge le développement de la CNHI à Paris et en région. Celle-ci, en vue de constituer et renforcer les réseaux régionaux a déjà entamé un tour de France pour rassembler les services régionaux et des associations sensibles à ces problématiques.

Une concertation entre le MCC, La DPM, le Fasild, et l'ADRI pour définir un protocole d'accord sur les questions d'histoire et de mémoires des immigrations serait à envisager, pour se donner les outils de réflexion, d'échanges interrégionaux et nationaux, et de développement d'une politique publique ouverte.

L'activité institutante que nous évoquons devrait trouver à s'élaborer et se faire reconnaître par la mise en œuvre d'un protocole d'accord qui serait à mener dans certaines régions entre les institutions tutelles de la CNHI qui disposent de services régionaux, travail qui serait à mener en liaison avec l'ADRI.

## Soutenir les festivals

On sait le succès que remportent certains festivals ou événements fortement médiatisés (La Folle Journée de Nantes, Lille 2004, Les Vieilles Charrues, l'Interceltique etc.). Le nombre de festivals a littéralement explosé dans la dernière décennie (environ 1800 aujourd'hui.)

On sait moins que certains centres culturels du réseau public tendent à remplacer leur programmation « normale », c'est à dire durant la semaine, par des formules de type festivalier (par exemple les « week-ends à la Ferme » de la scène nationale de Marne-la-Vallée.)

Quoiqu'il n'existe encore aucune étude anthropo-sociologique sur ce phénomène culturel, on peut supposer que son essor est de nature à modifier profondément, à terme, le rapport des Français à l'art et à la culture.

La fonction sociale première des festivals (et d'autant qu'ils proposent des spectacles gratuits) est de lever certains obstacles symboliques et sociaux à la fréquentation des spectacles.

Comme le mot l'indique, le festival tente d'instaurer une atmosphère de « fête ». Quel que soit leur objet (musique, théâtre, humour, etc.), les festivals proposent une ambiance « décontractée ». Ils jouent sur un renversement du fond et de la forme : le spectacle devient le prétexte à « autre chose » de plus important que lui : la rencontre, la découverte d'une ville, la flânerie, la détente.

La concentration dans un espace-temps « ramassé » d'une offre abondante et le plus souvent variée autorise le spectateur à prendre un risque mesuré : soit il trouve chaussure à son pied et s'en contente, soit, déjà contenté, il s'aventure ailleurs. Le festivalier (ou le passant-spectateur dans le cadre des festivals d'arts de la rue) est en outre moins intimidé qu'ailleurs : le cadre lui enjoint moins que celui de la salle, avec sa solennité, de manifester un goût, ou bien l'autorise à l'exprimer sans devoir le justifier.

Enfin, la foule festivalière traduit peut-être mieux « l'espace public » que le public socialement homogène d'une salle.

On peut sans doute objecter que les effets classiquement attendus de la représentation théâtrale - au sens large de spectacle- (choc esthétique, interpellation, débat, critique etc.) sont émoussés dans le cadre des festivals, en raison même de la « décontraction », voire de la « désacralisation » de l'art qu'ils peuvent entraîner. Le risque, entend-on dire, est de rabaisser la fréquentation des spectacles au rang de simple consommation de produits culturels faciles d'accès (et d'autant qu'il s'agit de spectacles de rue gratuits). Mais quand bien même...

Le festival n'est ni une panacée ni une alternative : c'est un moyen avantageux d'élargissement des publics.



# Conclusion

L'objectif de "diversité culturelle" ne peut être dissocié de celui de la "démocratisation". Voilà pourquoi il est urgent d'engager une réflexion sur les relations qui les lient : dans quelle mesure et à quelles conditions une politique de diversification de l'offre en termes de contenu (ex : programmation dans le spectacle vivant), de support (ex : passage de l'imprimé à l'écran dans les médiathèques) ou de moyens d'accès (ex : accès direct/à distance aux œuvres dans les musées) peut-elle échapper à la loi du cumul qui régit "naturellement" les comportements culturels et contribuer ainsi à la promotion de l'égalité des chances ? Comment parvenir à favoriser l'égalité des chances en matière d'accès à la diversité culturelle ?

Par ailleurs, l'abandon de toute réelle ambition en matière d'élargissement des publics de la culture, au profit du thème de la diversité, laisse entier le problème de justice sociale que le thème de la démocratisation entendait résoudre. En effet, le financement de la culture a toujours fonctionné comme un système de redistribution à rebours dans la mesure où ce sont dans l'ensemble les milieux privilégiés qui bénéficient le plus du soutien des pouvoirs publics. Or aujourd'hui cette situation risque de s'aggraver si la promotion de la diversité culturelle ne s'accompagne pas d'une politique ambitieuse de promotion de l'égalité des chances qui permette de limiter la logique du cumul et d'éviter que la culture aille naturellement à la culture.

## **Quelques propositions...**

Il ne s'agit pas de renoncer à ce que fut l'effort de démocratisation culturelle sous couvert de diversité culturelle, mais de le retravailler en prenant en compte la multiplicité des cultures présentes sur le territoire français.

On le sait la diversité culturelle est devenue la règle fondamentale de la vie quotidienne la plus banale. A la diversité des biens de consommation courante (aliments, vêtements, design...), s'ajoute celle des populations et celle des publics potentiels qu'elles contiennent. Le nombre des œuvres d'origine étrangère est devenu considérable – dans la musique, le cinéma, les arts plastiques, la littérature, etc. Une culture dite « nationale » n'a aucun sens lorsqu'on la considère seule, isolée du reste du monde, que celui-ci soit à l'extérieur d'elle, ou en elle, sur son territoire. Par contre elle prend du sens dès qu'elle s'oppose à ces autres esthétiques, auxquelles elle est confrontée jusqu'au cœur de ses capacités créatrices.

C'est cet aspect de confrontation que le groupe de travail a voulu souligner lorsqu'il a préféré la notion de société interculturelle à celle de société multiculturelle qui admettrait la simple juxtaposition de groupes divers et non leur interaction.

L'interculturalité est à penser dans une dynamique qui suppose échanges et confrontations, comme un horizon politique à dessiner, dans un espace public commun à repenser.

Les questions économiques sont majeures mais elles ne déterminent pas à elles seules les conditions d'un bien-être sociétal. Les questions identitaires et culturelle sont elles aussi majeures.

Tantôt on le sait les métissages culturels s'opèrent simplement par emprunts réciproques des traits culturels des uns et des autres, diraient les ethnologues, tantôt c'est plutôt à un travail de différenciation, que des individus et des groupes se livrent – souvent, il est vrai parce qu'ils se sentent insécurisés ou infériorisés - en figeant et construisant l'autre en étranger pour mieux se retrouver dans l'entre-soi.

C'est en s'appuyant sur des analyses psychologiques et anthropologiques que le volet politique de la diversité culturelle peut se développer sur le constat que les sociétés, les relations entre individus et groupes se construisent à partir d'appartenances reçues : pays, famille, religion ; comme à partir d'appartenances à construire : récits de mémoires et d'histoire à partager, regroupements concrets ou virtuels, durables ou éphémères et organisations civiles telles que confessionnelles, syndicales, politiques à constituer...

Entre ce qui est reçu et ce qui est à construire, sur quelle unité de goûts, de sentiments, d'habitudes ou d'intérêts de perspectives s'appuyer pour projeter un univers commun ? Quel espace politique commun faut-il concevoir - entre public et privé - pour que les individus et les groupes (qu'ils soient d'ici ou venus d'ailleurs) puissent chacun prendre place pour s'assembler, se confronter, échanger, produire, faire cité ?

En parallèle à des législations sociales, économiques, urbaines récentes qui traitent à leur manière de ces questions, par exemple : la loi de programmation pour la cohésion sociale, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE), et les lois concernant l'emploi qui sont annoncées, grâce à tout cela une politique de la culture de mise en œuvre (en infra) de la diversité culturelle et de l'interculturalité peut formuler les objectifs suivants :

- ▶ permettre la reconnaissance de la culture particulière des individus et des groupes venus vivre en France et particulièrement des groupes les plus méconnus ;
- ▶ accompagner l'ouverture des populations d'accueil et des populations immigrées aux cultures des autres en encourageant pratiques et production interculturelles ;
- ▶ encourager les initiatives qui aident à la construction d'un espace politique commun permettant de mieux conjuguer unité et diversité.

Des expériences ont déjà été conduites en faveur de la tolérance, du respect des différences et du désir de vivre ensemble. On peut citer quelques exemples :

- ▶ Problématique du champ social au musée du Louvre ;
- ▶ Mobilisation des établissements publics au sein de la mission « Vivre ensemble » ;
- ▶ Programmation « D'une culture à l'autre » à la MJC de Noisiel ;
- ▶ Expositions du musée Dauphinois à Grenoble ;

▶ Opérations autour de la mémoire et de l'histoire de l'immigration soutenues par les DRAC souvent en partenariat avec le FASILD, etc.

Il conviendrait de prendre un engagement plus fort permettant de dégager des emplois notamment au sein des associations (médiateurs culturels, animateurs...). Cet engagement favorisant la diversité culturelle et la cohésion sociale (Cf interculturalité) pourrait prendre en compte les thématiques suivantes :

- ▶ L'aide à l'expression des minorités sensibles (ex : opérations autour de la mémoire et de l'identité) ;
- ▶ Le soutien aux actions de diffusion et de valorisation des cultures étrangères ou minoritaires à destination de tous les publics (ex : soutien à des festivals, cinéma...) ;
- ▶ Le soutien au dialogue et à la production interculturelle.



# **Annexes**

**Comptes rendus des réunions  
du groupe de travail  
"Diversité culturelle et cohésion sociale"**

## Groupe "Diversité culturelle" Réunion du 8 juillet 2004

### Contexte général

- ▶ Absence de politique européenne de migration ;
- ▶ Attractivité de l'Europe par les migrations mondiales ;
- ▶ Absence de débat public sur les questions migratoires en France, anxiété des responsables politiques ;
- ▶ Les changements démographiques qui s'annoncent en Europe ouvrent une porte à l'immigration ;
- ▶ Les réactions d'opposition se manifestent dans l'ensemble de l'espace européen en prenant la coloration de l'islamophobie et du racisme ;
- ▶ Plus que les flux réels, ce sont aujourd'hui les revendications en terme de citoyenneté, la recomposition des identités religieuses et leur manière d'investir l'espace en fragilisant les anciens modèles nationaux (laïcité à la française) qui inquiètent.
- ▶ En 2003, le gouvernement a voulu mettre sur pied une politique de l'immigration et de l'accueil cohérente. Celle-ci vise à la fois une réforme de l'asile et une réforme de l'immigration portant sur les conditions d'entrée et de séjour, d'un meilleur accueil dont le symbole est le « contrat d'accueil et d'intégration ». La République Française propose un encadrement juridique nouveau. Elle en appelle à la communauté politique et au civisme alors même que la République intègre mal et subit les contrecoups de la médiatisation et de ses flux divers migratoires autant qu'économiques. Le défi de la sécurité biaise les projets, les réformes et les décisions.
- ▶ L'asile est vu en fonction de l'immigration, l'immigration est vue en fonction de l'immigration clandestine et l'intégration est trop vue en fonction de ses dérives possibles, (essentiellement les dérives communautaires) et insuffisamment en fonction de l'égalité des chances.

### Contexte au MCC

#### 1) *Intervention de Benoît PAUMIER au Forum culturel mondial de Sao Paulo*

- ▶ La politique culturelle française ne peut être disjointe des autres politiques publiques ;
- ▶ Le maintien et la promotion de la diversité culturelle constituent tant un objectif qu'une condition d'existence de la politique culturelle ;
- ▶ La dimension européenne et internationale est devenue incontournable dans la mise en œuvre de la politique culturelle.

L'alternative qui s'offre à nous est celle du choix entre, d'une part, un modèle de multiculturalisme, c'est à dire un développement libre mais séparé des cultures dont le facteur fédérateur et la limite imposée est l'uniformisation des biens culturels, et d'autre part, un modèle de diversité culturelle où les cultures dialoguent et interagissent mutuellement, sur la base d'un socle fédérateur de valeurs universelles communes. Multiculturalisme, économie de marché et mondialisation d'un côté, diversité culturelle et dialogue fondée sur des valeurs universelles communes de l'autre :

- ▶ Dans le 1<sup>er</sup> cas, il n'est pas nécessaire de disposer de politiques publiques, puisque la

tension entre les ressorts de chaque communauté - culturelle, religieuse ou ethnique - et l'idée de marché sont supposées tenir lieu de politique culturelle.

▶ Dans le deuxième cas, la politique culturelle doit inlassablement travailler au dialogue des cultures et à la diffusion de ces valeurs universelles communes, notamment dans le respect de la culture de l'autre, de pluralisme et de tolérance.

### **2) Intervention de Claude Mollard au Forum culturel mondial de Sao Paulo**

Modèle d'une politique culturelle à la française (les années Malraux) en fin de cycle :

- ▶ européanisation et internationalisation des actions du MCC
- ▶ décentralisation plus poussée dans le domaine de l'éducation artistique
- ▶ caractère dépassé de la démocratisation de la culture. Il faut se poser la question de la discrimination positive.

### **3) Deux dossiers suivis par le MCC illustrent la problématique diversité culturelle et intégration**

▶ Mobilisation des institutions culturelles en faveur de la tolérance à travers un comité de pilotage, placé sous la présidence de M. Hebert, regroupant les EP, les directions centrales du MCC, les sociétés nationales de radio et de télévision.

▶ La mission de préfiguration du centre de ressources et de mémoire de l'immigration confiée à M. Jacques Toubon lors du comité interministériel à l'intégration en avril 2003. Cette mission a abouti à l'annonce par le Premier Ministre de la création d'une « cité nationale de l'histoire de l'immigration » à la Porte Dorée.

### **Objectif du groupe de travail diversité culturelle et intégration**

*Définir la problématique générale* : à priori plutôt diversité culturelle et cohésion sociale (qui permet de prendre en compte l'ensemble de la thématique des publics) que diversité culturelle et intégration.

*Echéancier* : le groupe devra rendre des conclusions d'étape fin septembre 2004 pour le séminaire de rentrée de la DDAI et des conclusions définitives fin décembre 2004. Des réunions du groupe de travail sont donc fixées tous les 15 jours à partir de septembre.

*Objectifs du groupe* : définir un socle conceptuel ; relever des pistes d'actions : relations (cabinet, ministre, directions, DRAC), séminaire, études.

*Moyens* : travailler à partir de l'expérience concrète de chacun ; auditions de personnes extérieures<sup>53</sup>; mise en commun de bibliographie.

### **Présentation des participants au groupe de travail**

▶ **Françoise FEGER**, musée du Louvre, chargé du développement des publics champs social et handicapés.

Au Louvre, l'expression « public défavorisé » est remplacée par public du « champ social ». Cette terminologie concerne les associations et les dispositifs d'intégration, retour à l'emploi, illettrisme... L'action sur le « champ social » repose sur :

- un travail avec des relais : éducateurs, formateurs, tous ceux qui gravitent autour du travail social ;
- des rencontres de sensibilisation avec ces relais ;
- l'extension aux relais du « droit de parole » habituellement réservé aux conférenciers de

---

<sup>53</sup> Cf annexes : listes jointes

la RMN ;

- la mise en place de dispositifs pérennes (+ de 6 ans) (gravite autour de la politique de la ville).

► **Olivier DONNAT**, DDAI/DEPS, Etudes et Recherches

Le modèle politique culturelle français est conçu selon le modèle républicain : intégrateur.

Cependant si on veut aller vers une égalité effective il faut prendre en compte les inégalités de fait afin de les réduire.

Une réflexion sur diversité culturelle et intégration est peu pertinente : piège du discours médiatique et politique qui évacue les questions de pauvreté et d'exclusion. Risque d'effets pervers des intégrations formelles et des « communautés constitutives »

L'enquête INSEE, INED - histoire d'une vie-, dont les résultats seront rendus à l'automne, montre que le fait de vivre dans une cité n'est qu'un moment dans une trajectoire de vie, ce n'est discriminatoire qu'en fonction de la durée et non discriminatoire en soi.

► **Aline DENIS**, DDAI / DAEL, chargée de mission questions européennes

Evoque différentes interventions sur cette thématique :

- Le 7/07/04 : Conférence ministérielle à Amsterdam « diversité culturelle et intégration » dont les conclusions seront transmises au Conseil.

- Le processus méditerranéen :

- La Conférence de Barcelone : relations Europe/Méditerranée. Aline D. transmettra les documents.

- Depuis plusieurs années est en projet l'existence d'une fondation euro-méditerranéenne pour le « dialogue interculturel » à Alexandrie. Elle est appelée à devenir un réseau de réseaux avec une petite équipe et associera la bibliothèque d'Alexandrie et le centre culturel suédois.

► **Georges ROSEVEGUE**, DDAI/MDP, chargé de mission Culture et monde du travail

Les syndicats travaillent sur les thèmes « culture et immigration ». La CGT siège au CNLE, centre national de lutte contre l'exclusion.

Les DRAC ne prennent des initiatives que sur la pression des associations. La seule circulaire qui leur a été envoyée concerne « Cultures du cœur ».

GR note que le ministre intègre les thématiques - exclusions, discriminations - dans son discours. Il perçoit le discours de B. Paumier comme un changement et indique que,

malheureusement, le droit à la culture n'est pas opposable comme le droit au logement.

Propose comme piste de réflexion : Connaître les aspects juridiques sur lesquels s'appuie le droit à la culture.

► **Claude ROUOT**, DDAI/MRT, chargée de mission (sciences sociales)

A en charge la recherche dans le domaine socio-anthropologie.

L'intégration rentre dans une réflexion interministérielle. Le MCC actuel demande des éléments de langage. La conception de la culture a été quelque peu différente selon les ministres de la culture successifs. La politique de la ville a modifié les approches du thème

« culture des autres et espaces communs ».

La DRAC Rhône-Alpes a produit des travaux et des opérations / un fer de lance sur ces problématiques (sont disponibles).

► **Jean-Michel GUY**, DDAI/DEPS (études et recherches), responsable d'études à caractère international + études autour des publics se greffant sur ceux d'Olivier Donnat  
Nombre de travaux recouvraient des thématiques de la culture : danse, cinéma, cirque...  
Il évoque les travaux de la commission « Rigaud » de 1996 : « refondation de la politique culturelle » (mise en place par Douste-Blazy). Elle a fait avancer les pratiques amateurs, l'éducation artistique et a produit des études statistiques sur la culture des jeunes.

► **Olivier GAGNIER**, DDAI/DEFEM, chargé de mission  
A en charge le protocole du MCC avec le Ministère de la jeunesse et des sports.  
- La liaison avec les collectivités territoriales pour les activités artistiques et culturelles constitue un levier de la politique nationale ;  
- Formation de relais avec l'aide des fédérations d'éducation populaire ;  
- Réforme des diplômes de l'animation avec une nouvelle notion d'« accompagnateur culturel » ;  
On ne peut réfléchir sur la diversité culturelle si on ne pose pas la question de la complémentarité des diverses identités (culturelles, géographiques...). Il propose comme nom pour le groupe de travail « diversité culturelle et cohésion nationale ».

► **Pierre MAYOL**, DDAI/DEPS, Etudes et Recherches  
Le DEPS a observé la réalité de l'intégration dans la pratique culturelle des jeunes.  
La réalité européenne a déjà été observée, il faudrait l'observer au niveau international.  
Les questions qui se posent : 1 - celle du choix ; 2 - surinvestissement en outils de communication ; 3 - idéal républicain à repenser.  
De plus, sur la diversité culturelle, les musiques émergentes sont américaines et la consommation l'est à 80%.

### **Discussions**

*Ariane Salmé* : évoque le colloque de la Sonacotra (documents joints) qui introduit les notions de diversité culturelle et de discours communautaires.

*Claude Rouot* : trouver la frontière entre l'idéal républicain et les communautés. Elle évoque des travaux sur les pratiques artistiques dans les quartiers des opérations sur les mémoires. Un appel d'offres a été lancé sur l'histoire de ces travaux de groupe et sur la transmission.

*Georges Rosevègue* : mettrait plus l'accent sur l'inter-générationnel que sur le regroupement des énergies.

*Jean Michel Guy* : la diversité culturelle n'existe pas sans la diversification culturelle.

*Olivier Gagnier* : propose plutôt comme nom pour le groupe « cohésion nationale, identités, diversification culturelle ».

*Pierre Mayol* : le terme diversification indique plus la démocratisation, l'action en train de se faire. La diversité culturelle indiquerait plus un état statique.

*Ariane Salmé* : propose de mettre en place des outils - un glossaire sur les mots (inclusion, exclusion).

*Claude Rouot* : demande de se procurer les textes nationaux sur ces questions et voir comment ils ont été déclinés dans les DRAC. Elle propose une étude sur cette question qui serait affectée à son budget.

*Georges Rosevègue* : fait remarquer que les Anglo-saxons utilisent le terme d'*inclusion* plutôt que celui d'*exclusion* (cf. LOLF).

## **Groupe "Diversité culturelle" Réunion du 2 septembre 2004**

### **I. Examen de l'avant projet de convention UNESCO sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques**

Cet avant projet a été élaboré par un groupe d'experts indépendants (parmi lesquels Jean Musitelli).

#### *Les objectifs*

- reconnaissance de la nature spécifique des biens et services culturels
- légitimation des politiques culturelles et des mesures adoptés par les états parties pour assurer la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles
- renforcement de la coopération internationale

#### *Principes*

Ces objectifs doivent être en conformité avec un certain nombre de principes : respect des droits de l'homme, égale dignité de toutes les cultures, principe de solidarité, principe d'équilibre, d'ouverture et de proportionnalité, principe de transparence.

Les droits et obligations des états parties sont mentionnés au chapitre III. Les experts ont mis sur un pied d'égalité les droits et obligations au plan national et international, donnant ainsi des gages aux pays du sud qui voient dans le volet solidarité et coopération un des axes majeurs du nouvel instrument.

Les politiques publiques qui entrent dans le champ de la convention sont détaillées à l'article 6.

Le chapitre relatif à l'articulation entre les dispositions du nouvel instrument et les obligations contractées au titre de l'OMC reste ouvert : deux options alternatives sont envisagées (art 19).

- Une clause de réserve qui prévoit que " les dispositions de la présente convention ne modifient en rien les droits et obligations découlant pour un état partie d'un accord international existant, sauf si l'exercice de ces droits ou le respect de ces obligations causait de sérieux dommages à la diversité des expressions culturelles ou constituait pour elle une menace ".
- Une clause de hiérarchisation des instruments, revenant à vider de toute portée juridique la convention Unesco, puisqu'il serait envisagé que " rien dans la présente convention ne modifie les droits et obligations des états parties au titre d'autres instruments internationaux "

#### *Calendrier*

L'Unesco tiendra, du 20 au 25 septembre 2004, sa première réunion intergouvernementale sur le projet de la convention. Cette réunion marquera le lancement d'un cycle de négociations jusqu'à l'adoption du texte à l'automne 2005.

### **II. Examen du Rapport Mondial sur le développement humain 2004 du PNUD (programme des nations unies pour le développement)**

Le rapport introduit la notion de liberté culturelle et postule que :

La liberté culturelle est un élément essentiel, voir un des piliers du développement humain. Il faut donc chercher à la promouvoir de façon spécifique sans se contenter d'avancées dans les domaines social, politique et économique qui ne suffisent pas à

garantir la liberté culturelle.

Cette liberté culturelle se définit comme étant la faculté donnée aux individus de vivre et d'être ce qu'ils choisissent, en ayant réellement la possibilité de considérer d'autres options et sans être exclus d'autres choix qui sont importants à leur yeux (comme ceux liés à l'éducation, la santé ou l'emploi).

### III. Débat

*Questions juridiques :*

Quel garde fou contre le communautarisme ? Le respect des droits de l'homme est-il suffisant ?

Difficulté en France à penser le droit du collectif : le droit associatif est-il suffisant , La reconnaissance du droit individuel et du droit associatif est-elle suffisant ?

*Le dialogue interculturel*

Comment faciliter le dialogue interculturel , N'est-il pas de la responsabilité de l'Etat de faciliter le dialogue interculturel et les dispositifs de dialogue ?

Le dialogue interculturel passe par des méthodes : politique de formation, éducation. (ex office franco- allemand pour la jeunesse.)

*Politiques mise en place pour faciliter la reconnaissance des cultures minoritaires*

Ces politiques se sont développés depuis longtemps au Ministère de la culture et de la communication et ont pris plusieurs formes :

- actions facilitant la connaissance de l'autre : ex concert de musique laotienne, , aides aux cultures minoritaires.....

- actions facilitant l'expression d'une culture particulière : ex : accompagnement du hip hop vers l' "excellence artistique "

*Politiques favorisant l'interculturalité*

Elles doivent être conduites en interministérielle et en lien avec les collectivités territoriales  
Pour favoriser l'interculturalité : méthodes éducatives, valorisation des ressources de proximité sur un territoire

*Nécessité de disposer d'un repérage et d'une évaluation des politiques déjà conduites.*

*Nécessité de construire un discours politique et compréhensible qui soit mobilisateur à partir :*

- d'un inventaire d'opérations significatives qui travaillent sur l'inter culturalité

- d'une mise en perspective avec d'une part les négociations internationales et d'autre part la problématique des cultures régionales et linguistique

- en tenant compte de l'évolution de la problématique culturelle par rapport à la nouvelle donne territoriale

*Question se pose de développer des espaces qui favorise le dialogue :*

L'exemple de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration sera présenté lors de la réunion du 16 septembre avec l'intervention de Luc Gruson directeur de L'Agence de Développement des Relations Interculturelles (ADRI).

## Groupe "Diversité culturelle" Réunion du 16 septembre 2004

Invité : Luc Gruson, directeur de l'Adri.

**Thématique : présentation du projet de cité nationale de l'histoire de l'immigration**

Dans le cadre des réflexions sur l'interculturalité du groupe « Diversité culturelle et cohésion sociale », il a paru utile de faire appel aux compétences de Luc Gruson, directeur de l'Adri. Il évoquera son parcours, et les étapes du chantier (intellectuel et matériel) d'un lieu dédié aux mémoires de l'immigration, présidé et animé par Jacques Toubon.<sup>54</sup>

Luc Gruson a été directeur pendant huit ans du Centre culturel de rencontres des Salines royales d'Arc et Senans (Doubs). Il a participé à l'organisation des Réseaux culturels européens (1988). Dans la mondialisation, la notion d'identité est centrale car elle recherche un sens commun. La confrontation des expériences et des expressions artistiques permet une telle recherche. C'était la préfiguration de la problématique qui l'attendrait à l'Adri.

Nommé directeur de l'Adri (Agence pour le Développement des Relations Interculturelles, créée en 1977 par Lionel Stoléru conseiller technique au cabinet du Président Giscard d'Estaing.) Ce fut comme le passage de la contemplation à l'action. Il a rencontré l'amertume de professionnels du champ social face au culturel : « on ne parle que de la culture, jamais du social ! »

L'objectif de l'Adri a été de faire sortir l'immigration de son ghetto. Contrairement aux prévisions, les immigrés sont restés dans les pays d'accueil, et ils se sont intégrés : on a même pu parler de « la fin des immigrés. »<sup>55</sup> A cela s'ajoutait une démographie compliquée : baisse de la natalité française, compensée par la forte natalité des familles immigrées.

L'Adri a eu pour vocation de « déconstruire les stéréotypes » en faisant connaître les cultures et les modes de vie des immigrés aux fonctionnaires. Elle est à l'origine de l'émission de télévision Mosaïques diffusée le samedi matin jusqu'en 1988.

L'Agence a recentré peu à peu ses missions en affirmant sa vocation nationale et européenne, et en proposant des outils aux responsables des sites (dans les villes, les quartiers, les associations, les réseaux.) « A l'occasion de sa transformation en groupement d'intérêt public (Gip), l'Adri a redéfini son projet en accord avec ses partenaires publics autour des six missions suivantes :

- gérer un centre de ressources documentaires à vocation nationale sur l'intégration, organisé et fonctionnant en complémentarité avec les autres centres documentaires ;
- éditer des documents d'information et des ouvrages sur l'intégration ;
- mener des actions de formation en direction des acteurs de l'intégration ;
- apporter un soutien technique aux porteurs de projets favorisant l'intégration ;

<sup>54</sup> Voir Jacques TOUBON (dir.), *Mission de préfiguration du Centre de ressources et de mémoire de l'immigration*, Paris, La Documentation Française, mai 2004, 254 p. (Un rapport comparable a été distribué au Palais de la Porte Dorée - ancien Musée des colonies, puis des arts africains et océaniques - à l'occasion de la conférence de presse du 8 juillet 2004 en présence du Premier ministre : *Mission de préfiguration du Centre de ressources et de mémoire de l'immigration*, juin 2004, 199 p.) Cf. [www.histoire-immigration.fr](http://www.histoire-immigration.fr).

<sup>55</sup> Françoise GASPARD, Claude SERVAN-SCHREIBER, *La fin des immigrés*, Paris, Gallimard, 1985.

- organiser des rencontres et des échanges d'expériences entre les différents acteurs de l'intégration et de la politique de la ville ;
- rassembler et diffuser des informations sur les politiques et les pratiques d'intégration dans les pays européens. » (d'après le site [www.adri.fr](http://www.adri.fr).)

Ces projets et ces actions sont contemporains de « la montée du Front national », à l'origine d'une polémique violente sur l'immigration (querelle des pourcentages : 4 ou 6 % d'immigrés ?, violence, délinquance, etc.) Face à cela, la réaction officielle a été « de ne pas parler des immigrés », de dire « qu'il n'y a pas de problème d'intégration » On peut penser que la politique de l'autruche a inspiré ces propos. Mais, en même temps, force est de constater que la France est depuis longtemps une terre d'accueil de l'immigration (ouvriers allemands de l'époque napoléonienne, ouvriers des nouvelles colonies/départements du continent africain, par exemple depuis la prise d'Alger en 1830, ouvriers polonais et italiens de la fin du xix<sup>e</sup> siècle, décolonisations du xx<sup>e</sup> siècle, immigration « clandestine », etc.). Il y eut des crises et il y en aura sans doute d'autres. Il reste que l'histoire de la France est pétrie d'immigration.

Pourquoi la France exerce-t-elle un tel attrait ? Parce qu'elle n'est pas perçue comme un peuple mais comme une nation (de *natus* : « né ») où le droit du sol l'emporte sur celui du sang. C'est « le pays des Droits de l'Homme » où l'on respecte les droits individuels. Ni l'appartenance ethnique, ni la croyance (ou la non-croyance) ne sont pertinentes pour accéder à la citoyenneté française, comme le souligne l'Article Premier de la Constitution de la Cinquième République : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. »<sup>56</sup>

***La « Mission Toubon » pour le Centre de ressources et de mémoire de l'immigration.***

Plusieurs ouvrages, en particulier ceux de l'historien Gérard Noiriel, ont montré l'importance sociale, économique, démographique et culturelle de l'immigration.<sup>57</sup> Une association s'est créée pour réfléchir sur la préfiguration d'un musée de l'immigration, un peu sur le modèle de celui d'Ellis Island à New York. Ce musée, imaginé par le Président Ronald Reagan, a surtout une vocation généalogique (arrivée des européens, élargissement aux hispaniques et à l'immigration venue du Pacifique. Extrait du site web sur Ellis Island : cette île, où se dresse la statue de la Liberté, a servi de bureau administratif pour l'accueil des émigrants : « 16 millions d'émigrants en provenance du vieux continent ont convergé depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle vers cette île, dernière étape d'un long voyage, dernier rempart avant l'entrée sur le territoire américain. Par centaine de milliers, les opprimés et les déshérités sont venus d'Irlande, de France, d'Italie, de Pologne, de Russie... Pour eux, le rêve américain n'était pas une vaine idée mais l'espoir d'une terre juste et généreuse. Il arrivait jusqu'à dix mille émigrants par jour »).

Le projet Toubon se réfère à l'histoire, pour sortir l'immigration des polémiques où elle est souvent confinée. La perspective historique est la seule à « inscrire l'histoire de l'immigration, non seulement comme une composante de l'histoire sociale, mais comme

<sup>56</sup> *Loi constitutionnelle* du 3 juin 1958, adoptée par référendum le 28 septembre 1958 et modifiée le 28 mars 2003 (décentralisation.)

<sup>57</sup> Gérard NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, 1988 ; *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2000.

partie intégrante de l'Histoire de France. »<sup>58</sup> Il ne s'agit pas de dresser le catalogue des cultures, mais de s'intéresser aux étrangers en France en croisant la chronologie avec des entrées thématiques (par exemple : les langues parlées en France, les réfugiés politiques, les exilés, la main-d'œuvre, les commerçants<sup>59</sup>, etc.)

### **Les objectifs**

Six objectifs, à l'unanimité des personnes consultées, constituent le cœur du Centre :

- Sauvegarder les objets, les archives, les lieux ; mettre en place un système de recueil des données, des traces, des récits.
- Reconnaître le rôle des immigrés dans la « construction française ».
- Transformer la masse des données historiques en diversité des approches, et transformer cette diversité en une synthèse « accessible au plus large public. »
- Donner accès aux archives privées et publiques, aux documents, par le numérique.
- Valoriser, ennoblir cette diversité par une approche scientifique et pédagogique cohérente.
- Préparer l'avenir en situant les particularités de l'immigration dans le mouvement général d'ouverture et de globalisation de l'information.

Cela suppose une nouvelle institution culturelle dénommée « musée », mais d'un type nouveau. Le projet rejette l'idée d'un musée classique, ou d'un musée national « de plus », avec des collections fixes armées de leurs conservateurs respectifs. Au contraire, ce Centre, qui se veut centre de ressources, accordera une place importante aux manifestations temporaires avec d'autres pays : par exemple les huguenots en France et en Allemagne, les musiques du Monde et en particulier de l'immigration (Paris est, de ce point de vue, une vraie scène culturelle). Soit avec d'autres institutions françaises (par exemple : projet d'une exposition « Dans les bagages » en 2008 avec le nouveau musée à Marseille sous la responsabilité de Michel Colardelle).

Prenant modèle sur les « musées de société » (Musée de la civilisation en Québec, musées de Washington, musée dauphinois de Grenoble...) le Centre est plus conçu comme un projet de collecte que comme une collection - même si celle-ci aura sa place. Sa première collection sera son réseau, que le Centre ou le Musée de l'histoire et des cultures de l'immigration en France, devra fédérer.

Ce Centre sera à la fois structurel (solidement implanté et doté de visibilité politique et culturelle), et évolutif. La mobilisation du secteur associatif, et le consensus sur les valeurs fondamentales d'une bonne intégration républicaine, émanent des premières propositions.<sup>60</sup>

### **Choix du site**

Le choix du site du Centre/Musée a une grande importance symbolique. Il sera établi dans la capitale. Plusieurs lieux ont été évoqués : l'ancien Mao (rebaptisé « Palais de la Porte Dorée ? ») Un hôpital désaffecté (Boucicaut, Laennec) ? Le dernier étage de la Grande Arche (Arche de la Fraternité) ? Tout cela est à envisager rapidement, mais le plus important est de disposer d'un lieu facilitant les relations entre mémoire, histoire et action (salles de consultation, de conférence, de spectacles, de travail...)

<sup>58</sup> Jacques TOUBON, *op. cit.* p. 13 et sv.

<sup>59</sup> Voir Catherine de WENDEN et Vasoodeven VUDDAMALAY (dir.), « Existe-t-il des métiers ethniques ? », *Panoramiques*, n° 65, quatrième trimestre 2003, Paris, éditions Corlet et Marianne.

<sup>60</sup> Jacques TOUBON, *op. cit.* p. 106-109.

Cette problématique générale devrait interpeller le ministère de la Culture dans sa politique de développement des publics, dans un contexte où l'interculturel est le quotidien des acteurs et des artistes. Cette dimension interculturelle doit beaucoup à l'immigration. Ce n'est que justice de mieux la faire connaître, et d'en développer les virtualités. C'est un pari technique difficile de faire cohabiter une dimension muséographique plutôt statique, réduite mais présente, et une dimension exploratoire à partir de débats et de mouvements.

### ***Publics et institutions***

Un tel Centre ou Musée exige un travail en amont auprès des publics. Des contacts sont donc nécessaires avec :

- l'Éducation nationale (sensibilisation, information)
- la Culture et la Recherche (collecte, classements, synthèses adaptées)
- les Affaires sociales (implication des diverses communautés et nationalités)
- le ministère de la Ville (la politique des quartiers, l'implication des habitants.)

Il est important que les activités aient des titres dynamiques pour attirer le plus grand nombre de visiteurs, sur le modèle « De... à... » (du genre : « De l'immigration à l'intégration », « Des communautés à l'unité républicaine », etc.), pour mettre en valeur la dimension historique, critique et prospective du projet.

En résumé, les bonnes pratiques de l'action culturelle reposent sur :

- La diversification de l'offre (musiques, cinéma, théâtre, littératures, etc.)
- Le croisement des publics, en évitant la pratique des quotas selon les ethnies, telle qu'elle est pratiquée aux Pays-Bas ou dans le Royaume Uni (cette théorie n'est de toutes les façons pas conforme à l'article premier, cité ci-dessus, de la Constitution française.)
- L'implication des habitants dans les activités de ce Centre.

### ***En conclusion***

Le débat s'est poursuivi sur la définition de certains termes avec leurs valeurs positives ou négatives (interculturel, communauté, communautarisme) : « diversité », « identité », « du droit à la différence au droit à la ressemblance », « du droit à la différence à la différence des droits », etc.

Un consensus nuancé s'est dégagé sur le « communautarisme » comme « enfermement des identités ». Le projet d'intégration républicaine veut plutôt être une « inter-quelque chose » : interculturel, interface, interaction, qu'un « intra » (comme dans intramuros).

La question finale est : en quoi les politiques culturelles facilitent-elles à la fois l'interculturel et l'intégration sociale ? Quelles sont les pratiques culturelles et la consommation culturelle qui les fondent pour favoriser la « cohésion sociale » ?

## Groupe "Diversité culturelle" Réunion du 14 octobre 2004

### Invités :

Françoise Féger, Direction des publics du musée du Louvre  
Sylvia Faure, sociologue

### Le développement culturel descendant et ascendant

Françoise Féger fait état "des relations avec les partenaires du champ social"

Comment sortir de « l'entre-soi » ?

Comment faire se rencontrer des cultures qui se font peur mutuellement ?

En illustration de cette thématique, elle présente un document vidéo « Allons au Musée ».

Cette co-production avec une association d'habitants de Grigny 91 « La grande Borne »

montre le cheminement éducatif proposé par des animateurs associatifs locaux :

- mise en place de groupes de scrabble ;
- découverte des difficultés de lecture / écriture ;
- lutte contre l'illettrisme ;
- organisation d'une chorale pour Noël ;
- proposition d'une visite collective au musée ;
- contact avec le Louvre ;
- préparation de la visite ;
- accompagnement du trajet ;
- obtention du droit de parole ;
- visite du département « Egyptologie » ;
- retour à la cité et exploitation ;
- mutualisation et convivialité ;
- fierté collective et goût d'entreprendre à nouveau ;
- gain en mobilité géographique.

Sylvia FAURE, sociologue, maître de conférences à l'université Lumière Lyon 2

"La danse Hip- Hop dans différents territoires : école, rue et scènes".

La recherche a été menée pendant 3 ans (2000-2003) avec l'aide du FASILD, de la DIV et de l'INJEP. Elle fait ressortir l'hétérogénéité des politiques vis-à-vis du corps (rapport au temps, aux autres, à l'espace...) <sup>61</sup>.

*A l'école*

L'objectif est de transformer la pratique spontanée en une pratique de développement culturel. Ateliers scolaires et extra-scolaires : travail en salle ; rythmes chiffrés ; contrôle du corps ; combinaison de figures au sol et de figures debout. Résultats : les filles restent à l'atelier ; les garçons de milieu favorisé restent et les autres garçons regagnent la rue.

*Dans les MJC*

Atelier libre dans une salle en libre accès (en réponse à une demande spontanée des jeunes qui réclament « un lieu »).

Cours d'appui avec un animateur spécialisé en échange de l'obligation de participer à quelques manifestations collectives (type La Villette).

---

<sup>61</sup> Cf. article paru dans *Espaces et sociétés* n° 113-114/2003 « Danse hip-hop et usages des espaces publics ».

Résultats : ambivalence des jeunes.

D'autre part, délégitimation des apports chorégraphiques et retour à la compétition des performances physiques (type « battle »).

*Conclusion*

Deux légitimités des corps s'affrontent :

- le corps cultivé avec l'aide de professionnels (activité socio-économique anti-  
vieillesse)

- le corps performant pour la compétition (activité gratuite : hobby pour les jeunes).

Conflit de génération entre les deux formes de représentation.

### **Après les deux interventions, questionnements du groupe.**

- Réaffirmation de la place des relais dans l'accès à la culture. Actuellement, le Louvre accueille 100 personnes comme relais et insiste sur l'apport constructif et sur les modes de médiation.

- Le coût des projets pesant sur le budget de fonctionnement de l'EP peut limiter le nombre d'actions.

- On peut remarquer que le MCC sature, il ouvre des portes puis il s'arrête. Quels blocages se mettent en œuvre ? Il faudrait faire le point sur les différents discours (cf Bourdieu « la reproduction »). Mais, dans le même temps, on ne peut faire jouer la culture plus qu'elle ne le peut sur ces problématiques. La culture n'est pas la mieux placée pour l'ouverture culturelle. Elle y arrive à la marge ou dans l'ombre.

De plus, on s'aperçoit, en comparant le hip hop et le graph, que les institutions participent ou pas au projet. Les groupes qui s'en emparent fonctionnent entre « pairs », sans véritable demande de professionnels.

- Cependant, il faudrait définir le mot « public » : à qui appartient ce mot ? La puissance publique qui le gère ou les publics qui paient ?

Si les conservateurs ne sont pas présents, on considère comme « groupe sauvage » les pratiquants.

- Par ailleurs, la DMDTS n'appréhende pas les pratiques amateurs comme le MDP. Elles les considèrent comme apport de nouveaux publics, or elles sont valables pour elles-mêmes et irriguent de la culture. On le voit avec les FEP.

La DMDTS revendique la diversité en fonction de l'offre culturelle. Pour le MDP, ce serait plutôt mettre en face de la diversité culturelle/ la médiation.

### **Pour conclure :**

- Travailler par petits quotas, avec des médiateurs et entreprendre des micro opérations qui fonctionnent bien.

- Comment faire de la co-construction avec les institutions ?

- La question centrale serait celle du statut du médiateur. Un statut d'expert à proportion de son public ? La convivialité est la « capacité des groupes humains à gérer leurs besoins » (Ivan Illich).

## **Groupe "Diversité culturelle" Réunion du 18 novembre 2004**

**Invité : Benoit Guillemont (DRAC Rhône-Alpes)<sup>62</sup>**

Depuis quinze ans, le travail de B. Guillemont, conseiller d'action culturelle à la DRAC Rhône-Alpes, a consisté à s'éloigner de la seule problématique de l'offre culturelle au profit de la mise en œuvre d'un dialogue entre institutions culturelles et offres culturelles, à partir des expressions artistiques que l'on voyait s'élaborer ici et là. Ce qui lui a permis d'aborder la société dans sa diversité.

Ce n'est pas à la possibilité pour les personnes de s'exprimer artistiquement qu'il a travaillé, mais à la rencontre de ces expressions artistiques avec les processus de création. Il s'est appuyé sur la légitimité du MCC (qu'il a sur ce domaine de la diversité des cultures contribué à élargir en travaillant à décloisonner cette institution) pour être à l'écoute de la société en train de se faire, accompagner des projets, construire de la relation, de la rencontre, des réseaux, et faire se confronter différentes personnes sur un même territoire afin de provoquer un mieux-être des gens. Avec l'idée qu'il vaut mieux pour chacun ne pas s'en tenir à être d'un seul monde mais en partager plusieurs. C'est sur de telles bases que vient d'être rédigée une charte de coopération culturelle signée récemment par la DRAC, la ville de Lyon et la DIV.

### **Deux approches pour mettre en œuvre ces principes d'actions.**

1. Considérer la ville comme le creuset de la diversité des cultures, travailler la question de la culture urbaine et de l'urbanité.

Cette démarche s'est construite en parallèle à la gestion des volets culturels de contrats de ville. Activité un peu restreinte surtout en période de transfert des budgets culture au profit du ministère de la ville 91 Rocard ;95 Juppé.

C'est dans la ville, et les quartiers que BG s'est employé à structurer ce travail, en animant un réseau d'acteurs culturels, en organisant des débats et des colloques et en soutenant des événements artistiques non convenus. Travaillant avec des chercheurs, il a permis que se fassent connaître et reconnaître ces formes d'expressions artistiques surgies des quartiers et qui furent baptisées « Cultures urbaines ».

2. Prendre en compte la présence dans les villes de populations d'origine étrangère. Avec le FAS, devenu FASILD, et Ph. Delpy il a construit des projets prenant en compte les populations et les cultures d'origines étrangères en s'efforçant de favoriser les projets de dialogue, de rencontre qui provoquent des situations d'interculturalité.

Cf. Colloque avec l'ADRI : « Vers la démocratie culturelle ».

### **Bref historique**

B G a rappelé l'un des moments forts du développement du hip hop avec l'émission de télé de Sydney de 83 à 86. Tandis qu'en 84 le FIC et la DRAC soutenaient le groupe « Traction-Avant » de danse urbaine et différentes actions culturelles dans les quartiers. On y prenait la mesure du phénomène des grands ensembles et des métissages culturels et artistiques que l'on cherchait à développer.

---

<sup>62</sup> Compte rendu validé par Benoît Guillemont.

C'est surtout avec le « festival sensible » mené en 90 au centre culturel Léonard de Vinci de Feyzin avec le soutien, en direction centrale, d'Hélène Mathieu de la DDF, que ces formes artistiques ont fait sens et que BG s'est trouvé conforté dans sa démarche. En 1991 la DDF développera un programme de 3 ans de valorisation des expressions artistiques dans les banlieues qui donnera lieu à des publications « Quartiers Lumières » dans le souci de mettre en valeur les richesses culturelles de la banlieue, et ses difficultés.

Au sein de la DRAC, après une première période d'imprégnation, une stratégie de diffusion et de publication, par thème, des expressions artistiques se développe.

Tous les deux ans une publication fera état de champs nouveaux avec en :

1992 « Danse, ville, danse »

1994 « Paroles urbaines , paroles urgentes » qui a donné lieu à une manifestation au CARGO de Grenoble.

1996 « Musiques urbaines, musiques plurielles »

1998 « Art,Ville, images »

2000 « Villes, patrimoines, mémoires »

2002 « Ilots artistiques urbains »

2004 « Agir sur la ville »

En 2006 le thème envisagé est celui de la langue française et les langues de France...

#### **L'avènement de la « Danse urbaine »**

C'est en 92, avec la première publication « Danse, ville, danse », menée en lien avec le FAS, que la mise en oeuvre de cette politique, reconnue comme exemplaire de la DRAC Rhône-Alpes, s'est affirmée. Cette première publication visait à identifier et mettre en présence divers acteurs de la danse : les professionnels de la danse ayant une réflexion sur la ville, les groupes de danse amateurs existants et les danseurs plus invisibles qui s'exerçaient à l'écart des institutions dans les grands ensembles des périphéries...

Ce travail annonce la philosophie de l'action qui a présidé à ce mouvement de reconnaissance de la danse urbaine.

Pour B. Guillemont, le travail du FAS et de la DRAC, a consisté à faciliter l'accès de ces groupes informels de hip hop à des institutions culturelles. Ainsi en 1992, des groupes accédaient à un gymnase à Villefranche sur Saône, en 1993 Guy Darmet les accueillait à la maison de la danse, car il y voyait la possibilité de nourrir la danse contemporaine de cette énergie particulière et de s'ouvrir à d'autres publics.

Il ne s'agissait pas, explique BG, de « récupérer » ces expressions artistiques mais d'offrir à ces pratiques, qui peuvent s'avérer enfermantes, des ouvertures à d'autres pratiques.

Le développement de ce mouvement a conforté des danseurs tels que Mourad Merzouki chorégraphe de la Cie « Käfig » (née d'une scission avec « Accrorap ») qui a atteint une dimension internationale.

Concernant la danse urbaine ? Elle s'est développée par palier, avec « les rencontres des cultures urbaines » qui ont constitué un grand moment de visibilité et de reconnaissance des cultures hip hop, mais aussi avec le défilé de la « Biennale de la danse », grâce à un comité de pilotage présidé par le sous-préfet à la ville et la DRAC. Ce défilé a bénéficié des financements « projets culturels de quartier » mis en place par Philippe Douste-Blazy et la DDF/DDAT, le premier qui a eu lieu en 1996 a été consacré au Brésil. Le succès de cet événement tient d'une part au fait que cette biennale était en elle-même une belle opération ayant du prestige et d'autre part au fait que sa préparation, quartiers par

quartiers qui pouvait durer une année, en assurait la qualité. Des colloques réguliers menés dans le cadre du Centre Jacques Cartier (en lien avec le Québec) complètent ce travail de visibilité et de réflexion. Ils se déroulent 3 années en France, une année au Québec. En 2000 le thème choisi était celui de la diversité culturelle. Enfin pour nourrir la réflexion sur la diversité culturelle du groupe et la nécessité du travail d'interculturalité que les grandes villes ont à mener avec leurs périphéries, BG relate une programmation du Conseil de l'Europe « Culture et quartiers » sur les politiques de développement culturel et de développement social menées dans une douzaine de grandes villes européennes à laquelle il a participé en tant qu'expert français, avec Jean Hurstel, à côté des représentants de Budapest, Bilbao, Munich, Sophia, Pragues, Liverpool, Turin, Athènes. La ville française retenue dans ce projet a été Marseille. En terme d'image de ville européenne ou internationale, il explique que la reconnaissance de son rayonnement, de son attractivité suppose que celle-ci prenne en compte avec efficacité les questions de ségrégations spatiales, le bien vivre dans la proximité et aussi la prise en compte de la diversité des populations.

### **Débat**

Cette présentation a suscité beaucoup de questions et de remarques. Voici en vrac quelques morceaux choisis qui peuvent alimenter nos réflexions sur la diversité :

*Sur le projet de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, présenté à Lyon le 4 novembre 2004 par Jacques Toubon et qui s'appuie sur le travail de l'ADRI, Benoît Guillemont relate le beau travail mené en commun avec le FAS et l'ADRI et qui a abouti en octobre 2001, à un important colloque intitulé « Vers la démocratie culturelle » qui a fait l'objet d'une publication.*

Il s'interroge sur le caractère centralisateur de ce grand projet national (parisien) qui lui fait penser aux manifestations de la Cité des sciences et de la Villette et à l'Etablissement public et le parc de la Villette - même si cette année c'est hors les murs, à Limoges et à Lille et Roubaix que de premières escales de ces rencontres ont eu lieu.

Quant à la question des réseaux qui accompagnent le travail de tête de réseau du centre de la Porte Dorée, il restera à interroger le FASILDd et l'ADRI qui mène actuellement un tour de France des lieux et associations en région qui s'articuleraient au projet parisien.

Un colloque est prévu les 9 et 10 décembre 2004 à la BnF : « Musée de l'immigration, un enjeu pour toutes les nations ». Il mentionne dans sa présentation la question de l'identification des acteurs et des projets en région, l'animation du réseau..

*Sur l'interculturel le débat a été mis en relation avec le colloque qui s'est déroulé le matin même à la BNF sur le thème : « les nouveaux visages de l'interculturalité »(1) .*

A une question qui lui était adressée sur le fait que les partenaires des projets culturels qu'il décrit se retrouvent ou non sur un même pied d'égalité ? Benoit Guillemont répond en admettant qu'il y a bien une « surlégitimation » du partenaire « culture » dans ces démarches parce qu'elles se veulent pédagogiques .

Concrètement cette démarche consiste à impliquer des institutions culturelles parmi les plus ouvertes à la prise en compte de la diversité des cultures et des populations comme le musée Dauphinois ou le musée de Gadagne qui sont très parties prenantes de ces objectifs.

Mais elles sont toutefois rejointes par les autres institutions qui ont l'avantage de pouvoir assurer la pérennisation des actions, et qui souhaitent de plus en plus élargir leurs publics en s'ouvrant à ces thèmes de la diversité culturelle.

*Sur la questions des partenariats engagés dans ce travail de réseau et de croisement des institutions culturelles, des administrations et instances gouvernementales en région.* B.G. cite ses principaux partenaires institutionnels : le Fas devenu Fasild (mais qui ne dispose pratiquement plus de lignes budgétaires pour l'action culturelle), les services pénitentiaires (culture en prison), hospitaliers (culture à l'hôpital) mais aussi avec une moindre performance, la Jeunesse et les Sports, les fédérations d'Education Populaire, la fédération des foyers ruraux.

Ces projets sont par exemple l'organisation de visite avec des personnes aveugles, sourdes, et handicapées dans le cadre du musée des beaux-arts de Lyon. Cette initiative est une expérience forte qui illustre la richesse des échanges qui se dégagent dans cette configuration particulière de diversité culturelles puisque, par exemple, les personnes aveugles par le toucher de certaines statues apprennent aux voyants à entrer dans la matière sensible de l'œuvre d'art.

Cf. site DRAC / dossier culture/action culturelle...

*Sur le mouvement de décentralisation culturelle* B. Guillemont explique que de son lieu d'intervention il ne voit pas de mouvements qui aillent vers un accroissement des partenariats - et donc des financements - avec les collectivités territoriales, sur ces sujets précisément.

Certains participants se demandent si le mouvement en cours n'appelle pas des actions de régularisation de l'Etat pour rétablir des équités sachant que les questions majeures pour les collectivités territoriales sont d'attractivité et d'emploi dans un contexte de mondialisation. N'y a t-il pas un risque de conforter des aménagements à deux vitesses avec des pôles d'excellence européens et des programmes pour « pauvres » nationaux ?

*Sur la question des politiques que pourrait conduire le MCC en faveur de la diversité culturelle* (rappelons que celle-ci n'est pas inscrite dans la DNO) on constate une impossibilité de penser en termes d'expérimentation / généralisation. Et quand on tente les mots d'essaimage, d'accompagnement, qui sont sans doute plus pertinents, on est amené à reconnaître un caractère aléatoire de certains politiques culturelles de la diversité qui sont conduites.

Par ailleurs, si on compare les politiques de la culture à celle des transports ou du logement, il y a une difficulté réelle à donner un cadre juridique et financier à ce type d'activité.

Impossible de dire que le MCC c'est tant de divisions, tant de moyens et donc impossibilité de parler en des termes d'objectifs comptables et de résultats, ni de se donner de bons outils.

*Sur Uniformité/Diversité/Singularité* : le MCC, et principalement la DDAI, sont amenés à penser une politique française et européenne qui résiste à l'uniformisation (voire sommaire) provoquée par la mondialisation et les USA. Mais ce n'est pas pour qu'il faille la définir comme une simple addition et juxtaposition de minorités et de majorités culturelles bien différenciées au risque de la perte d'un horizon de significations partagées.

La version « Lumière et contrat social » de notre République est à cours de ré-examen. Aujourd'hui la France oscille entre un concept républicain qui a produit l'invention d'un citoyen abstrait et de raison et d'une laïcité neutre, plutôt que de confrontation (Ricoeur) devant assurer l'unité nationale, et un certain pragmatisme qui s'accommode des motivations politiques de groupes de plus en plus structurés autour des particularités de plus en plus religieuses ou ethniques.. La difficulté que nous éprouvons aujourd'hui est de situer, dans la logique dominante des droits individuels, un droit propre aux collectivités elles-mêmes. (Groupes et collectivités qu'il ne faut pas considérer comme assimilables au phénomène associatif).

Dans nos mondes contemporains qui ont à exprimer « à la fois la singularité qui les constitue et l'universalité qui les relativise » (Augé) la marge des politiques culturelles est étroite. cf aussi les débats sur les discriminations positives, la loi 1905 etc

*Pour ajouter à nos réflexions sur la diversité ci-après un petit commentaire de la rédactrice. Il fait suite à l'échange que les participants ont eu, lors de la présentation de B. Guillemont, au sujet des forces et faiblesse sdu colloque de la BnF. Ils ont fait état d'un flou des propos des intervenants français représentant les institutions musées, bibliothèques, archives et de leur embarras à répondre à une auditrice qui pourtant ne faisait que reprendre le thème du programme de la BnF « Comment penser l'interculturalité ? Quel objet métisse pour quel patrimoine commun ? Y a-t-il des œuvres plus ouvertes à l'universalité pour toucher les publics interculturels.*

*Pour mémoire c'est l'intervention d'Edouard Glissant qui faisait le mieux écho à cette question en interrogeant la manière dont le monde occidental aime sa manière d'articuler le particulier à l'universel et à produire un monde universel par sublimation du particulier. Sa conception de l'interculturalité n'est pas de sublimation mais de relation entre les particularités. Celle-ci, dit-il, ne peut prendre de signification que dans des relations qui amènent chacun à changer, dans ce qu'il appelle le Tout-Monde, à l'écart des pensées de système et des systèmes de pensée.*

*Son intervention venait en appoint de l'intervention de Marcus Weisen du Council for Museums, Library and Archives, de Londres qui critique lui aussi la manière dont en France on s'empêche d'avancer en se référant, non sans un certain ethnocentrisme, aux valeurs d'universalité partagées par les pays de l'ouest au détriment des autres. (Ne pas oublier que les auteurs du programme se sont sans doute exprimés en invitant en conclusion de table ronde ces deux intervenants.)*

## **Groupe "Diversité culturelle"** **Réunion du 16 décembre 2004**

**Invité : Michel Wieviorka, sociologue**

Pour aborder la question de la différence culturelle, appellation privilégiée ici par M. Wieviorka, il convient au préalable de distinguer 3 registres :

Celui de l'analyse sociologique : il vise à une étude relativement objective acceptable par tous.

Celui de la philosophie politique : registre du normatif où se pose la question des choix sur le juste et l'injuste par exemple.

Celui de la traduction politique et juridique de ces problématiques.

La question du multiculturalisme peut ainsi être abordée par ces trois entrées.

### **L'analyse sociologique :**

La question de la différence culturelle s'est posée dès la fin des années 1960, mais ce dans un climat très particulier qui est celui d'une période de plein emploi et donc de confiance. Émergent alors des revendications identitaires qui mettent en cause l'héritage républicain classique par leur demande de reconnaissance des identités particulières dans l'espace public. Les acteurs de ces revendications sont alors multiples et ne peuvent être que très partiellement catégorisés en termes sociaux. On y trouve en effet : des régionalistes (bretons, occitans, Corses, etc), des groupes féministes, les premiers mouvements homosexuels, des sourds-muets, etc. Les juifs de France prennent conscience d'eux-mêmes et demandent de la visibilité dans l'espace public.

Dans les années 1980, avec la crise économique, la question identitaire (plus axée alors sur les problématiques religieuse et nationale) se renouvelle en se lestant de thèmes sociaux.

La question des différences culturelles devient alors liée le plus souvent à celle de l'exclusion socio-économique (cf. *Les banlieues de l'Islam* de Gilles Kepel, paru en 1987.)

Ces phénomènes donnent l'impression de remettre en cause le modèle républicain de l'État-Nation

Deux remarques s'imposent à ce stade. Contrairement au point de vue le plus courant admis sur la question, ces phénomènes identitaires échappent au déterminisme holiste pour deux raisons. D'une part ils ressortissent plus de logiques de production/ invention de la tradition que de simple reproduction. D'autre part, ces phénomènes collectifs se nourrissent fortement d'individualisme (le musulman se définissant alors plus en termes de choix personnel que d'héritage familial). Ces remarques ont leur importance car elles appellent la politique culturelle en particulier, et les politiques publiques en général, à ne pas oublier le sujet individuel derrière des pratiques collectives (cf : question du choix de porter le foulard.)

Deux auteurs : G.Lipoveski et M. Mafesoli.

### **L'analyse philosophique**

Elle s'élabore essentiellement à partir de l'ouvrage de John Rawls *Théorie de la justice* (1970). A sa vision (en fait plutôt une hypothèse heuristique pour déduire des critères de justice) d'un univers social désincarné composé d'individus sans ancrage vont être opposées de nombreuses critiques. Celles-ci partent de la nécessité de considérer

l'individu dans son inscription sociale et communautaire. Le débat, essentiellement américain alors, se structure autour de l'opposition entre deux groupes de penseurs :

- ▶ les *liberals* : républicains et attachés aux droits de l'individu
- ▶ les *communitariens* : démocrates et défenseurs de la reconnaissance des identités collectives dans l'espace public. Cela ne signifie pas qu'ils ne reconnaissent pas la place spécifique du sujet. Il faut donc se garder d'assimiler les communitariens à des communitaristes.

A cette opposition anglo-saxonne correspond la partition qui s'établit en France entre des Républicains et des démocrates. Mais le débat français a souffert de s'être focalisé sur une opposition stérile entre deux extrêmes : le républicanisme et le communitarisme. Le bon débat aurait en effet dû être celui entre la tolérance (acceptation des différences tant qu'elles ne menacent pas l'ordre public) et la reconnaissance (position plus volontariste ouverte sur la reconnaissance de droits spécifiques).

### **Le registre politique : quelles politiques multiculturelles mettre en œuvre ?**

Le multiculturalisme est entendu ici comme l'ensemble des dispositifs institutionnels et juridiques permettant une politique de reconnaissance. L'expérience anglo-saxonne invite à distinguer entre deux formes de multiculturalisme :

- ▶ Le multiculturalisme intégré : il s'agit de politiques qui envisagent conjointement les questions culturelles et sociales (cas des politiques canadiennes et australiennes dès les années 1970).
- ▶ Le multiculturalisme éclaté : il s'agit ici de politiques qui dissocient les deux questions (cas des Etats-Unis par exemple sur la question noire)

### **Le contexte actuel de la diversité culturelle : 5 figures idéal-typiques**

1<sup>ère</sup> figure : existence de groupes dominés par le thème de la reproduction qui laisse peu de place pour le sujet personnel.

Leur tendance est celle de la séparation (soit territoriale, soit par reconnaissance de droits culturels très forts). C'est par exemple le rejet des mariages mixtes.

2<sup>ème</sup> figure : celle des logiques de production revendiquées comme telles par des groupes. L'identité collective est ici ouverte sur la subjectivité, sur la participation à la vie de la cité (c'est le cas de la majorité des juifs ou musulmans de France).

3<sup>ème</sup> figure : celle, hybride, posée par la globalisation qui rend difficile la stricte séparation entre l'intérieur et l'extérieur. Plusieurs phénomènes témoignent de l'impact de la mondialisation dans l'émergence d'identités globales : l'ethnisation de la société, le développement des identifications transnationales, les phénomènes de diaspora, la mondialisation « par le bas » (réalisée au niveau de réseaux de commerce informels comme c'est le cas sur la côte méditerranéenne autour de Marseille), question des zones frontalières (cas de Sangatte). Les réfugiés ne sont pas venus pour s'intégrer et se conformer au modèle républicain.

4<sup>ème</sup> figure : celle du métissage culturel et de la créolisation, très éloignée des logiques de reproduction, voire de production. L'avantage de cette figure est qu'elle n'appelle pas de politique de reconnaissance, mais elle porte le danger d'être source de désarroi par éclatement de l'identité collective.

Reconnaissance de fait que c'est en chacun que coexistent plusieurs identités.

5<sup>ème</sup> figure : celle de ceux qui veulent se débarrasser de tout ancrage collectif dans une logique de dés-assignation.

## Conclusion

Se distinguent donc 5 cas de figure qui appellent des débats politiques différents. Il n'y a donc pas un, mais plusieurs débats de politique culturelle et il faut donc sortir des oppositions sommaires héritées des années 1960 et 1970.

## Éléments abordés lors du débat

A la suite de l'exposé de M. Wieviorka, une discussion a été engagée. Les principaux points abordés ont été les suivants :

### *Spécificité de la position française sur la question de différence culturelle*

Il semble que l'action politique française concernant la diversité culturelle, et notamment la question de la prise en compte de ses populations immigrées, soit sujette à une alternance entre des phases de fermeture et des phases d'ouverture. Cette oscillation aurait en outre ceci de spécifique, par rapport à nos partenaires étrangers, que les phases d'ouverture seraient plutôt impulsées par la droite, sur des idées de gauche.

M. Wieviorka a par ailleurs souligné les contradictions de la France dans sa tendance à réclamer à l'étranger (notamment autour du motif du respect et de la promotion de la diversité culturelle) ce qu'elle peine à réaliser à l'intérieur de ses frontières.

Ont également été évoquées les spécificités nationales en termes de gestion de la différence. Par exemple, être raciste en Angleterre signifie plutôt « ne pas reconnaître un pakistanais comme tel », alors qu'en France c'est plutôt le contraire puisqu'il s'agit d'effacer l'importance des origines ethniques. En atteste l'interdiction qui est faite d'avoir recours à un critère ethnique dans les études statistiques et sociologiques qui sont faites sur la population française. Cette interdiction pose d'ailleurs problème pour le travail sociologique. Par exemple, donner une réalité chiffrée et statistique aux cinq catégories idéal-typiques présentées au cours de l'exposé supposerait de pouvoir construire des enquêtes où intervient un critère d'origine ethnique. Cette impossibilité pose la question du caractère opératoire des catégories posées par M. Wieviorka.

### *Histoire et modèle républicain français: un rapport à repenser ?*

La spécificité de la France tient tout particulièrement au fait que la République s'est construite avec l'appui de la géographie et de l'Histoire (Mallet et Isaac). D'où, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, une construction de la discipline historique autour de l'idée de Nation. Or cette construction, par le biais national qu'elle introduit dans le regard porté sur des événements historiques, pose aujourd'hui des problèmes quand il s'agit d'enseigner l'histoire française à des élèves d'origines diverses et dont l'appartenance ethnique et religieuse peut renvoyer aux ennemis ou peuples dominés du passé : concrètement, comment enseigner par exemple les Croisades (dites contre les « Infidèles »), ou la (dé-)colonisation (la guerre d'Algérie), aux élèves musulmans ou issus d'anciens pays colonisés ? Au moment où les publics de l'École française sont plus que jamais diversifiés, le modèle classique d'enseignement de l'Histoire est confronté à une exigence de redéfinition. Celle-ci se trouve de surcroît renforcée par la globalisation et les phénomènes qu'elle engendre en termes d'éclatement des points de vue (concurrence de la parole de l'École par celle des médias).

### *Quelles réponses sont aujourd'hui apportées à ces questions ?*

D'abord, il faut noter une évolution dans les programmes d'histoire (meilleure prise en

compte de la guerre d'Algérie par exemple) même si elle demeure insuffisante. Surtout, il semble que le projet de Cité nationale de l'histoire de l'immigration semble ouvrir des perspectives intéressantes concernant la prise en compte de la diversité des sources de la nation française. Toutefois force est de constater que, dans l'esprit du projet, le primat est donné à l'unité sur la diversité. Car il s'agit encore d'appréhender la construction historique de l'unité nationale, mais cette fois en complexifiant le processus par la reconnaissance de l'éclatement des acteurs qui y ont contribué. Par là on voit les limites de la tentative de redéfinition du rapport entre l'Histoire et la Nation. Il semble en effet difficile de décentrer la discipline historique de sa perspective nationale et républicaine. Et il faut comprendre que ce constat appelle aussi bien des critiques, par les problèmes sus-cités, que des justifications. Car le fait que l'Histoire soit la fabrication d'un mythe collectif n'est pas sans intérêt. L'on peut penser en effet que toute société humaine a besoin de se penser en termes de groupe uni autour d'un motif commun. Et de surcroît, que ce soit l'École (c'est-à-dire un acteur institutionnel rationnel) qui l'incarne présente l'avantage d'éviter que des groupes religieux, fanatiques, ou irrationnels ne s'en emparent.

*Quelques réflexions sur les fantasmes du danger communautariste*

En mettant l'accent sur les logiques de production/ invention en opposition aux logiques de pure reproduction et en insistant sur l'indépendance croissante du sujet, l'exposé a déjà invité à ne pas surestimer le danger communautariste.

Cette exigence a été rappelée lors de la discussion. En particulier il a été souligné que tout individu se construit naturellement par l'intermédiaire de groupes. Or la phobie des groupes tend à cacher qu'un sujet peut se rattacher à un groupe de façon éphémère. Il faut éviter d'identifier tout attachement à un groupe à une identité substantielle.

M. Wiewiorka a renchéri sur ce thème de la démystification du danger communautariste, même s'il a convenu qu'il fallait être prudent en la matière. Son opinion personnelle, appuyée sur les travaux qu'il mène, est ainsi de considérer que les musulmans de France sont plus ghéttoïsés que communautarisés, c'est-à-dire isolés du fait du rejet par la société elle-même. Si certains lieux de culte musulman ont indubitablement des réflexes communautaires, ce serait sur fond de carence des secteurs associatifs ou des sorties scolaires pour ces zones ghéttoïsées. En outre, il a souligné que les attitudes délinquantes, ou réflexes violents intégristes ou antisémites, de certains musulmans semblent être essentiellement le fait d'individus instables ou déracinés, assez peu représentatifs du comportement moyen des musulmans.

*Position particulière du Ministère de la culture et de la communication*

Les cinq catégories identifiées par M. Wiewiorka concernant la diversité culturelle peuvent être dédoublées si on envisage leur correspondant en matière de création et de formes artistiques. Dans ce domaine on retrouve en effet les différentes logiques exposées : production/ invention versus reproduction, métissage et créolisation, etc.

La politique culturelle semble se situer à la rencontre de ces deux niveaux d'étude, social et artistique, de la différence culturelle. La question qu'il a résoudre, sur le plan du choix politique, est la suivante : quelles formes de création convient-il de privilégier et pourquoi ?

M. Wiewiorka a fait savoir qu'il serait très intéressant pour lui de discuter avec des artistes sur les cinq catégories qu'il a définies.